


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07022388 2

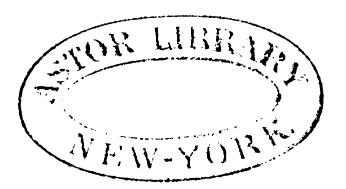
STN

University

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

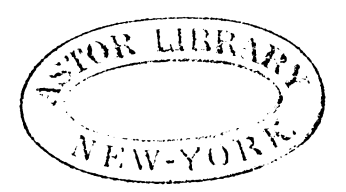




ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DE LOUVAIN.



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1843.

SEPTIÈME ANNÉE.



LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année depuis la création du monde........... 5849
de la période julienne................. 6556
depuis le déluge universel............. 4191
depuis la fondation de Rome, selon Varron............................. 2596
de l'ère de Nabonassar................. 2590
de l'ère chrétienne.................... 1843

L'année 2619 des Olympiades, ou la 3e année de la 655e Olympiade, commence en Juillet 1843.

L'année 1843 du calendrier julien commence le 13 Janvier 1843.

L'année 1258 des Turcs commence le 12 Février 1842 et finit le 31 Janvier 1843, selon l'usage de Constantinople.

ÉCLIPSE EN 1843.

Il y aura cette année une éclipse de lune visible à Louvain ; elle commencera le 6 Décembre à 11 heures 37 minutes du soir et finira le 7 à 1 heure 23 min. du matin.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	1.
Epacte	*
Cycle solaire	4.
Indiction romaine	1.
Lettre dominicale	A.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 12 Février.
Les Cendres, 1 Mars.
Pâques, 16 Avril.
Les Rogations, 22, 23, 24 Mai.
L'Ascension, 25 Mai.
La Pentecôte, 4 Juin.
La Ste.-Trinité, 11 Juin.
La Fête-Dieu, 15 Juin.
Le premier Dimanche de l'Avent, 3 Décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du patron de chaque paroisse, est transférée au Dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII, sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Les jours de saint Marc et des Rogations, il est défendu de manger de la viande.

QUATRE-TEMPS.

Les 8, 10 et 11 Mars. — Les 7, 9 et 10 Juin. — Les 20, 22 et 23 Septembre. — Les 20, 22 et 23 Déc.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université, et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

JANVIER.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

☽ P. Q. le 8, à 8 heures 30 minutes du soir.
🌕 P. L. le 16, à 8 heures 45 minutes du matin.
☾ D. Q. le 23, à 1 heure 20 minutes du matin.
🌑 N. L. le 30, à 0 heure 20 minutes du soir.

---

1 Dim. Circoncision de N.-S.
2 Lund. s. Adalard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste. Geneviève, vierge.—*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste. Pharaïlde vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. Epiphanie *.
7 Sam. ste. Mélanie, vierge. —*Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Dim. Solennité de l'Epiphanie. ste. Gudule.
9 Lund. s. Marcellin, évêque. —*Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Agathon, pape.
11 Merc. s. Hygin, pape.

12 Jeud. s. Arcade, martyr.
13 Vend. ste. Véronique.
14 Sam. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Paul, ermite.
16 Lund. s. Marcel, pape.
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de S. Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemark.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Dim. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Merc. Conversion de St. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Vend. s. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Sam. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Dim. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Lund. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

FÉVRIER.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☽ P. Q. le 7, à 4 heures 51 minutes du soir.
☺ P. L. le 14, à 8 heures 28 minutes du soir.
☾ D. Q. le 21, à 11 heures 5 minutes du matin.

---

1 Merc. s. Ignace, év. et martyr.
2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Sam. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 DIM. ste. Agathe, vierge et martyre.
6 Lund. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. ste. Scholastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Sévérin, abbé.
12 Dim. *Septuagésime.* ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Lund. ste. Euphrosine, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Jeud. s. Siméon, év. et martyr.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Sam. s. Siméon, év. et martyr.
19 Dim. *Sexagésime.* s. Boniface, de Lausanne.
20 Lund. s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Mard. le B. Pépin de Landen.
22 Merc. Chaire de St. Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Vend. s. Mathias, apôtre.
25 Sam. ste. Walburge, vierge.
26 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de la Belgique la collecte pour l'Université.* ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Lund. s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.

MARS.

Le soleil entre dans le Bélier le 21, à 6 heures 24 minutes du matin. Commencement du Printemps. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

● N. L. le 1, à 6 heures 21 minutes du matin.
☽ P. Q. le 9, à 10 heures 7 minutes du matin.
☺ P. L. le 16, à 6 heures 17 minutes du matin.
☾ D. Q. le 22, à 10 heures 52 minutes du soir.

---

1 Merc. *Les Cendres.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. ste. Cunégonde, impératrice.
4 Sam. s. Casimir, roi.
5 Dim. *Quadragésime.* s. Théophile.
6 Lund. ste. Colette, vierge. — *Commencement du Semestre d'été de l'année acad.* 1842—43. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Quatre-temps.* s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste. Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. *Quatre-temps.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. *Quatre-temps.* s. Vindicien, év. d'Arras.
12 Dim. *Reminiscere.* s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Lund. ste. Euphrasie, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. ste. Mathilde, reine.
15 Merc. s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste. Eusébie, vierge.
17 Vend. ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Sam. s. Gabriël, archange.
19 Dim. *Oculi.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Mard. s. Benoît, abbé.
22 Merc. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Sam. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *.
26 Dim. *Lætare.* s. Ludger, év. de Munster.
27 Lund. s. Rupert, év. de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape. — *Clôture des listes d'inscription pour la première session des Jurys d'examen.*
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. s. Véron, abbé.
31 Vend. s. Benjamin, martyr.

AVRIL.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

● N. L. le 1, à 0 heure 7 minutes du matin.
☽ P. Q. le 7, à 11 heures 24 minutes du soir.
☺ P. L. le 14, à 2 heures 47 minutes du soir.
☾ D. Q. le 21, à 0 heure 43 minutes du soir.
● N. L. le 29, à 4 heures 37 minutes du soir.

---

1 Sam. s. Hugues, abbé.
2 Dim. *La Passion.* s. François de Paule.
3 Lund. s. Richard, év. de Chicester. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. S. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. N. D. des Sept-Douleurs. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Dim. *Les Rameaux.* ste. Vaudru, abbesse.
10 Lund. s. Macaire, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. Léon-le-Grand, pape. — *Commencement des Vacances académiques.*
12 Merc. s. Jules I, pape. — *Commencement des Vacances au collége des Humanités.*
13 Jeud. s. Herménégilde, martyr. *Jeudi-Saint.*
14 Vend. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, mart. *Vendredi-Saint.*
15 Sam. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Dim. PAQUES. s. Drogon, ermite.
17 Lund. Second jour de Paques.* s. Anicet, pape et mart.
18 Mard. s. Ursmar, év. abbé de Lobes. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
19 Merc. s. Léon IX, pape.
20 Jeud. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Vend. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Sam. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Dim. *Quasimodo.* s. Georges, martyr.
24 Lund, s. Fidèle de Sigmaringen.—*Fin des Vacances au collége des Humanités.*
25 Mard. s. Marc, évangéliste. — *Fin des Vacances académiques.*
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Jeud. s. Antime, év. et martyr.
28 Vend. s. Vital, martyr.
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 Avril* 1835.
30 Dim. *Misericordia.* ste. Catherine de Sienne, vierge.

MAI.

Le soleil entre dans les Gemeaux le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 25 minutes.

☽ P. Q. le 7, à 8 heures 43 minutes du matin.
🌕 P. L. le 13, à 10 heures 53 minutes du soir.
☾ D. Q. le 21, à 4 heures 13 minutes du matin.
● N. L. le 29, à 7 heures 13 minutes du matin.

---

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

2 Mard. s. Athanase, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. Invention de la Ste.-Croix. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

4 Jeud. ste. Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. s. Jean devant la Porte Latine.

7 Dim. *Jubilate.* s. Stanislas, évêque et martyr.

8 Lund. Apparition de s. Michel. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. s. Grégoire de Naziance.

10 Merc. s. Antonin, archev. de Florence.

11 Jeud. s. François de Hieronymo.

12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Dim. *Cantate.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Lund. ste. Dymphne, vierge et mart.
16 Mard. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Merc. s. Pascal Baylon.
18 Jeud. s. Vénance, martyr.
19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.
20 Sam. s. Bernardin de Sienne.
21 Dim. *Vocem.* ste. Itisberge, vierge.
22 Lund. *Rogations.* ste. Julie, vierge et mart.
23 Mard. *Rogations.* s. Guibert, fondat. de Gemblours.
24 Merc. *Rogations.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Jeud. ASCENSION. s. Grégoire VII, pape.
26 Vend. s. Philippe Néri.
27 Sam. s. Jean I, pape.
28 Dim. *Exaudi.* s. Germain, év. de Paris.
29 Lund. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Mard. s. Ferdinand III, roi de Léon et de Castille.
31 Merc. ste. Pétronille, vierge.

JUIN.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 22, à 3 heures 21 minutes du matin. Commencement de l'Eté. Pendant ce mois les jours croissent de 21 minutes jusqu'au 22, et décroissent de 5 minutes jusqu'au 30.

☽ P. Q. le 5, à 2 heures 53 minutes du soir.
☺ P. L. le 12, à 7 heures 28 minutes du matin.
☾ D. Q. le 19, à 8 heures 48 minutes du soir.
● N. L. le 27, à 7 heures 38 minutes du soir.

---

1 Jeud. s. Pamphile, martyr.
2 Vend. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Sam. ste. Clotilde, reine. *Jeûne*.
4 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière*. s. Optat, év. de Milève.
5 Lund. Second jour de Pentecôte. * s. Boniface, év. et martyr.
6 Mard. s. Norbert. év. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres*.
7 Merc. *Quatre-temps*. s. Robert, év. — *Réunion de la Fac. de Médecine*.
8 Jeud. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit*.
9 Vend. *Quatre-temps*. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie*.

10 Sam. *Quatre-temps*. ste. Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences*.

11 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Barnabé, apôtre.

12 Lund. s. Jean de Sahagun. — *Réunion du Conseil rectoral*.

13 Mard. s. Antoine de Padoue.

14 Merc. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée.

15 Jeud. FÊTE-DIEU. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.

16 Vend. ste. Lutgarde, vierge.

17 Sam. ste. Alène, vierge et martyre.

18 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ss. Marc et Marcellien, martyrs.

19 Lund. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.

20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.

21 Merc. s. Louis de Gonzague.

22 Jeud. s. Paulin, év. de Nole.

23 Vend. B. Marie d'Oignies.

24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.

25 DIM. Fête du Sacré-Cœur de Jésus.—Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Guill. abb.

26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.

27 Mard. s. Ladislas, roi de Hongrie.

28 Merc. s. Léon II, pape.

29 Jeud. ss. PIERRE ET PAUL *, apôtres.

30 Vend. ste. Adile, vierge.

JUILLET.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 5 minutes.

☽ P. Q. le 4, à 7 heures 21 minutes du soir.
🌕 P. L. le 11, à 5 heures 24 minutes du soir.
☾ D. Q. le 19, à 1 heure 59 minutes du soir.
🌑 N. L. le 27, à 6 heures 1 minute du matin.

---

1 Sam. s. Rombaut, év., patron de Malines. *Jeûne.*
2 Dim. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. — *Indulgence plénière.* Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Lund. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Pierre de Luxembourg, cardinal, év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste. Elisabeth, reine de Portugal.
9 Dim. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Lund. Les sept Frères Martyrs. —*Réunion du Conseil rectoral.*

11 **Mard. s. Pie I, pape.**
12 **Merc. s. Jean Gualbert, abbé.**
13 **Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.**
14 **Vend. s. Bonaventure, év. et docteur.**
15 **Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.**
16 **Dim. Notre-Dame du Mont-Carmel. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.**
17 **Lund. s. Alexis.**
18 **Mard. s. Camille de Lellis.**
19 **Merc. s Vincent de Paule.**
20 **Jeud. s. Jérôme Emilien.**
21 **Vend. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges*.**
22 **Sam. ste. Marie-Madeleine.**
23 **Dim. s. Apollinaire, év. de Ravenne.**
24 **Lund. ste. Christine, vierge et martyre.**
25 **Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.**
26 **Merc. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie. — *Clôture des listes d'inscription pour la seconde session des Jurys d'examen*.**
27 **Jeud. s. Pantaléon, martyr.**
28 **Vend. s. Victor, martyr.**
29 **Sam. ste. Marthe, vierge.**
30 **Dim. ss. Abdon et Sennen, martyrs.**
31 **Lund. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.**

AOUT.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☽ P. Q. le 2, à 11 heures 45 minutes du soir.
🌕 P. L. le 10, à 5 heures 13 minutes du matin.
☾ D. Q. le 18, à 7 heures 8 minutes du matin.
🌑 N. L. le 25, à 2 heures 54 minutes du soir.

---

1 Mard. s. Pierre-ès-Liens.
2 Merc. *Portiuncule*. s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Jeud. Invention de s. Etienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur. — *Commencement des Vacances académiques.*
5 Sam. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Dim. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Lund. s. Donat, évêque et martyr.
8 Mard. s. Cyriac, martyr. — *Distribution solennelle des Prix et commencement des Vacances au collége des Humanités.*
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Sam. ste. Claire, vierge.
13 Dim. s. Hippolyte, martyr.

14 Lund. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne*.
15 Mard. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.
16 Merc. s. Roch, confes. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen*.
17 Jeud. s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste. Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr.
20 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Lund. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Timothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasance.
28 Lund. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Mard. Décollation de St. Jean-Baptiste.
30 Merc. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

SEPTEMBRE.

Le soleil entre dans la Balance le 23, à 5 heures 28 minutes du soir. Commencement de l'Automne. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 5 heures 41 minutes du matin.
☺ P. L. le 8, à 7 heures 15 minutes du soir.
☾ D. Q. le 16, à 11 heures 31 minutes du soir.
● N. L. le 23, à 11 heures 11 minutes du soir.
☽ P. Q. le 30, à 2 heures 29 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Dim. ss. Anges Gardiens. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Lund. ste. Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste. Reine. — Installation de l'université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *Décembre* 1425).
8 Vend. Nativité de la très-sainte Vierge *. s. Adrien.
9 Sam. s. Gorgone, martyr.
10 Dim. s. Nom de Marie. s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, mart.

12 **Mard.** s. Guy d'Anderlecht.
13 **Merc.** s. Amé, év. de Sion en Valais.
14 **Jeud.** Exaltation de la sainte Croix.
15 **Vend.** s. Nicomède, martyr.
16 **Sam.** ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 **Dim.** Commémoration des Douleurs de la très-sainte Vierge Marie. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 **Lund.** s. Joseph de Cupertuno.
19 **Mard.** s. Janvier, martyr.
20 **Merc.** *Quatre-temps*. s. Eustache, martyr.
21 **Jeud.** s. Mathieu, apôtre.
22 **Vend.** *Quatre-temps*. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 **Sam.** *Quatre-temps*. ste. Thècle, vierge et mart. — *Anniversaire des Journées de Septembre*.
24 **Dim.** Notre-Dame de Merci.
25 **Lund.** s. Firmin.
26 **Mard.** ss. Cyprien et Justine, martyrs. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au Samedi 7 Octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*
27 **Merc.** ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 **Jeud.** s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 **Vend.** s. Michel, archange.
30 **Sam.** s. Jérôme, docteur. — *Fin des Vacances au collége des Humanités.*

OCTOBRE.

Le soleil entre dans le Scorpion le 24. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 57 minutes.

☺ P. L. le 8, à 11 heures 35 minutes du matin.
☾ D. Q. le 16, à 2 heures 17 minutes du soir.
● N. L. le 23, à 7 heures 54 minutes du matin.
☽ P. Q. le 30, à 3 heures 1 minute du matin.

1 **Dim.** s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand. Solennité du saint Rosaire. — *Messe solennelle du St.-Esprit, pour l'ouverture des Cours au collége des Humanités.*

2 Lund. s. Léodegaire, év. d'Autun.

3 Mard. s. Gérard, abbé. — *Fin des Vacances académiques. Commencement du semestre d'hiver de l'année acad. 1843—44.*

4 Merc. s. François d'Assise. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

5 Jeud. s. Placide, martyr.

6 Vend. s. Brunon, confesseur.

7 Sam. s. Marc, pape. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves dûment justifiés.* Règl. gén. art. 3.

8 **Dim.** ste. Brigitte, veuve. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 32, 33 et 34 du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

10 Mard. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

11 Merc. s. Gommare, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

12 Jeud. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

13 Vend. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

14 Sam. s. Calixte, pape et martyr.

15 Dim. ste. Thérèse, vierge.

16 Lund. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai. — *Réunion du Conseil rectoral.*

17 Mard. ste. Hedwige, veuve.

18 Merc. s. Luc, évangéliste.

19 Jeud. s. Pierre d'Alcantara.

20 Vend. s. Jean de Kenti.

21 Sam. ste. Ursule et ses comp., martyres.

22 Dim. s. Mellon, évêque.

23 Lund. s. Jean de Capistran.

24 Mard. s. Raphaël, archange.

25 Merc. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.

26 Jeud. s. Evariste, pape et martyr.

27 Vend. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.

28 Sam. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Dim. ste. Ermelinde, vierge.

30 Lund. s. Foillan, martyr.

31 Mard. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

NOVEMBRE.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☺ P. L. le 7, à 5 heures 40 minutes du matin.
☾ D. Q. le 15, à 2 heures 51 minutes du matin.
● N. L. le 21, à 5 heures 52 minutes du soir.
☽ P. Q. le 28, à 7 heures 27 minutes du soir.

---

1 Merc. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.
3 Vend. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.*
4 Sam. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS EPISCOPAL DE LA BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Dim. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste.
6 Lund. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Martin, év. de Tours.
12 Dim. s. Liévin, év. et martyr. — DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.
13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Albéric, év. d'Utrecht.
15 Merc. s. Léopold, confesseur.
16 Jeud. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Sam. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.
19 Dim. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Lund. s. Félix de Valois.
21 Mard. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Merc. ste. Cécile, vierge et martyre.
23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.
24 Vend. s. Jean de la Croix.
25 Sam. ste. Catherine, vierge et martyre.
26 Dim. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Lund. s. Acaire, év. de Noyon.
28 Mard. s. Rufe, martyr.
29 Merc. s. Saturnin, martyr.
30 Jeud. s. André, apôtre.

DÉCEMBRE.

Le soleil entre dans le Capricorne le 22, à 11 heures 7 minutes du matin. Commencement de l'Hiver. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, puis croissent de 5 minutes jusqu'au 31.

P. L. le 7, à 0 heure 19 minutes du matin.
D. Q. le 14, à 1 heure 11 minutes du soir.
N. L. le 21, à 5 heures 27 minutes du matin.
P. Q. le 28, à 3 heures 11 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Sam. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. *Avent.* s. François Xavier.
4 Lund. s. Pierre Chrysologue. ste. Barbe. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*
9 Sam. ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Dim. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral*.
12 Mard. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Merc. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Jeud. s. Spiridion, évêque.
15 Vend. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Sam. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décemb.* 1790.
17 Dim. ste. Begge, veuve.
18 Lund. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Mard. s. Némésion, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps*. Messe-d'or. s. Philogone, évêque.
21 Jeud. s. Thomas, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps*. s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Sam. *Quatre-temps*. ste. Victoire, vierge et mart.
24 Dim. s. Lucien.
25 Lund. NOËL. — *Indulgence plénière*.
26 Mard. Second jour de Noël *. s. Etienne, premier martyr.
27 Merc. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Jeud. ss. Innocents.
29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Sam. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Dim. s. Silvestre, pape.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE.

Seconde partie (1).

1648. Jean Casimir monte sur le trône de Pologne et Frédéric III sur celui de Danemark.

1648. Charles I, roi d'Angleterre, meurt sur l'échafaud; la royauté est abolie par acte du parlement.

1651. Cromwell publie l'*acte de navigation*.

1652. Changement introduit dans la constitution de Pologne par le *liberum veto*.

1653. Olivier Cromwell est déclaré *protecteur des royaumes unis*.

1654. Paix de Westminster entre l'Angleterre et la Hollande.

— La reine Christine abdique le trône de Suède; Charles X lui succède.

1655. Les Anglais s'emparent de la Jamaïque, possession espagnole.

— Charles X, de Suède, déclare la guerre à la Pologne.

(1) Voyez l'Annuaire de 1842, p. XXXII.

1656. Les Suédois gagnent une bataille sous les murs de Varsovie.

1657. La Pologne est forcée de conclure le traité de Wélau et de reconnaître l'indépendance du duché de Prusse, fief de la couronne de Pologne.

1658. Paix de Roeschild conclue entre la Suède et le Danemark.

— Léopold I monte sur le trône d'Allemagne.

— Mort d'Olivier Cromwell; Richard Cromwell lui succède comme *protecteur*.

1659. Intervention diplomatique de la France, de l'Angleterre et de la Hollande dans les affaires du Nord. Le traité de La Haye garantit le maintien de l'équilibre dans ces contrées.

— Bataille navale dans le Sund, entre les Suédois et les Hollandais.

— Paix des Pyrenées entre la France et l'Espagne.

1660. Charles X meurt; Charles XI lui succède sur le trône de Suède et conclut la paix d'Oliva avec la Pologne.

— La famille Stuart remonte sur le trône d'Angleterre et Charles II est proclamé roi.

— Paix de Copenhague, qui confirme celle de Roeschild.

— Révolution en Danemark, par laquelle le pouvoir royal devient absolu.

1661. Paix de Kardis entre la Russie et la Suède.

1663. Installation de la diète permanente pour l'empire allemand à Ratisbonne.

1663. Fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.

1664. Paix de Temesvar entre l'empereur d'Allemagne et les Turcs.

1665. Charles II monte sur le trône d'Espagne.

1666. Fondation de l'Académie des sciences de Paris.

— Introduction du thé en Angleterre.

— Traité de Clèves, qui termine la guerre de succession du grand-duché de Juliers.

1667. Paix de Bréda conclue entre l'Angleterre et la Hollande.

— Alphonse VI de Portugal est détrôné, et son frère Pédro II proclamé régent.

— Édit perpétuel en Hollande : le stadhouderat est aboli par le parti républicain.

1668. Alliance entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède pour maintenir la Belgique sous la domination espagnole.

— Paix d'Aix-la-Chapelle.

— Jean Casimir abdique le trône de Pologne. Michel Wiesniowiesky est élu à sa place.

1669. Paix de La Haye conclue entre le Portugal et les états-généraux de Hollande.

— Les Turcs s'emparent de l'île de Candie et en expulsent les Vénitiens.

1670. Christian V monte sur le trône de Danemark.

1672. Louis XIV déclare la guerre à la Hollande. Le stadhouderat est rétabli et Guillaume III, prince d'Orange, est investi de cette dignité.

1673. Paix de Vossem, conclue entre Louis XIV et le prince électeur de Brandenbourg, Frédéric Guillaume.

1674. Paix de Westminster entre l'Angleterre et la Hollande.

— Jean Sobiesky monte sur le trône de Pologne.

— Guerre des Français, commandés par Condé et Turenne, contre l'empire allemand.

1675. Mort de Turenne.

1676. Paix entre la Pologne et la Porte.

1678. Paix de Nimègue entre la France et la Hollande, ainsi qu'entre la France et l'Espagne.

1679. Paix générale entre la France d'une part et l'Empire et ses alliés de l'autre.

— Chambre de réunion établie à Metz.

1680. Louis XIV s'empare de l'Alsace.

— Révolution en Suède; le roi est investi d'un pouvoir absolu.

1681. Strasbourg se rend par capitulation aux Franç.

1682. Pierre-le-Grand monte sur le trône de Russie.

1683. Vienne, assiégé une seconde fois par les Turcs, est sauvé par les Polonais; Jean Sobiesky remporte une victoire brillante sous les murs de la ville.

1684. Paix de Ratisbonne conclue pour vingt ans entre la France, l'Empire et l'Espagne.

1685. Révocation de l'Édit de Nantes.

1686. Paix de Moscou entre les Polonais et les Russes.

— Ligue d'Augsbourg contre Louis XIV.

1687. Bataille de Mohaoz; les Turcs sont défaits par le duc Charles de Lorraine.

1687. La couronne de Hongrie est déclarée héréditaire dans la maison d'Autriche.

— Soliman III devient sultan des Turcs.

1688. Dévastation terrible du Palatinat par les Français, qui change le pays en désert.

— Guillaume III d'Orange aborde avec une flotte en Angleterre. Jacques II quitte le pays : la famille Stuart est déclarée déchue du trône.

1689. Guillaume III et sa femme Marie sont proclamés souverains d'Angleterre.

1690. Batailles de Fleurus et de Staffarde gagnées par les Français.

1691. Les Turcs sont défaits par le prince Louis de Bade dans la bataille de Salankémen en Hongrie.

1692. Le Hanovre est élevé au rang de principauté électorale et le duc de Hanovre devient ainsi le huitième prince électeur.

1693. Bataille de Neêrwinden gagnée par les Français sous le commandement du maréchal de Luxembourg.

— Bataille de Marsaglia gagnée par le marechal Catinat.

1694. La liberté de la presse est votée par le parlement anglais.

1695. Mustapha II, sultan des Turcs.

1696. Prise d'Azow par Pierre-le-Grand, qui crée une marine militaire.

— Paix de Turin entre la France et le duc de Savoie.

1697. Charles XII monte sur le trône de Suède.
— Le prince électeur de Saxe, Auguste II, est élu roi de Pologne.
— Paix de Ryswick entre la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, l'Empereur et l'Empire.
1698. Premier traité de partage entre la France, l'Angleterre et la Hollande.
1699. Paix de Carlowitz entre l'Empereur, la Pologne, Venise et les Turcs.
— Pierre-le-Grand conclut une alliance avec les rois de Pologne et de Danemarck contre Charles XII, roi de Suède.
1700. Second traité de partage conclu à Londres entre la France, l'Angleterre et la Hollande.
— La grande guerre des puissances du Nord contre Charles XII commence. — Pierre-le-Grand conclut une paix de trente ans avec les Turcs, et Charles XII avec le Danemarck.
— Mort de Charles II, dernier descendant de la maison d'Autriche en Espagne : il dispose dans son testament en faveur de Philippe d'Anjou, qui est proclamé roi d'Espagne et avec lequel la maison de Bourbon parvient au trône de ce pays.
— Charles XII défait les Russes dans la bataille de Narva.
— Fondation de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin.
1701. Frédéric III, prince électeur de Brandenbourg

et duc de Prusse, élève ce dernier pays au rang de royaume et prend le nom de Frédéric I, roi de Prusse.

1701. Commencement de la guerre de succession pour le trône d'Espagne. — Traité d'alliance conclu entre la plupart des puissances européennes contre Louis XIV.

— Le trône d'Angleterre est déclaré par le parlement héréditaire dans la maison de Hanovre.

1702. Mort de Guillaume III d'Angleterre : sa veuve Marie lui succède.

1703. Pierre-le-Grand fonde la ville de Petersbourg.

— Traité Méthuen, conclu entre l'Angleterre et le Portugal.

1704. Les Polonais déposent leur roi Auguste II de Saxe et donnent la couronne à Stanislas Lesczinsky.

— Les Anglais s'emparent de Gibraltar.

— Les Anglais et les Allemands, commandés par Marlborough et le prince Eugène, gagnent la bataille de Hoechstedt sur les Français.

1705. Joseph I succède à Léopold I sur le trône d'Allemagne.

— Les alliés prennent Barcelone sur les Français et l'archiduc Charles d'Autriche est reconnu dans une partie de l'Espagne.

1706. Bataille de Ramillies gagnée par Marlborough, bataille et de Turin gagnée par le prince Eugène.

— Auguste II renonce au trône de Pologne et conclut la paix avec Charles XII.

1707. Réunion des deux parlements d'Angleterre et d'Écosse en une seule assemblée législative.
— Le roi de Prusse acquiert la principauté de Neufchâtel.
1708. Le duché de Mantoue est confisqué par l'empereur après la proscription du dernier duc.
— Pierre-le-Grand gagne la bataille de Liesna sur les Suédois.
1709. Charles XII est vaincu par Pierre-le-Grand dans la bataille de Pultava. — Décadence de la Suède.
— Auguste II remonte sur le trône de Pologne et conclut une alliance avec le roi de Danemarck et Pierre-le-Grand.
— Marlborough remporte la victoire de Malplaquet sur les Français.
— La porcelaine est inventée en Saxe par Boettger.
1710. Conférences de Gertruydenberg.
— Un ministère tory remplace le ministère whig en Angleterre.
— Le duc de Vendôme gagne la bataille de Villa-Vicioza.
1711. Mort de l'empereur Joseph I; Charles VI lui succède.
— Préliminaires à Londres entre l'Angleterre et la France.
1712. Paix de Constantinople entre les Russes et les Turcs.
— Le maréchal Villars gagne la bataille de Denain.
1713. Frédéric-Guillaume I monte sur le trône de Prusse.

1713. Paix d'Utrecht entre la France et l'Espagne d'une part, et les autres puissances européennes de l'autre : fin de la guerre de la succession espagnole.

— L'empereur Charles VI établit la Pragmatique Sanction en faveur de la succession de sa fille Marie-Thérèse, dans les états de la maison d'Autriche.

— Victor Amédée II, duc de Savoie, monte sur le trône de Sicile.

— Paix d'Andrinople entre les Russes et les Turcs.

1714. La principauté souveraine de Holstein est réunie au royaume de Danemarck.

— Préliminaires de Rastadt suivis de la paix de Baden, conclue entre la France et l'empereur Charles VI.

— Mort d'Anne d'Angleterre; la maison de Hannovre y succède avec Georges I.

— Retour de Charles XII de la Turquie en Suède.

1715. Alliance entre le Danemarck, la Prusse, le Hanovre et la Saxe contre Charles XII.

— Les Turcs s'emparent de la Morée et en expulsent les Vénitiens.

— Mort de Louis XIV. Louis XV lui succède.

— Traité de la Barrière conclu à Anvers entre l'empereur et la république de Hollande.

1716. L'empereur Charles VI s'allie avec les Vénitiens contre les Turcs.

— Le prince Eugène défait les Turcs dans la grande bataille de Peterwardein.



1717. La France, l'Angleterre et la Hollande concluent une triple alliance contre l'Espagne.

— Bataille de Belgrade, gagnée par le prince Eugène sur les Turcs.

— Une flotte espagnole attaque la Sardaigne.

1718. Dans la paix de Passarowitz les Turcs cèdent à l'Empereur les villes de Temeswar et de Belgrade.

— Mort de Charles XII au siége de Fréderikshall.

— Quadruple alliance conclue à Londres pour rétablir la paix entre l'Empereur et le duc de Savoie d'un côté, et l'Espagne de l'autre.

1719. Les Suédois reconnaissent pour reine Ulrique-Éléonore, sœur de Charles XII. — Paix de Stockholm entre la Suède et l'Angleterre.

— La France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Espagne.

1720. Paix de Stockholm entre la Suède et la Prusse. Frédéric I, mari d'Ulrique-Éléonore, est élu roi de Suède et conclut la paix avec le Danemarck.

— L'Espagne accepte les conditions que lui impose la quadruple alliance de Londres.

— Victor-Amédée II, duc de Savoie, est investi de la souveraineté du royaume de Sardaigne.

— Paix de Constantinople entre les Russes et les Turcs.

1721. La paix est conclue entre l'Espagne, la France et l'Angleterre.

1721. Paix de Nystatt entre la Suède et Pierre-le-Grand, qui prend le titre d'empereur de toutes les Russies.

— Préliminaires de Cambrai.

1722. La diète de Presbourg étend le droit de succession au trône de Hongrie aux femmes de la maison de Habsbourg.

— Mort de Marlborough.

— Fondation de la Compagnie d'Ostende.

1724. Louis I monte sur le trône d'Espagne : après sa mort son père Philippe V reprend le titre de roi.

— Ouverture du congrès de Cambrai.

1725. Mort de Pierre-le-Grand ; Catherine I lui succède.

— Dissolution du congrès de Cambrai.

— Traité d'alliance conclu à Vienne entre la France, l'Empereur et l'Empire.— L'Angleterre lui oppose le traité de Hanovre.

1726. Alliance entre la Russie et l'Autriche.

— Le cardinal de Fleury nommé premier ministre en France.

1727. Pierre II monte sur le trône de Russie et Georges II sur celui d'Angleterre.

— Préliminaires de Paris : la Compagnie d'Ostende est suspendue.

1728. Congrès de Soissons.

1729. Paix entre la Suède et la Saxe.

— Paix de Séville entre l'Espagne, la France, l'Angleterre et la Hollande.

1729. Révolte en Corse contre le gouvernement génois.

1730. Anne monte sur le trône de Russie et Christian VI sur celui de Danemarck.

— Victor Amédée II abdique la couronne de Sardaigne : Charles-Emmanuel III lui succède.

1731. Traité de Vienne entre l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur : ce dernier renonce à la Compagnie d'Ostende.

1732. Paix de Varsovie entre la Suède et la Pologne.

1733. Mort d'Auguste II, roi de Pologne : Stanislas Lesczinsky est élu par les Polonais.

— La France, l'Espagne et la Sardaigne se déclarent pour Stanislas. — Auguste III, électeur de Saxe, est élu par la protection de la Russie.

— La France déclare la guerre à l'empereur Charles VI.

1734. Campagne d'Italie. Batailles de Bitonto, de Parme et de Guastalle.

1735. La Russie se déclare pour l'Empereur et envoie un corps d'armée sur le Rhin.

— Préliminaires de Vienne entre la France et l'Empereur.

1736. Mort du prince Eugène.

— La guerre éclate entre la Russie et la Porte.

— Théodore, baron de Neuhof, est proclamé roi d'Écosse.

1737. La maison de Médicis s'éteint avec Jean Gaston, duc de Toscane; François, duc de Lorraine, lui succède.

1737. L'Empereur envoie une armée au secours des Russes contre les Turcs.

1738. Paix de Vienne entre l'Empereur et la France. Les rois de Sardaigne, d'Espagne et de Naples, adhèrent à cette paix.

1739. Paix de Belgrad entre l'Empereur, les Russes et les Turcs; ces derniers sont mis en possession de Belgrad, de la Servie et de la Walachie.

1740. Frédéric II monte sur le trône de Prusse.

— Mort de l'empereur Charles VI, dernier descendant mâle de la maison de Habsbourg-Autriche. Sa fille Marie-Thérèse lui succède.

— Guerre de succession d'Autriche. Frédéric II envahit la Silésie.

— Mort de l'impératrice Anne. Jean VI lui succède au trône de Russie.

1741. Frédéric II gagne la bataille de Molwitz sur les Autrichiens.

— Le prince électeur de Bavière conclut une alliance avec la France et l'Espagne contre Marie-Thérèse.

— La Suède déclare la guerre à la Russie.—L'empereur Jean VI est détrôné par une révolution à St.-Pétersbourg, et Elisabeth est proclamée impératrice.

1742. Le prince électeur de Bavière Charles VII est élu empereur d'Allemagne.

— Traité conclu à Turin entre Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne.

1742. Frédéric II gagne la bataille de Czaslau. — Paix de Breslau et de Berlin entre Marie-Thérèse, le roi de Prusse et l'empereur Charles VII.

1743. Mort du cardinal de Fleury.

— Paix d'Abo entre la Suède et la Russie; une partie du Finnland est cédée à cette dernière puissance.

— Traité d'alliance conclu à Worms entre Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne.

1744. La France déclare la guerre à Marie-Thèrèse et au roi d'Angleterre.—Une armée autrichienne envahit l'Alsace.

— Frédéric II recommence la guerre contre Marie-Thérèse.

1745. Marie-Thérèse conclut à Varsovie une alliance avec l'Angleterre, la Hollande et la Saxe.

— Mort de l'empereur Charles VII. — Paix entre Marie-Thérèse et le prince électeur de Bavière.

— François I, de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, est élu empereur d'Allemagne.

— Frédéric II gagne les batailles de Hohenfriedberg et de Trautenau et envahit la Saxe. — Paix de Dresde entre Marie-Trérèse, le prince électeur de Saxe et Frédéric II.

— Les Français, commandés par le maréchal de Saxe, gagnent la bataille de Fontenay.

1746. Les armées françaises et espagnoles réunies sont défaites par les Autrichiens à la ba-

c..

taille de Plaisance. — Les Autrichiens s'emparent de Gênes et en sont expulsés par une révolution du peuple. — Le maréchal de Saxe gagne la bataille de Raucoux.

1746. Ferdinand VI monte sur le trône d'Espagne, et Frédéric V sur celui de Danemarck.

1747. Les Français envahissent la Hollande; le stadthouderat est rétabli. — Le maréchal de Saxe gagne la bataille de Lawfeld et met le siége devant Maestricht. — Le maréchal de Lowendal s'empare de Bergen-op-Zoom.

1748. Une armée russe arrive sur les bords du Rhin au secours de l'Autriche.

— Paix d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Autriche.

1750. Joseph I monte sur le trône de Portugal et nomme le marquis de Pombal premier ministre.

— Mort du maréchal de Saxe.

1751. La maison de Holstein-Gottorp parvient au trône de Suède avec Adolphe Frédéric.

— Guillaume V d'Orange est nommé stadthouder.

1755. Guerre entre la France et l'Angleterre.

1756. Alliance entre l'Angleterre et la Prusse.

— Alliance de Versailles entre la France et l'Autriche.

— Frédéric II envahit la Saxe et le Bohême et gagne la bataille de Lowositz.

1757. Alliance entre la France, la Russie, la Suède, l'Autriche et l'électeur de Saxe contre Fré-

déric II. — Commencement de la guerre de sept ans. — Batailles de Prague, de Rosbach et de Lissa gagnées par Frédéric II. — Batailles de Kollin, de Hastenbeck, de Jaegerndorf et de Breslau gagnées par les Alliés.

1758. Batailles de Zorndorf gagnée par Frédéric II, et de Hochkirchen gagnée par le maréchal Daun.

1759. Batailles de Bergen, Zullichau, Minden et de Kunnersdorf gagnées par les Alliés sur Frédéric II.

— Don Carlos, roi des Deux-Siciles, monte sur le trône d'Espagne et prend le nom de Charles III; il laisse le royaume des Deux-Siciles à son fils cadet Frédéric IV.

— Les Anglais prennent Quebeck.

— Proscription et expulsion des Jésuites du Portugal.

1760. Frédéric II gagne les batailles de Liegnitz et de Torgau. Les Russes et les Autrichiens prennent Berlin.

— Georges III monte sur le trône d'Angleterre.

1761. Pacte de famille entre les différentes branches de la maison de Bourbon.

1762. Guerre entre l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

— Mort de l'impératrice Elisabeth. Pierre III lui succède.—Paix de Pétersbourg entre Pierre III et Frédéric II. — Pierre III est détrôné. Catherine II lui succède.

1762. Paix de Hambourg entre la Suède et Frédéric II.
1763. Paix de Paris et de Londres entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre.
— Paix de Hubertsbourg entre Marie-Thérèse, Frédéric II et le prince électeur de Saxe. — Fin de la guerre de sept ans.
— Mort d'Auguste III, roi de Pologne et prince électeur de Saxe.
1764. Stanislas Poniatowsky est élu roi de Pologne.
1765. Joseph II est élu empereur d'Allemagne. — Léopold d'Autriche devient grand-duc de Toscane.
1766. Christian VIII monte sur le trône de Danemarck.
— Mort de Stanislas Lesczinsky, ancien roi de Pologne et duc de Lorraine.
— Diète de Varsovie; troubles en Pologne.
1768. Traité de Varsovie entre la Russie et la Pologne, suivi de la confédération de Bar. — Commencement de l'influence prépondérante de Catherine II sur les affaires de la Pologne.
— La république de Gênes cède l'île de Corse à la France.
— Édit de Charles III d'Espagne contre les Jésuites.
1771. Gustave III monte sur le trône de Suède.
1772. Convention secrète entre Catherine II et Frédéric II sur le démembrement de la Pologne, suivie du premier traité de partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

1772. Révolution à Copenhague contre le ministre Struensée.

— Révolution à Stockholm : le pouvoir royal est étendu.

1773. Victor Amédée III monte sur le trône de Sardaigne.

— Suppression de l'ordre des Jésuites par le pape Clément XIV.

— Traité de Varsovie relatif au premier partage de la Pologne.

1774. Louis XVI monte sur le trône de France.

— Ouverture du congrès américain.

1775. Pie VI est élu pape.

— Commencement des hostilités entre l'Angleterre et ses colonies dans le nord de l'Amérique.

1776. Déclaration de l'indépendance des colonies anglaises en Amérique, suivie de l'acte de confédération perpétuelle.

— Les protestants adoptent le calendrier grégorien.

1777. Traité d'Ildéphonse, relatif aux limites, conclu entre l'Espagne et le Portugal.

— Mort de Maximilien-Joseph, dernier prince électeur de Bavière : l'électeur palatin Charles-Théodore lui succède.

1778. Traité de succession pour la Bavière, conclu entre l'Autriche et l'électeur palatin.

— Alliance entre la France et les État-Unis de l'Amérique. Guerre entre la France et l'Angleterre.

1778. Guerre pour la succession de Bavière entre l'Autriche et la Prusse.
— Traité de Prado entre l'Espagne et le Portugal.
— Les Russes fondent la ville de Cherson dans la Crimée.
1779. Paix de Teschen conclue entre l'Autriche et la Prusse.
— Les Espagnols prennent part à la guerre d'Amérique.
1780. Mort de Marie-Thérèse. Joseph II monte sur le trône de Hongrie et de Bohême.
— L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande.
1781. Lord Cornwallis conclut avec les Américains la capitulation de York-Town.
1782. Les Hollandais retirent leurs troupes des places de la Barrière.
— Pie VI se rend à Vienne.
— Les batteries flottantes des Espagnols devant Gibraltar sont détruites par les Anglais.
— L'Angleterre reconnaît l'indépendance des États-Unis.
1783. Paix de Versailles entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.
— Paix de Paris entre l'Angleterre et les États-Unis.
1784. Convention de Constantinople. La Porte cède la Crimée aux Russes.
— Paix de Paris entre l'Angleterre et la Hollande.
1785. Troubles en Hollande.
1786. Mort de Frédéric II. Frédéric-Guillaume II lui succède.

1787. Édit de Joseph II. — Révolution brabançonne.
— Première assemblée des Notables à Versailles.
— Guerre entre la Russie et la Porte.
— Nouvelle constitution des États-Unis de l'Amérique.
— Les Prussiens entrent en Hollande. Le stadhouderat héréditaire est rétabli.
1788. Alliance entre la Hollande, l'Angleterre et la Prusse.
— Le parlement de Paris déclare qu'aux états-généraux seuls appartient le droit de voter des subsides.
— Seconde assemblée des notables à Paris. — La double représentation du tiers-état est décrétée par Louis XVI.
— La Suède s'allie avec la Porte et déclare la guerre aux Russes, qui prennent la ville d'Oczakow.
1789. Révolution à Paris.

CHRONIQUE

Depuis le 1 *Octobre* 1841 *jusqu'au* 30 *Septembre* 1842.

Octobre.

1. Le *Yucatan* déclare vouloir se séparer du Mexique et les notables s'assemblent en congrès. — Seconde prise de l'île de Chusan par les Anglais.

2. Révolution militaire à Pampelune. Le général O'Donnell, à la tête d'une partie de la garnison, se déclare pour la régente, Marie-Christine, et s'empare de la citadelle.

3. Le président de la république de Texas, le général Lancar, se déclare en faveur du Yucatan contre le Mexique.

5. O'Donnell bombarde la ville de Pampelune qui est défendue par le général Ribeiro. Bilbao s'associe au mouvement insurrectionnel en faveur de Marie-Christine.

6. Le général Bustamente renonce à la place de président du Mexique. Santa-Anna lui succède.

7. L'Angleterre conclut un traité avec le Danemarck au sujet des droits du Sund.

8. Révolte militaire à Madrid : les rebelles échouent dans leur plan d'enlever la reine Isabelle et sa sœur. — Prorogation du parlement anglais.

9. Insurrection de la garde nationale à Barcelone : elle exige la démolition de la citadelle. — Ouverture de la session des chambres belges.

12. L'ambassadeur espagnol Olozaga demande à Marie-Christine une déclaration contre les insurgés. — Mac-Leod est déclaré innocent par les tribunaux aux États-Unis. — Le roi de Hollande octroie une constitution au grand-duché de Luxembourg.

13. Prise de Ningpo en Chine par les Anglais. — Guerre entre les Druses et les Maronites dans les montagnes de la Syrie.

14. Le général O'Donnell s'empare de la ville de Puente de la Reyna.

15. Le général Diego Léon, compromis dans la révolte militaire de Madrid, est fait prisonnier et fusillé par ordre d'Espartéro.

17. La régente Marie-Christine répond à Olozaga et déclare que sans avoir pris part à la dernière insurrection en Espagne, elle sympathise avec ceux qui se sont déclarés pour elle.

18. La principauté de Lippe entre dans l'Association douanière.

19. Le duché de Brunswick entre dans l'Union douanière.

20. O'Donnell ordonne l'évacuation de la citadelle de Pampelune. Bilbao se rend au général Rodil, envoyé par Espartéro.

20. O'Donnell et son parti se retirent sur le territoire français.

23. Le *Yucatan* se déclare indépendant du Mexique et se constitue en république.

26. Espartéro refuse à Marie-Christine le paiement de ses apanages.

27. Espartéro supprime les juntes, formées à l'occasion de la dernière insurrection.

28. Mésintelligence entre la Porte et le royaume de Grèce. La première adresse à cet effet une note aux ambassadeurs des puissances européennes à Constantinople.

29. Combats meurtriers entre les Anglais, commandés par le général Sale et les Indiens sur la route de Caboul à Dchellalabad.

30. Une conspiration orangiste est découverte à Bruxelles.

31. Une grande partie de la Tour de Londres devient la proie des flammes. — L'ordre de l'Éperon d'or est rétabli par décret du Pape.

Novembre.

1. Élection d'O'Connell à la place de lord-maire de Dublin.

2. Révolte à Caboul; massacre de la garnison anglaise de la ville; les troupes qui stationnent autour de la ville sont attaquées. — Mort du comte Antoine de Lippe.

3. La diète Suisse se proroge sans prendre une mesure dans l'affaire des couvents de l'Argovie.

5. Mort du duc de Gaëta, ministre des finances sous Napoléon. — Mort du prince Louis de Anhalt-Koethen-Pless.



9. Ouverture de la session législative ordinaire des chambres belges par le Roi.

11. La chambre des représentants belges adopte le principe de la permanence des listes électorales.

12. Arrivee du général Sale avec les restes de son armée à Dchellalabad.

13. Mort de Wilhelmine-Caroline, reine-douairière de Bavière.

14. Traité de paix conclu entre la république de Texas et le Mexique par l'intervention de l'Angleterre.

15. L'insurrection de Barcelone est reprimée par le général Van Halen : les membres de la junte révolutionnaire partent pour la France. Van Halen fait cesser la démolition de la citadelle.

20. Mort du prince Alexandre Nicolas de Hesse-Philippsthal.

22. La révision de la constitution est accordéepar le conseil législatif de Genève.

25. Ukbar Khan se réunit avec les insurgés de Caboul : les Anglais sont partout attaqués.

30. L'état de siége des provinces basques est levé par un décret d'Espartéro.

Décembre.

2. Ouverture des états du royaume de Hanovre. — Le général Tyler ouvre la session ordinaire du congrès des États-Unis.

6. L'Autriche accrédite le baron de Marschall comme ambassadeur à la cour de Lisbonne.

7. Le président Tyler proteste dans un message

adressé au congrès contres les visites des navir
américains par les Anglais dans l'affaire de la trai
des Nègres.

11. La principauté de Waldek entre dans l'Unio
douanière

12. Mort de Mgr. Fraissinous, évêque d'Herme
polis, à l'âge de 78 ans.

15. Les Anglais détruisent la flotille des insurg
qui bloquent le port de Carthagène.

18. Les états de Wurtemberg adoptent une adres
à la diète allemande, relativement au rétablissemen
de l'ordre et de la légalité dans le royaume de Hano
vre. — Mort du cardinal Joseph della Porta Rodian

19. Un décret de l'Empereur ordonne la construc
tion de trois chemins de fer de Vienne à Lintz et l
Bavière, à Prague et la Saxe et à Trieste.

20. Convention conclue entre les cinq grandes puis
sances européennes relativement au droit de visite de
navires pour l'abolition de la traite des Negres. —
Réponse du gouvernement grec à la note de la Port
adressée aux représentants des puissances à Constan
tinople.

23. Jugement de la cour des pairs dans l'affaire d
l'attentat du 13 Septembre. Quenisset, Colombier e
Brazier sont condamnés à mort.

24. Circulaire ministérielle en Prusse relativemen
à la censure, qui sera moins sévère qu'auparavant

25. Assassinat de sir Mac-Naghten, ministre rési
dent anglais à Caboul, pendant une entrevue ayan
pour but de régler l'évacuation de la citadelle de cett
ville par les Anglais.

26. Ouverture des Cortès par un discours d'Espartéro, qui se prononce contre l'allocution du Saint-Père, relativement aux affaires religieuses en Espagne.

27. Ouverture des chambres françaises par le roi Louis-Philippe.

29. Institution de l'ordre de la Couronne de Chêne par le roi de Hollande pour le grand-duché de Luxembourg.— Mort du comte Marcellus, écrivain catholique distingué.

31. Terme d'échéance des traités commerciaux entre l'Union douanière et la Hollande, ainsi qu'entre l'Union et les villes de Hambourg et de Brême.

Janvier.

2. Ouverture des chambres portugaises.

4. Ukase de l'empereur Nicolas, par lequel l'armée est réduite au pied de paix.

5. L'armée anglaise forte de 4000 hommes est anéantie dans les défilés de Kund-Caboul pendant sa retraite de cette dernière ville.

6. Départ de l'ambassadeur de France, M. De Salvandy, de Madrid, sur le refus d'Espartéro de permettre la remise des lettres de créance entre les mains de la reine Isabelle. — Commutation de la peine de mort de Quenisset, Colombier et Juste, en bannissement pour le premier, et en travaux forcés à perpétuité pour les deux autres.

8. Mort de la comtesse Sophie-Charlotte de Stolberg'

veuve du comte Frédéric-Léopold de Stolberg, auteur de l'Histoire de l'Église.

11. Le coadjuteur de Cologne, Mgr. de Geissel évêque de Spire, prête serment entre les mains du roi de Prusse à Berlin.

12. Arrivée du capitaine Ross avec deux navires aux terres du pôle du Sud, auxquelles il donne le nom de *Contrée de Victoria.* Il approche du pôle jusqu'à une distance de 150 milles anglais.

15. Ratification de la convention du 13 Juillet 1841 concernant les affaires d'Orient par la Confédération germanique. — Traité de navigation entre la Belgique et le Hanovre.

17. Mort du comte de la Ferronays à Rome.

19. La cour d'appel de Bruxelles renvoie devant la cour d'assises de Brabant : le comte Vandermeeren, l'ex-général Vandersmissen, sa femme et son fils, Parys, Crehen, Parent, Verpraet et Vanlaethem, comme complices du complot orangiste contre la sûreté de l'État.

20. Un projet de loi, tendant à rompre toute relation avec le St.-Siége, est présenté aux Cortès par le ministère espagnol.

21. Arrivée à Jérusalem d'Alexandre nommé évêque anglican pour la Palestine.

22. Arrivée du roi de Prusse à Ostende se rendant à Londres.

24. Un projet de loi, tendant à apporter des changements à la loi communale, est présenté aux chambres belges.

25. Le roi de Prusse tient le prince de Galles sur les fonts baptismaux.

27. Insurrection à Oporto : la charte de Don Pedro est proclamée par un gouvernement provisoire, à la tête duquel se trouve Costa Cabal, ancien ministre de la justice.

Février.

3. Ouverture du parlement anglais par la reine en personne, en présence du roi de Prusse. Le discours du trône avoue que depuis plusieurs années les dépenses dépassent les revenus publics.

4. Départ du roi de Prusse de Londres.

5. Mort du général Buzen, ministre de la guerre en Belgique. Son portefeuille est confié le lendemain au général de Liem.

6. Le roi de Prusse revient de Londres, et rend visite au Roi des Belges à Laeken.

8. Le grand-duché de Luxembourg entre dans l'Union douanière, pour un terme de quatre ans.

10. La reine de Portugal, sur la demande de la municipalité de Lisbonne, fait proclamer la charte de Don Pedro, déjà publiée à Oporto. Le duc de Terceira est nommé président du conseil.

11. Ouverture du Storthing en Norwège.

13. L'ambassadeur des États-Unis à Paris, M. Cass, proteste contre la participation de la France au traité sur le droit de visite. — Mort de l'archiduchesse d'Autriche, Herméline-Marie, fille de l'archiduc Joseph, comte palatin de Hongrie.

15. Mort du comte Pozzo di Borgo, ancien ambassadeur russe à Paris. — Lettre de Mgrs. les évêques de Belgique aux chambres législatives par laquelle ils exposent les motifs qui les ont portés à renoncer à la demande qu'ils ont faite en faveur de l'Université catholique ; retrait de la proposition de MM. Dubus et Brabant (*voir le* 9 *Février et le* 18 *Mars* 1841).

16. Le roi de Prusse revient à Berlin de La Haye, où il avait été rendre une visite au roi de Hollande.

18. Les chambres belges adoptent la loi qui autorise le gouvernement à exploiter pour compte de l'État la navigation transatlantique par le bateau à vapeur la *British Queen*.

22. Bref papal, qui ordonne des prières dans toute la chrétienté pour le maintien de la religion catholique en Espagne.

Mars.

4. Jean de Geissel, nommé coadjuteur de l'archevêque Clément-Auguste de Cologne, est installé à Cologne.

6. Les Anglais évacuent la forteresse de Ghusnée dans le pays des Afghans. — Mort du professeur Heeren, historien distingué à Goettingue.

7. Mort de Paul-Frédéric, grand-duc de Mecklenbonrg-Schwerin.

10. Les Afghans, qui se sont emparés de Candahar, sont repoussés par les Anglais. — Les Chinois font une tentative infructueuse pour reprendre Ning-Po sur les Anglais. — Grand ouragan sur terre et sur mer.

11. Sir Robert Peel propose un bill, tendant à établir un impôt sur les revenus, pour couvrir le déficit du trésor anglais.

13. Circulaire ministérielle en Espagne en réponse au bref du Pape, qui ordonne des prières pour l'église espagnole. — Le général Nott retourne à Candahar.

15. Démission donnée par le roi de Hollande à M. Van Maanen, ministre de la justice. — Mort de Chérubini à Paris.

16. Les représentants des cinq puissances à Constantinople adressent une note au gouvernement grec, dans laquelle ils lui recommandent une grande prudence dans les relations avec la Porte.

18. La chambre des représentants de Belgique adopte par 52 voix contre 29 une loi, tendante à indemniser tous ceux qui ont fait des pertes par suite des événements de 1830. La discussion de la loi a eu lieu en comité secret.

19. Réponse du ministère grec à la note du 16 Mars. Il annonce que les troupes sont retirées des frontières.

20. Nomination de M. Van Hall, avocat à Amsterdam, comme ministre de la justice en Hollande, à la place de M. Van Maanen.

21. Défaite des Arabes aux environs de Tlemcen par la colonne expéditionnaire française, commandée par le général Bedeau.

22. Mort du cardinal Joseph Morozzo.

24. Décret du roi de Wurtemberg, relativement à la fortification de la ville d'Ulm arrêtée par la Diète germanique.

25. La cour d'assises du Brabant condamne à mort les généraux Vandermeere et Vandersmissen, les sieurs Vanlaethem et Verpraet, déclarés coupables de crime d'attentat contre la sûreté de l'État.

26. Amnistie proclamée par le roi de Sardaigne pour tous les condamnés pour délit politique de l'année 1821.

31. Le roi de Hollande donne une nouvelle organisation à son conseil des ministres.

Avril.

1. Mort de Mgr. de Beyer, évêque suffragant de Cologne.

2. Sacre de Mgr. Raphaël Fornari, internonce à Bruxelles, comme archevêque de Nicée *in partibus*, par Son Em. le cardinal archevêque de Malines, en présence du corps épiscopal de la Belgique.

4. Dissension dans l'assemblée constituante d'Haïti au sujet de l'admission de quatre membres rejetés en 1839.

5. La nouvelle constitution est adoptée dans le canton de Schwytz. — Les Anglais sous le général Sale repoussent les Afghans, qui assiégent Dchellalabad. Le général Pollak force les défilés de Keiber.

6. Le président d'Haïti, Boyer, fait cerner par des troupes le local de l'assemblée constituante, où dix membres sont réunis; les vingt-huit autres s'assemblent ailleurs et rédigent une protestation contre cet acte violent.

7. Ukase de l'empereur de Russie, par lequel la traite des Noirs est sévèrement interdite. — Un corps d'armée anglais vient au secours des Anglais, cernés à Dchellalabad. —

12. Mort d'Aguado, riche banquier espagnol. — Mort de Lampadius, célèbre chimiste saxon.

14. L'empereur de Russie décrète par un ukase l'émancipation des paysans russes de leurs seigneurs.

15. Arrivée de l'infant Don Francisco de Paula à Madrid.

16. Boyer ouvre en personne l'assemblée constituante d'Haïti et déclare non admissibles les quatre membres rejetés en 1839; il expulse six autres membres de l'opposition de l'assemblée. L'opposition donne sa démission en masse.

17. Baptême du prince royal de Portugal, qui est tenu sur les fonts baptismaux par Mgr. Capaccini, nonce papal à Lisbonne, au nom du Saint-Père.

18. Ouverture des plans inclinés du chemin de fer d'Ans à Liége.

20. Mort du duc de Conegliano, maréchal Moncey, gouverneur de l'hôtel des Invalides, à Paris.

21. Mort du maréchal de France, comte Clauzel.

23. Mort du général anglais Elphinstone, prisonnier à Caboul depuis le 2 Novembre 1841.

25. Mort de M. Humann, ministre des finances à Paris.

26. Le général Pollock fait son entrée à Dchellalabad et se joint aux troupes anglaises dans cette place.

27. Mort de Charles Bell, chirurgien anglais, à Edimbourgh.

29. Le général England force le défilé de Kutschuck.

Mai.

1. Dissolution de la chambre des députés au Brésil par décret impérial. Une nouvelle chambre est convoquée pour le 1 Novembre.

2. Mort du comte Matuschewitz, ambassadeur de Russie à Stockholm.

5. Grand incendie à Hambourg, qui dure cinq jours et consume la moitié de la ville.

7. Grand tremblement de terre à Haïti, qui détruit plusieurs villes.

8. Terrible catastrophe sur le chemin de fer de Paris à Versailles; grand nombre de personnes y sont mutilées et brûlées, plusieurs y périssent d'une manière déplorable, parmi lesquelles se trouve le brave amiral Dumont d'Urville, sa femme et son fils.

9. Le général England vient avec des renforts à Candahar auprès du général Nott. — La chambre belge adopte une loi concernant l'impôt sur les distilleries; il est établi qu'une remise sera faite aux fabricants qui chôment les Dimanches et jours fériés.

12. La chambre des députés en France adopte un projet de loi qui autorise la construction d'un vaste réseau de chemins de fer dans toute la France.

15. Occupation et dévastation du pays de Beni Kallad, habité par les Kabyles, par l'armée française sous les ordres du général Bedeau.

18. Mort de Nabob de Aud ; son fils ainé Surjah Dschah lui succède.

29. Victoire remportée par le général Nott près de Candahar sur les Afghans. — Le ministère espagnol se retire devant un vote de censure des Cortès.

31. Attentat en Angleterre contre la vie de la reine Victoria, par John Francis.

Juin.

1. Le bill établissant un impôt sur les revenus est adopté par le parlement anglais.

4. Une loi tendante à introduire des modifications à la loi communale est adoptée par la chambre des représentants belges.

7. Ouverture de la session des états du grand-duché de Luxembourg. — Combat près de Miliana entre les Kabyles et un faible détachement de Français.

12. Dissolution de la chambre des députés en France et convocation d'une nouvelle chambre pour le 3 Août.

14. La loi sur le fractionnement des colléges électoraux pour les élections communales est adoptée par la chambre des représentants belges.

16. Formation d'un nouveau ministère en Espagne.

17. John Francis, coupable d'attentat à la vie de la reine d'Angleterre, est condamné à mort.

19. Suhtar Dschong et plusieurs chefs des Afghans se rendent prisonniers au général Nott à Candahar.





21. Ordre du cabinet du roi de Prusse, par lequel des comités d'états de chaque province sont organisés.

24. La loi, portant des modifications à la loi communale, est adoptée par le sénat belge. — Élection de M. Arnoldi comme évêque de Trèves à l'unanimité des voix du chapitre.

25. Mort de Sismonde de Sismondi, historien génevois. — La chambre des représentants belges est ajournée par arrêté royal au 20 Juillet.

26. Ordonnance du roi des Français, qui frappe d'un droit très-élevé les fils et les toiles étrangère. — Mort de Broenstedt, philologue et archéologue danois à Copenhague.

27. Convention signée à Londres entre l'Angleterre et la république de Texas.

29. Ouverture du congrès de la république de Texas par le président, général Houston.

30. Persécution des Juifs par le peuple à Mantoue.

Juillet.

9. Arrivée de Mgr. Lupke, vicaire apostolique du nord dè l'Allemagne à Hambourg.

13. Mort du duc d'Orléans, des suites d'une chute en sautant de sa voiture sur le chemin de la Révolte, près de Paris.

14. Ordonnance royale par laquelle les chambres françaises sont convoquées extraordinairement à cause de la mort du duc d'Orléans.

16. Convention conclue pour quatre ans entre la

France et la Belgique, par laquelle ce dernier pays est exempté de l'ordonnance du 26 Juin. La Belgique diminue les droits sur les vins et soieries de France. — Départ du Roi et de la Reine des Belges pour Paris, à cause de la mort du duc d'Orléans.

17. Inauguration solennelle des plans inclinés du chemin de fer et de la statue Grétry à Liége.

19. Installation d'une société de charité sous l'invocation de St. Vincent de Paul, à Bruxelles.

22. Allocution du Saint-Père relative aux affaires et à la persécution de l'Église catholique en Russie.

26. La question des couvents d'Argovie est de nouveau ajournée; aucune majorité n'ayant pu se former à cet égard au sein de la diète. — Ouverture d'une session extraordinaire des chambres françaises à cause de la mort du duc d'Orléans. — Les chambres belges reprennent leurs travaux.

Août.

1. Défense publique de thèses par M. Breton, pour l'obtention du grade de docteur en philosophie, à l'Université catholique de Louvain. S. E. Mgr. Fornari, nonce apostolique, et Mgrs. les évêques de Liége et de Namur y assistent.

2. Réunion annuelle du corps épiscopal, à Malines.

4. Service funèbre célébré par ordre de la Reine des Belges en l'église de St.-Jacques-sur-Caudenberg, pour le repos de l'âme du duc d'Orléans.

7. Ouverture du chemin de fer belge de Mons à la frontière de France.

8. Commencement de la discussion de la loi sur l'instruction primaire dans la chambre des représentants belges.

9. Traité conclu entre l'Angleterre et les États-Unis relativement aux frontières du Canada.

10. Les troupes anglaises sous le commandement des généraux Nott et England évacuent définitivement Candahar : le premier se dirige sur Caboul, le second sur Scinde.

17. Projet de loi présenté aux chambres belges tendant à contracter un nouvel emprunt de 33 millions 500 mille francs pour achever les lignes de chemins de fer.

19. Le roi de Prusse convoque par ordre du cabinet les comités des états à Berlin pour le 18 Octobre. — La commission d'état pour les affaires du culte catholique est supprimée par arrêté du roi de Hollande.

20. La chambre des députés de France adopte la loi sur la régence : est déclaré régent, en cas de minorité du roi, le prince le plus proche du trône dans l'ordre de succession établi par la charte de 1830 et âgé de 21 ans accomplis.

24. Le général Pollock défait les Afghans dans un combat, qui dure cinq heures, et détruit leurs villages.

25. La garnison française de Bougie, en Algérie, repousse l'attaque des Kabyles dirigée contre cette ville.

28. Arrêté royal qui diminue les droits d'entrée sur les vins et soieries d'Allemagne, et les assimile aux mêmes articles venant de la France.

30. La chambre des représentants de Belgique adopte la loi sur l'instruction primaire. — Les chambres françaises sont ajournées au 9 Janvier 1843 par ordonnance royale.

Septembre.

1. Arrivée de la reine Victoria et du prince Albert à Edimbourgh.

3. Arrivée du roi et de la reine de Prusse à Cologne, où la plus brillante réception leur a été préparée. — Le roi de Hanovre arrive à Dusseldorf, où il tombe dangereusement malade.

4. Pose solennelle de la première pierre de la cathédrale de Cologne par le roi de Prusse et Mgr. de Geissel. — Inauguration de la statue de Mozart à Salzbourg.

5. Le roi de Prusse quitte Cologne pour se rendre au château de Bruhl.

6. La chambre des représentants de Belgique adopte, par 38 voix contre 33, le projet de loi concernant la convention entre le gouvernement et la ville de Bruxelles. — Commencement des grandes manœuvres militaires dans les provinces rhénanes : près de 80,000 hommes sont sous les armes.

7. Le roi et la reine de Prusse arrivent à Aix-la-Chapelle par le chemin de fer : ils sont accompagnés par Mgr. de Geissel, coadjuteur de Cologne.—Arrivée du roi et de la reine de Saxe à Munich.

8. Mort de M. Van Mons, professeur émérite de

l'Université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles, etc.

9. Le Roi des Belges se rend à Aix-la-Chapelle, où il a une entrevue avec le roi de Prusse. — Clôture de la session législative des chambres du grand-duché de Baden.

10. La chambre des représentants de Belgique autorise le gouvernement à contracter un dernier emprunt de 24 millions pour l'achèvement des chemins de fer. Elle adopte en outre un crédit de 2 millions pour la construction de routes dans le Luxembourg et un autre crédit pour commencer les travaux de canalisation de la Campine. — Arrivée du roi de Hollande à Bruhl pour rendre une visite au roi de Prusse.

11. Commencement des manœuvres des troupes belges, réunies au camp de Beverloo.— Arrivée du prince Frédéric d'Autriche en Angleterre sur la frégate autrichienne *la Bellone*.

12. Fin des manœuvres des troupes prussiennes dans les provinces rhénanes. — Ouverture de l'exposition des produits de l'industrie allemande à Mayence.

14. Arrivée du roi et de la reine de Prusse à Coblence. — Dissolution du ministère portugais : le duc de Terceira donne sa démission.

16. Arrivée du roi de Hollande à La Haye, de retour de son voyage à Cologne.

17. Arrivée de la reine Victoria et du prince Albert à Londres, de retour de leur voyage en Écosse. — Prorogation des Cortès portugaises par un décret de la

reine. — Départ du Saint-Père de Rome pour Civita-Vecchia.

18. Sacre de Mgr. Arnoldi, évêque élu de Trèves par Mgr. de Geissel, coadjuteur de Cologne. — La séance ordinaire du Storthing norwégien est close.

19. Un nouveau ministère est organisé en Portugal sous la présidence de Gomez de Castro. — Arrivée du roi et de la reine de Prusse à Trèves.

22. Arrivée du duc de Leuchtenberg à Munich.

23. Grand incendie à Liverpool.

24. La session ordinaire des chambres législatives belges est close.

26. Prorogation du parlement anglais du 4 Octobre au 10 Novembre.

MÉTÉOROLOGIE.

Résumé des observations faites à Louvain, au collége des Prémontrés, par M. le professeur Crahay, pendant les onze premiers mois de 1842 et le dernier de 1841 (1).

La température a été observée à l'aide de thermomètres à échelles centigrades (2), placés à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du sol, dans un endroit très-découvert, éloigné des bâtiments de tous côtés.

Nous rassemblons dans le tableau (A) les moyennes par mois des températures observées jour par jour, à 9 heures du matin, à midi et à 3 h. après midi.

Afin de connaître la plus haute et la plus basse température qui ont régné dans un intervalle de temps

---

(1) La nécessité de mettre sous presse dans le courant de Décembre nous empêche de donner les observations faites durant ce mois et de compléter ainsi l'année ; pour y suppléer, nous ajoutons celles qui se rapportent au même mois de l'année précédente.

(2) Dans l'échelle centigrade, l'intervalle compris entre le point de glace fondante et celui d'eau bouillante est divisé en 100 parties égales ou degrés ; dans l'échelle dite de Réaumur cet espace est partagé en 80 parties; de là, pour réduire les degrés centigrades en ceux de Réaumur, il n'y a qu'à les multiplier par $\frac{8}{10}$, et réciproquement, en multipliant les degrés de Réaumur par $\frac{10}{8}$, on les traduira en centigrades.

donné, par exemple dans les 24 heures, on se sert de thermomètres qui, à l'aide d'une disposition particulière, indiquent les extrêmes des températures auxquels ils ont été exposés. En admettant maintenant que de la plus basse à la plus haute température la progression ait été régulière, ce qui en effet a lieu ordinairement, la demi-somme de ces extrêmes pourra, sans erreur sensible, être considérée comme la température moyenne du jour, c'est-à-dire la température qui aurait régné uniformément, si la quantité totale de chaleur reçue du soleil pendant le jour, après déduction des pertes essuyées durant la nuit, avait été répartie par portions égales sur tous les instants qui composent les 24 heures.

Si l'on forme la somme des maxima et celle des minima observés jour par jour pendant un mois, et que l'on divise ces sommes par le nombre de jours du mois, on obtient le maximum moyen et le minimum moyen du mois; la demi-somme de ceux-ci représente la température moyenne du mois.

Enfin, ajoutant entr'eux les maxima moyens des 12 mois, et de même les minima moyens, et divisant ces sommes par 12, on aura le maximum moyen et le minimnm moyen de l'année; leur demi-somme est la température moyenne de l'année. C'est celle qui aurait régné uniformement pendant toute l'année, si la quantité totale de chaleur reçue du soleil pendant cette période, après déduction des pertes qui ont lieu durant les nuits, avait été distribuée également sur tous les instants de l'été et de l'hiver; du jour et de la nuit.

Le tableau (B) offre ces résultats pour les 12 mois employés. En outre on y a indiqué la plus haute et la plus basse température qui ont eu lieu dans le courant de chaque mois, ainsi que les jours auxquels elles ont été atteintes respectivement.

D'après ce tableau, et en supposant que la moyenne que fournira le mois de Décembre 1842 ne s'éloigne pas de celle qu'a donnée le même mois de 1841, il s'ensuivrait que la température moyenne de l'année 1842 serait de 10°,02, valeur qui surpasse notablement celle que nous avons obtenue dans un tableau semblable l'année précédente, laquelle ne s'élevait qu'à + 9°,35.

Cependant nous devons faire remarquer que, d'après la manière dont sont composés ces tableaux, les températures moyennes de l'année entière n'y sont pas énoncées exactement, à cause que les nombres portés au mois de Décembre ne sont qu'hypothétiques. Aussi s'est-il trouvé qu'au lieu de — 3°,16, chiffre qui appartient au mois de Décembre 1840 et que nous avions adopté provisoirement pour le mois de même nom de 1841, la moyenne de ce dernier a atteint réellement + 4°,48; de là est résulté que la température moyenne annuelle de 1841, au lieu de + 9°,35 comme notre évaluation la portait, a été véritablement de + 9°,98. Reste à savoir quel nombre fournira le mois de Décembre 1842, pour pouvoir comparer la température moyenne de cette dernière année avec celle qui l'a précédée. En attendant, on ne pourra établir de parallèle qu'entre les onze premiers mois

en particulier. Or quand on met en regard le tableau (B) contenu dans l'annuaire de l'année passée, avec celui que nous présentons aujourd'hui, on voit que pendant le mois de Juillet, mais bien plus pendant ceux de Février, de Juin, et d'Août de 1842, la température a été très-supérieure à celle qui a régné pendant les mêmes mois de 1841, tandis que pour les sept autres mois c'est le contraire qui a eu lieu. De sorte qu'en définitif les onze premiers mois de 1842 ne l'ont emporté en somme sur ceux de 1841 que de 0°,41.

Le thermomètre a atteint sa plus grande hauteur, en 1842, le 11 Juin, il marquait + 32°,8; et il est arrivé presque au même point une seconde fois le 18 Août. Cette limite de l'année eût été bien plus élevée, selon toute probabilité, si la chaleur avait pu suivre sa marche ascendante ordinaire pendant le mois de Juillet; mais les pluies que nous avons eues alors ont produit une dépression sensible dans la température. Dans la nuit du 8 au 9 Janvier a régné le plus grand froid de l'année, le thermomètre est descendu à 11°,9 au-dessous de la glace fondante. Ainsi dans le courant de l'année entière la température a varié de 44°,7.

Cette année fournit de nouveau la preuve que les seules observations de 9 heures du matin, continuées pendant l'année entière, donnent un résultat très-approché de la température moyenne déduite de la demi-somme des maxima et des minima diurnes. — La demi-somme de la plus grande et de la moindre température absolue de l'année donne $\frac{1}{2}$ (32,8-11,9)

ou 10°,45, qui non plus ne s'éloigne pas beaucoup de la moyenne 10°,02. Quant au mois d'Octobre, qui fournit ordinairement, soit par sa température à 9 h. du matin, soit par la demi-somme de ses maxima et minima diurnes, des nombres assez approchés de la véritable moyenne annuelle, il est resté en 1842 notablement plus bas.

Dans le tableau (C) nous avons présenté, mois par mois, la hauteur de l'eau tombée du ciel, c'est-à-dire le nombre de centimètres auquel le liquide tombé s'éleverait sur la surface horizontale du sol à Louvain, si rien ne s'en perdait par évaporation, par écoulement ou par infiltration dans le terrain. Ensuite, le même tableau porte le nombre de jours où il a plu, neigé, grêlé, où il y a eu brouillard, où il a tonné, où la température est descendue au-dessous de la glace fondante, où le ciel est resté entièrement couvert pendant toute la journée, et finalement, où, pendant ce temps, on n'y a vu aucun nuage.

Les vents d'Est et de Nord-Est qui ont été plus fréquents que d'habitude pendant plusieurs mois, ont rendu l'année 1842 remarquable dans toute l'Europe par sa sécheresse. Afin que l'on puisse se former une idée exacte de cette année exceptionnelle, nous avons présenté dans le tableau (D), mois par mois le nombre moyen de jours de pluie, de grêle ou de neige, et les hauteurs de l'eau tombée. Ces chiffres ont été déduits de 17 années d'observation, dont les onze premières (de 1823 à 1833) à Maestricht et les six autres (de 1836 à 1841) à Louvain. Afin de faciliter

la comparaison, nous avons rapporté en regard de ces nombres ceux fournis dans les mois respectifs par l'année 1842 (1). On verra que dans cette dernière le nombre de jours de pluie est inférieur à la moyenne pendant les mois de Février, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août et Octobre, supérieur pendant le seul mois de Mars, tandis qu'en Janvier, Septembre et Novembre le nombre moyen fut atteint. Sur les onze premiers mois, l'année 1842 a eu 34 jours de pluie de moins que la moyenne c'est-à-dire $\frac{1}{6}$ environ du nombre moyen. Quant à la quantité d'eau tombée, elle a été au-dessous de la moyenne en Janvier, Février, Avril, Mai, Juin (2), Août, Octobre et Novembre; et elle a été supérieure en Mars, en Juillet et en Septembre. La différence en moins, sur les 11 premiers mois est de 4cm, 16 c'est-à-dire $\frac{1}{16}$ de la quantité moyenne. — La comparaison de ce chiffre avec celui relatif aux jours de pluie nous montre que, ce qui rend l'année 1842 si remarquable, c'est moins encore la réduction dans la quantité d'eau tombée, que dans le nombre de jours de pluie. Mais nous avons eu plusieurs fois occasion de faire observer dans les an-

(1) Le jour où il tombe à la fois de la pluie, de la neige et de la grêle ne compte que pour un seul dans ce tableau.

(2) Nous devons faire remarquer que le chiffre attribué en moyenne au mois de Juin, pour la hauteur de l'eau tombée, est probablement trop fort, affecté comme il l'est par la pluie excessive et anomale du 4 Juin 1839; si l'on fait abstraction de cette année, le nombre qui appartient au mois de Juin dans la série contenue au tableau (D), est seulement de 6cm,89; par cette réduction, l'année 1842 reste encore moins au-dessous de la moyenne pour la quantité d'eau tombée.

nuaires antérieurs, que c'est principalement le nombre des jours de pluie, et leur répartition qui décident de la sécheresse ou de l'humidité d'une année.

Le tableau (E) contient, mois par mois, les hauteurs moyennes du baromètre, observées à 9 heures du matin, à midi et à 3 heures de l'après-midi. Ces hauteurs, exprimées en millimètres, sont corrigées des effets de la capillarité et réduites à zéro de température. Le même tableau renferme en outre la plus grande et la plus petite pression que l'instrument a indiquées à chaque mois, et les époques de ces limites.

La pression de l'atmosphère éprouve des variations continuelles, non-seulement d'un jour à l'autre, mais même d'une heure à l'autre. Au premier abord ces variations semblent n'être soumises à aucune loi. Cependant si l'on fait des observations suivies de baromètre à des heures fixes, leurs moyennes montrent au bout de 20 ou 30 jours, une relation constante entre les heures du jour et les hauteurs correspondantes de l'instrument. Il a été constaté de cette manière que le baromètre monte et descend alternativement deux fois dans les 24 heures. Les maxima de hauteur sont atteintes vers 9 heures du matin et vers 10 heures du soir; les minima répondent à 4 heures de l'après-midi et à 3 heures de la nuit. Ces variations régulières ne comportent dans nos climats qu'une fraction de millimètre, ce qui est la cause que le plus souvent elles sont masquées par les mouvements irréguliers que font éprouver à l'instrument les grandes agitations de l'atmosphère, et qui lui font parcourir

souvent une étendue dix fois plus grande dans le même espace de temps. Mais au bout d'un certain nombre de jours ces mouvements accidentels qui ont amené alternativement des augmentations et des diminutions dans la pression, se sont compensés dans leurs effets, de sorte que les moyennes des observations n'en sont plus affectées et ne conservent que l'état constant ramené chaque jour aux mêmes heures.

Des observations longtemps continuées ont montré encore que les instants des maxima et des minima diurnes ne coïncident pas toujours avec les mêmes heures, mais qu'ils éprouvent, dans le courant de l'année, des déplacements liés intimement avec les saisons, et de telle sorte qu'à mesure que l'été approche le maximum du matin et le minimum de la nuit arrivent de meilleure heure, tandis que le minimum de l'après-midi et le maximum du soir se présentent plus tard. L'étendue de ces déplacements a été constatée pour quelques endroits; on l'a recherchée aussi pour la ville de Louvain. Mais comme cette question, pour être résolue d'une manière satisfaisante, exige un nombre considérable d'observations faites avec beaucoup de régularité et d'exactitude de nuit aussi bien que de jour, il faut nécessairement que plusieurs personnes se partagent la besogne. Or ce concours n'ayant pu être établi à Louvain, il a fallu, pour que l'assujettissement ne fût pas trop grand, se borner aux deux limites qui tombent pendant le jour. A cet effet, durant six années non interrompues, depuis 1836 jusqu'à 1841

inclusivement, le baromètre fut observé tous les *jours* aux heures qui environnent les deux limites en question, savoir à 8, 9, 10 heures du matin, à midi et à 3, 4 et 5 heures de l'après-midi; en outre, durant les mois de Mai, Juin et Juillet on ajouta des observations à 7 heures du matin et à 6 heures du soir. Des moyennes de toutes ces observations, corrigées des inégalités de la température et de la dépression capillaire, on a déduit, pour le milieu de chaque mois, les heures auxquelles le maximum et le minimum de pression atmosphérique sont atteints le matin et l'après-midi. Les résultats ont été rassemblés dans le tableau (F), dans lequel les heures, exprimées en entiers et en fractions décimales, sont comptées à partir de minuit et de midi, comme dans l'usage civil.

Ce tableau montre clairement le déplacement graduel qu'éprouvent, avec les saisons, les instants où la pression atteint sa plus grande et sa moindre valeur; ce déplacement est rendu plus sensible encore par les nombres qui expriment l'intervalle de temps compris, à chaque mois, entre les deux limites. Le calcul a montré que l'époque de l'année où le maximum du matin arrive le plus tôt, coïncide au 29 Juin, et que celle où il arrive le plus tard se trouve au 27 Décembre, que le minimum se présente le plus tard après midi le 14 Juillet, et le plus tôt le 22 Novembre. La moyenne de l'année entière porte l'instant du maximum à 9 h. 39 ou 9 heures 23 minutes, celui du minimum à 3 h. 82 ou 3 heures et 49 minutes.

Il est probable qu'en continuant les observations pendant un plus grand nombre d'années quelques-uns des nombres inscrits dans le tableau en éprouveraient une légère modification, mais toujours la loi générale qui lie l'ensemble n'en serait pas changée.

Dans le même tableau se trouvent inscrites les hauteurs que le baromètre a atteintes à chacune des limites, et enfin l'étendue de l'échelle dans laquelle il a oscillé ; cette étendue n'est, en moyenne pour l'année entière, que de $0^{mm},65$. Pendant les mois d'hiver, ces oscillations ont généralement plus d'amplitude que dans ceux d'été ; le mois de Mai s'écarte le plus de la règle.

Si l'on prend la demi-somme des hauteurs maxima et minima mois par mois, on la trouve sensiblement égale à la hauteur que le baromètre atteint à midi; de sorte que cette dernière peut être considérée comme la pression moyenne qui a lieu dans le temps correspondant. C'est ainsi que l'on trouve pour l'année entière, par la demi-somme des maxima et minima déduites des années 1836 à 1841, pour moyenne pression $757^{mm},05$; tandis que les seules observations à midi, durant la même période, donnent $757^{mm},12$.

Ce dernier nombre, qui ne diffère que fort peu du précédent, peut donc être considéré comme la hauteur moyenne du baromètre à Louvain, la température du mercure étant reduite à celle de la glace fondante. Cette hauteur moyenne, étant exprimée en pouces et lignes de l'ancien pied de Paris, répond à 27 pouces 11 lignes et $\frac{63}{100}$, c'est-à-dire 28 pouces moins une

demi-ligne environ, ce qui est le point où l'on inscrit souvent le mot *variable*.

La variation régulière, diurne, de la pression de l'air offre quelque chose d'analogue au changement périodique du niveau de la mer ; c'est pour cette raison qu'on la nomme quelquefois la marée atmosphérique. Mais ces deux phénomènes ont des causes bien différentes : le flux et le reflux de la mer sont produits par les attractions de la lune et du soleil, action dans laquelle le premier astre, malgré sa petitesse, l'emporte de beaucoup sur le second, parce qu'il est bien plus près de la terre ; c'est pour cela que les instants de haute et de basse mer se règlent d'après les passages de la lune au méridien, et par conséquent retardent de jour en jour d'environ 50 minutes, comme ces passages eux-mêmes. Quant à l'oscillation atmosphérique, elle ne se trouve dans aucun rapport avec le mouvement de la lune ; liée à des heures solaires, et n'éprouvant de déplacement qu'avec les saisons, qui sont également déterminées par le soleil, c'est cet astre évidemment qui est la cause première du phénomène ; son action pour le produire ne peut pas consister dans l'attraction qu'il exerce sur l'atmosphère, car dans ce cas l'attraction prépondérante de la lune sur la même masse fluide, devrait, ici encore, régler les instants des limites; mais, très-probablement l'influence du soleil se trouve dans la variation de température qu'il fait éprouver à l'air aux divers instants du jour, d'où résulte une modification dans la pression et en outre un changement dans la force élastique de la vapeur d'eau mêlée à l'air.

TAB. (A)

MOIS.	Température moyenne par mois		
	à 9 heures du matin.	à midi.	à 3 heures du soir.
Janvier	— 1°,92	+ 0°,02	— 0°,28
Février	+ 3,34	6,84	+ 7,22
Mars	6,38	8,75	8,95
Avril	9,06	12,12	13,09
Mai	15,48	18,81	19,52
Juin	19,72	23,27	23,98
Juillet	17,90	20,48	21,09
Août	21,30	25,14	26,40
Septembre	14,69	17,06	17,72
Octobre	7,78	11,12	10,73
Novembre	3,65	6,06	5,77
Décembre (1841)	4,14	5,45	5,57
Moyennes des 12 mois.	+ 10,13	+ 12,93	+ 13,31

TAB. (B)

MOIS.	Moyennes par mois des maxima diurnes.	Moyennes par mois des minima diurnes.	Demi-sommes ou températures moyennes par mois.	Maxima absolus des températures par mois	Minima absolus des températures par mois	Différences.	Dates des Maxima absolus.	Dates des Minima absolus.
Janvier	+ 0°,87	— 3°,63	— 1°,38	+ 5°,3	— 11°,9	17,2	le 27	du 8 au 9
Février	8,07	+ 1,09	+ 4,58	13,5	— 6,0	19,5	24	5—6
Mars	10,13	3,42	6,78	15,6	— 3,6	19,2	16	23—24
Avril	13,77	3,23	8,50	26,6	— 3,3	29,9	23	16—17
Mai	20,74	7,49	14,12	26,2	+ 1,8	24,4	19	9—10
Juin	25,20	10,94	18,07	32,8	+ 4,4	28,4	11	2—3
Juillet	22,68	11,06	16,87	30,9	+ 6,5	24,4	11	27—28
Août	27,66	14,89	21,28	32,6	+ 10,7	21,9	18	1—2
Septembre	19,17	11,03	15,10	24,2	+ 5,6	18,6	3	28—29
Octobre	12,10	4,07	8,09	16,7	— 1,5	18,2	2	20—21
Novembre	6,39	1,07	3,73	15,1	— 6,2	21,3	28	8—9
Décembre (1841),	6,83	2,13	4,48	12,8	— 5,2	18,0	2	19—20
Moyennes des 12 mois.	+ 14,47	+ 5,57	+ 10,02	+ 21,0	— 0,7	21,7		

TAB. (C)

MOIS.	Hauteur de l'eau tombée, exprimée en centimètres.	NOMBRE DE JOURS DE							
		Pluie.	Grêle.	Neige.	Brouillard.	Gelée.	Tonnerre	C[i]el couv.	Ciel sans nuages.
	Cm.								
Janvier	1,58	6	0	12	3	26	0	7	0
Février	2,52	10	0	1	7	12	0	2	2
Mars	10,81	21	6	4	1	5	1	4	0
Avril	3,59	7	1	0	2	5	2	0	3
Mai	3,29	11	0	0	4	0	1	0	1
Juin	4,70	10	0	0	0	0	2	0	1
Juillet	9,83	17	1	0	0	0	5	0	1
Août	6,79	10	1	0	5	0	5	0	3
Septembre	7,42	16	0	0	7	0	0	1	0
Octobre	4,58	16	0	0	6	1	0	3	0
Novembre	6,68	17	0	3	2	11	0	3	0
Décembre (1841)	8,46	19	0	4	1	11	0	8	0
TOTAUX des 12 mois.	70,25	160	9	24	38	71	16	28	11

f

TAB. (D)

MOIS.	Jours de pluie, de neige ou de grêle.			Hauteur de l'eau tombée exprimée en centimètres.		
	Nombre moyen.	Nombre en 1842	Différence.	Hauteur moyenne	Hauteur en 1842.	Différence.
				Cm.	Cm.	Cm.
Janvier	17	17	0	5,23	1,58	— 3,65
Février	14	10	— 4	4,23	2,52	— 1,71
Mars	17	22	+ 5	4,82	10,81	+ 5,99
Avril	17	7	— 10	4,89	3,59	— 1,30
Mai	16	11	— 5	5,66	3,29	— 2,37
Juin	18	10	— 8	8,28	4,70	— 3,58
Juillet	19	17	— 2	7,43	9,83	+ 2,40
Août	19	10	— 9	7,26	6,79	— 0,47
Septembre	16	16	0	5,94	7,42	+ 1,48
Octobr	17	16	— 1	4,82	4,58	— 0,24
Novembre	19	19	0	7,39	6,68	— 0,71
Décembre	20			6,15		
TOTAUX	209			72,10		

TAB. (E)

MOIS.	Hauteurs moyennes du Baromètre			Maxima absolus par mois.	Minima absolus par mois.	Dates des	
	A 9 heures du matin.	A midi.	A 3 heures du soir.			Maxima.	Minima.
Janvier	760,61	760,29	760,13	771,45	739,13	le 8, à 8 h. m.	le 23, à 8 h. m.
Février	761,63	761,49	760,77	774,21	739,78	15, à 10 h. m.	24, à 4 h. s.
Mars	756,26	756,60	756,58	771,39	732,84	15, à 10 h. m.	10, à 6 h. m.
Avril	758,77	758,48	757,97	768,01	737,60	10, à 8 h. m.	1, à 8 h. m.
Mai	758,11	757,71	757,26	767,40	744,18	15, à 10 h. m.	7, à 4 h. s.
Juin	760,46	760,17	759,77	766,92	750,46	28, à 10 h. m.	21, à 4 h. s.
Juillet	758,57	758,54	758,42	769,08	749,61	15, à 8 h. m.	1, à 7 h. m.
Août	759,85	759,48	758,99	769,25	749,31	13, à 10 h. m.	10, à 6 h. s.
Septembre	754,76	754,54	754,13	764,93	744,40	3, à 10 h. m.	22, à 4 h. s.
Octobre	759,06	758,84	758,45	771,94	732,95	9, à 10 h. m.	23, à 5 h. s.
Novembre	754,37	754,10	753,86	774,34	736,20	18, à 10 h. m.	24, à midi.
Décembre (1841)	753,25	752,80	752,37	766,65	739,67	31, à 10 h. m.	19, à 3 h. s.
MOYENNES	757,98	757,75	757,39	769,63	741,34		

TAB. (F)

MOIS.	Époques des maxima du matin.	Époques des minima de l'après midi.	Intervalles entre les deux époques.	Valeurs des maxima.	Valeurs des minima.	Différences ou valeurs des oseill. diurnes.
	H.	H.	H.	m. m.	m. m.	m. m.
Janvier	10,09	3,18	5,09	758,17	757,46	0,71
Février	10,05	3,64	5,59	57,57	56,84	0,73
Mars	9,80	3,81	6,01	57,37	56,57	0,80
Avril	9,30	3,99	6,69	56,79	56,10	0,69
Mai	8,69	4,30	7,61	57,80	56,89	0,91
Juin	8,27	4.82	8,55	57,91	57,43	0,48
Juillet	8,30	5,07	8,77	58,77	58,19	0,58
Août	8,76	4,80	8,04	58.42	57,92	0,50
Septembre	9,37	3,94	6,57	56,17	55,60	0,57
Octobre	9,85	3,05	5,20	57,83	57,30	0,53
Novembre	10,06	2,55	4,49	53,41	52,75	0,66
Décembre	10,10	2,73	4,63	58,33	57,65	0,68
Moyennes de l'année	9,39	3,82	6,43	757,38	756,73	0,65

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE LA BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. Em. Monseigneur Engelbert Sterckx, né à Ophem le 2 Novembre 1792, sacré à Malines le 8 Avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 Septembre 1838, grand cordon de l'ordre de Léopold.

Evêque de Liége, S. G. Mgr. Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, né à Leyde le 5 Avril 1790, sacré à Liége le 15 Novembre 1829.

Evêque de Bruges, S. G. Mgr. François-René Boussen, né à Furnes le 2 Décembre 1774, sacré à Bruges le 27 Janvier 1833.

Evêque de Tournay, S. G. Mgr. Gaspar Labis, né à Warcoing le 2 Juin 1792, sacré à Tournay le 10 Mai 1835.

Evêque de Namur, S. G. Mgr. Nicolas-Joseph Dehesselle, né à Charneux le 4 Juillet 1789, sacré à Namur le 13 Mars 1836.

Evêque de Gand, S. G. Mgr. Louis-Joseph Delebecque, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 Novembre 1838.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P.-F.-X. De Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie catholique de Rome, des académies des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de Munich, de la commission royale d'histoire. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

N.-J. De Cock, chanoine hon. de la métropole de Malines, docteur en théologie, décoré de la croix de fer, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-St.-Michel.

SECRÉTAIRE.

F.-N.-J.-G Baguet, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-du-Peuple, n° 14.

CONSEIL RECTORAL.

N.-J. De Cock, vice-recteur.
H.-G. Wouters, doyen de la faculté de théologie.
J.-J.-A. Quirini, doyen de la faculté de droit.

A.-L. Van Biervliet, doyen de la faculté de médecine.

G.-C. Ubaghs, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

M. Martens, doyen de la faculté des sciences.

F.-N.-J.-G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, H.-G. Wauters.

Secrétaire, M. Verhoeven.

P.-F.-X. De Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H.-G. Wouters, prof. ord.; docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue des Récollets, n° 17.

J.-T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J.-F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand; la théologie morale. Collége du St.-Esprit.

M. Verhoeven, prof. ord., docteur ès droits, protonotaire apostolique; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J.-B. Malou, prof. ord., docteur en théologie, chan. hon. de la cathédrale de Bruges, bibliothécaire de l'Université, membre de la société d'Emulation de Bruges; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

A. Tils, prof. extraord., docteur en théologie ; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J.-J.-A. Quirini.

Secrétaire, C.-T.-A. Torné.

L.-B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186 A.

J.-J.-A. Quirini, prof. ord., membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Petite rue des Corbeaux, n° 12.

L.-J.-H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T.-J.-C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Place-du-Peuple, n° 12.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit criminel. Rue du Canal, n° 45.

C.-T.-A. Torné, prof. extraord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Rue de la Belle-Vue, n° 1.

L.-J.-N.-M. Rutgeerts, prof. extraord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de Bruxelles, n° 32.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, A.-L. Van Biervliet.
Secrétaire, P.-J. Haan.

P.-J.-S. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, du conseil communal et de la commission des hospices; la clinique interne. Place-du-Peuple, n° 22.

A.-L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. A Vlierbeék-lez-Louvain.

J.-M. Baud, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion belgique, membre de l'académie royale de médecine et du conseil communal, la pathologie chirurgicale. Rue de Savoie, n° 5.

V.-J. François, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de Namur, n° 162.

L.-J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

T. Schwann, prof. ord., membre de la société des naturalistes de Berlin, correspondant de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles et de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, pathologique, l'organogénésie et les monstruosités. Rue des Dominicains, n° 6.

F. Hairion, prof. extraord, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et d'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue de Tirlemont, n° 33.

J.-B. Vrancken, prof. extraord., correspondant de l'académie royale de médecine, la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, n° 22.

P.-J. Haan, prof. extraord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 64.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, G.-C. Ubaghs.
Secrétaire, J. Moeller.

G.-C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, pré-

sident du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction encyclopédique à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie psychologique.

C. De Coux, prof. ord.; l'économie politique, la statistique et la géographie physique et ethnographique. Rue des Récollets, n° 83.

F.-N.-J.-G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; la littérature grecque et latine.

N.-J. De Cock, prof. ord, vice-recteur de l'Université; la philosophie morale.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale. Montagne-St.-Antoine, n° 4.

G.-A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Place-du-Manége.

J.-B. David, prof. ord., président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de la société d'Emulation de Bruges, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande.

L.-J. Hallard, prof. extraord.; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue de Malines, n° 104.

F.-J.-B.-J. Nève, prof. agrégé, membre de la société asiatique de Paris; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Dominicaines, n° 14.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, M. Martens.

Secrétaire, H.-B. Waterkeyn.

J.-G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de la société météorologique de Londres ; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H.-J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Mertens, prof. ord., docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, n° 87.

G.-M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre des académies de Bruxelles et de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Place-du-Peuple, n° 24.

P.-J. Van Beneden, prof. ord., docteur en médecine, membre correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; la zoologie et l'anatomie comparée. Rue de Tirlemont, n° 119.

H.-B. Waterkeyn, prof. extraord., membre de la société géologique de France; la minéralogie et la géologie. Collége de Marie-Thérèse.

RÉPÉTITEURS AGRÉGÉS A L'UNIVERSITÉ.

F.-J. Malcorps, docteur en médecine et en chirurgie. Rue de la Promenade, n° 13.

J.-B.-L. Vandenplas, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Près de l'église de N.-D. aux Dominicains.

C. Van Roosbroeck, docteur en médecine et en accouchements. Rue de Malines, n° 159.

E.-M. Van Kempen, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Rue des Bateaux, n° 40.

E. Gérard, docteur en philosophie et lettres. Rue de Namur, n° 77.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C.-J. Staes, Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Vandenzande. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

T.-J. Bouvier. Rue des Récollets, n° 9.
M.-D. De Raymaeker. Vieux-Marché, n° 24.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, **G.-C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.**

Sous-régent, **E. Heymans, licencié en théologie.**

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place-St.-Michel.*)

Président, **J.-B. David, prof. à la faculté de philosophie et lettres.**

(1) Le Collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le Collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le Collége fournit les assiettes et la vaisselle

Sous-régent, J. Verdeyen, bachelier en théologie.

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E.-J. Delfortrie.
Sous-régent, H. Veys.

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE (1).

(*Rue de Namur.*)

Président, G.-J. Pitsaer.
Sous-régents, J.-B. Vanstalle, et E.-A. Glibert.
Rhétorique, A.-J. Namêche, licencié en théologie.
Seconde, C.-N. Vandiest, docteur en philosophie et lettres et en droit.
Troisième, P.-G. Maes, cand. en phil. et lettres.
Quatrième, J.-D. Kaudt.
Cinquième, A. De Neéf, cand. en phil. et lettres.
Classe préparatoire, M. Pitsaer.
Mathématiques, A.-L. Loomans, candidat en sciences, et E. Dart, candidat en philosophie et lettres.

---

pour le déjeûner. Le prix de la pension pour l'année académique est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage, et les frais de maladie seront à la charge des parents.

(1) V. ci-dessous l'extrait des dispositions réglementaires arrêtées le 25 Juillet 1838.

Dessin linéaire, Geerts, prof. de sculpture à l'académie des beaux-arts.

Cours spécial de langue française, A.-J. Namêche, prof. de rhétorique.

Langue flamande. C.-N. Vandiest.

Langue anglaise, P. Purcell.

Langue allemande, C. Arendts.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, J.-B. Malou, prof. à la fac. de théol.

Sous-bibliothécaires, J.-J. Van Loo, bachelier en théologie, et B.-J. de Beenhouwer, bachelier en droit canon. Collége du St.-Esprit.

Aide-bibliothécaire, C.-J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J.-B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE.

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le rég. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836.

Préparateur, J.-A. Delageneste. Vieux-Marché, n°33.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE.

(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur.*)

Directeur, J.-G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J.-B. Wets. Rue de Tirlemont, n° 47.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (1).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Jardinier en chef, M. Donkelaer, Voer, n° 10.

CABINET DE MINÉRALOGIE.

(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur.*)

Directeur, H.-B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, J.-B. Wets. Rue de Tirlemont, n° 47.
Concierge, J. Berlanger.

---

(1) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'Avril à Octobre, de six heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de Novembre à Mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le régl. arrêté par la Régence le 29 juin 1838.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

(*Collége du Roi*, *rue de Namur*.)

Directeur, P.-J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, P.-L. Lamal, candidat en médecine. Collége de Marie-Thérèse.

Concierge, J.-H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, T. Schwann, prof. à la faculté de médecine.

Préparateur, E.-M. Van Kempen, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Rue des Bateaux.

Concierge, N. Smeyers.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P.-J.-S. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, E. De Bruyn, docteur en médecine, et H. Vanderlinden, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L.-J. Hubert.

Directrice, Mme M.-J. Vanderhulst.

Élève interne, G. Cuylits, candidat en médecine.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, A. Tits, professeur.
Vice-président, Em. Nève, étudiant en droit.
Secrétaire, L. De Bullemont, étudiant en droit.
Membres : C. De Coux, professeur ; H. B. Waterkeyn, professeur ; M. Deprez, étudiant en droit ; L. Wocquier, étudiant en philosophie.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, id.
J. B. David, prof. ord., président du collége du Pape.
N. J. De Cock, vice-recteur de l'Université.
C. De Coux, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
V. François, prof. ord. à la fac. de médecine.
L. J. Hallard, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
F. J. B. J. Nève, prof. agrégé à la fac. de phil. et let.

(1) V. les statuts, arrêtés le 8 Décembre 1839, dans *l'Annuaire de* 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 30 Octobre 1842.

A. Tits, prof. extr. à la fac. de théologie.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. B. Waterkeyn, prof. extr. à la fac. des sciences.
Th. Asselberghs, étudiant en philosophie.
J. B. Béthune, étudiant en droit.
L. De Bullemont, étudiant en droit.
F. Denis, étudiant en droit.
M. Deprez, doct. en phil. et lettres, étudiant en droit.
A. Dhanis, étudiant en droit.
F. Lefebvre, étudiant en médecine.
Em. Nève, étudiant en droit.
C. A. Périn, étudiant en philosophie.
L. Toussaint, étudiant en droit.
L. Wocquier, étudiant en philosophie.

Membres assistants.

L. Bellemans, étud. en phil.
F. Bomblet, id.
C. Caroly, id.
P. Chambille, id.
H. Chantraine, id.
L. Coenaes: id.
V. Cogels, étudiant en droit.
Th. Cousot, étud. en sciences.
Ch. Crespel, étud. en théol.
Ch. Crouckants, étudiant en philosophie.,
J. Daras, id.
A. Debecker, id.
Ch. De Bettignies, id.
F. Decock, id.
F. Decoene, étud. en théol.

J. De Dorlodot, étud. en phil.
L. De Glymes, id.
Ch. Dehalloy, id.
G. Deheyn, id.
J. Delhaye, id.
M. Deloose, étud. en théol.
N. Demoore, étudiant en philosophie.
J. Desmet, étudiant en philosophie.
P. Desmet, id.
V. Dewappenaert, id.
L. Dieden, étudiant en droit.
G. Duparc, étud. en phil.
Ad. Durand, étud. en droit.
A. Erculiss, étud. en philos.
Oc. Famenne, étud. en droit.
Ew. Fettweis, étud. en sciences.
J. Gillion, étudiant en phil.
Ch. Grandys, étud. en phil.
F. Henry, id.
A. Henrot, id.
V. Hermans, id
H. Lemaître, étudiant en droit.
Ch. Leplae, id.
A. Lesquoy, étud. en phil.
L.-E. Magnette, id.
L. Magnette, id.
A. Matthieu, étudiant en droit.
F. Meeus, étud. en phil.
J. Mellaerts, étud. en médecine.
L. Misonne, étud. en phil.
G. Mottet, étud. en droit.

X. Nesseyns, étud. en phil.
Eg. Pangaert, id.
Ch. Picquet, id.
B. Quinet, étud. en droit.
A. Reding, étud. en phil.
Ch. Sainctelette, id.
N. Saussu, id.
Ch. Simons, id.
Th. Smekens, id.
C. A. Smedding, étud. en théol.
J. Snyders, étud. en phil.
E. Solvyns, id
J. Tercelin, id.
J. Vandewiel, id.
J. Vandiest, id.
X. Van Elewyck, id.
E. Verbist id.
G. Verhaegen, id.

Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la société.
Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.
Ch. Breton, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif, à Nancy.
J. B. De Brouwer, ancien étudiant, à Ostende.
P. Canoy, prof. au séminaire de Ruremonde, ancien membre actif.
Edm. De Cazalès, ancien professeur de la faculté de de philosophie et lettres, à Rome.

F. Chon, prof. d'histoire au collége royal de Lille.
A. Dechamps, gouverneur de la province de Luxembourg, à Arlon, membre de la chambre des repr.
P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.
L. Delgeur, doct. en phil., professeur à l'institut St.-Louis à Malines, ancien membre actif.
J. Dieden, docteur en philosophie, ancien membre actif, avocat à Bruxelles.
Paul Diercxens avocat, secrétaire de la chambre de commerce, à Anvers.
L'abbé Fillion, prof. d'Écrit.-Ste. au séminaire du Mans.
E. Gérard, docteur en philosophie, ancien membre actif, à Louvain.
A. J. Henrotay, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.
Le docteur Le Glay, archiviste général du départ. du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.
Ch. Loomans, doct. en phil. et en droit, ancien membre actif, à Berlin.
Le comte L. de Mérode, ancien membre actif, à Brux.
A. J. Namêche, licencié en théologie, prof. de rhétorique au collége de la Haute-Colline, à Louvain.
Ch. Périn, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.
L'abbé Rohrbacher, docteur en théologie, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.
A. Schmidt, ancien membre actif, à Versailles.
E. Thonissen, avocat à Hasselt.
A. Troisfontaine, doct. en phil. et lettres, ancien étudiant, à Bruxelles.
F. Wechter, ancien membre actif, à Rome.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1841-1842, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1842, PAR M. EM. NÈVE.

MESSIEURS,— Notre société compte aujourd'hui près de trois années d'existence. A mesure que le temps nous éloigne de l'époque de sa fondation, il devient de plus en plus utile de vous rappeler, avant d'entrer dans une année nouvelle, ce qui s'est passé dans celle qui vient de s'écouler; il nous importe davantage de vous dire ce qui était à faire et ce que nous avons fait, afin qu'en avançant toujours nous ayons sans cesse les yeux fixés vers notre but et que tous nos efforts se réunissent pour y atteindre.

Si nous parcourons les travaux qui vous ont été présentés, nous y voyons la preuve que notre société est constamment restée fidèle aux principes qui animaient ses fondateurs. Les sujets les plus divers ont été traités, mais toujours avec cette unité de vues qui doit être notre force et notre caractère distinctif. La philoso-

(1) La commission était composée de MM. *G. Arendt*, président; *A. Dhanis*, vice-président; *Em. Nève*, secrétaire; *F.-N.-J.-G. Baguet*, *L.-J. Hallard*, *P. Canoy* et *M. Depres*.



phie, la science sociale, l'histoire, les littératures étrangères comme les littératures modernes, ont été les sources où chacun de nous a puisé. La poésie est venue revendiquer dans nos assemblées la place légitime qu'elle doit y occuper et c'est là un progrès que nous ne pouvions nous empêcher de constater ici. On vous avait déjà fait prévoir l'appui que devait trouver la Société dans ses membres honoraires. Cette année nous avons pu nous assurer que ces espérances n'étaient pas vaines et nous aurons à vous entretenir de deux mémoires envoyés par des membres honoraires dont l'un a longtemps pris place parmi nous.

Pour suivre l'ordre de nos séances, nous aurions à vous parler en premier lieu de deux pièces de vers (séance du 14 Novembre); mais la poésie n'est pas susceptible d'analyse, et vous n'avez pas oublié la pièce intitulée : *Rome païenne et Rome chrétienne* (1), où M. Wocquier vous faisait assister aux derniers jours du vieux monde auquel a succédé le monde chrétien; vous n'avez pas oublié non plus cette autre composition ayant pour titre : *La Femme régénérée par le Christianisme*, composition de M. Deprez destinée à célébrer l'une des plus belles victoires de l'Évangile sur la société ancienne.

Nous avons voulu tout d'abord répondre au vœu émis par nos prédécesseurs, et nous avons donné tous nos soins à organiser au plus tôt une thèse. Aussi une de nos premières séances, celle du 12 Décembre, a-t-

(1) Publiée par l'auteur dans ses *Préludes poétiques*, p. 167.

elle été occupée par la défense de la thèse suivante, que M. Dhanis soutint contre de nombreux opposants : *le système prohibitif est nuisible à l'aisance générale; il est en partie cause du malaise qui désole actuellement l'industrie.*

Dans un mémoire intitulé : *Études sur Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle* (séance du 9 Janvier 1842), M. Émile Nève s'est proposé de caractériser la littérature des trouvères au XIIIe siècle en dehors des grands romans et des chansons de geste. Tracer une courte biographie du poëte parisien, en faisant ressortir le dialecte dont il s'est servi, et qui n'est autre que le plus pur dialecte roman, celui de l'Ile-de France, analyser une à une toutes ses compositions depuis la complainte jusqu'au drame en s'arrêtant surtout à ses poésies historiques et religieuses, tel est le plan de ce travail. L'auteur a voulu prouver d'une part à quel point Rutebeuf mériterait d'être mieux connu autant sous le rapport poétique que pour l'histoire de saint Louis, des croisades, et de l'Université de Paris, et d'autre part, comment on a pu par des appréciations incomplètes porter sur ce poëte des jugements aussi divers que peu favorables (1).

Le 23 Janvier il vous a été donné lecture d'un mémoire intitulé : *La science, la croyance et la philosophie au point de vue du catholicisme.* L'auteur, M. Schmidt, membre honoraire de la Société, vous a

---

(1) Ce travail a été inséré dans le *Choix de Mémoires*, publié par la Société, t. II, p. 186.

retracé la nécessité pour la science de s'appuyer sur un principe supérieur, raison dernière de toute existence et de toute vérité. Sans un être absolu, sans une notion certaine de cet être, il n'y a ni connaissance, ni science possible. Or, il y a trois existences à expliquer dans l'univers, l'infini, le fini et le mal, et l'exagération d'un de ces trois termes aboutit à trois systèmes philosophiques également monstrueux entre lesquels le système de la création constitue l'équilibre. Avec la notion d'un être absolu, personnel et libre, renaît l'ordre et l'unité dans le monde, l'unité et la vérité dans la connaissance. Or, point de connaissance sans certitude, et point de certitude sans croyance, et point de croyance raisonnable sans reconnaître entre le croyant et celui en qui il a foi les rapports de la créature au Créateur. « Dieu, voilà donc le principe de l'unité dans le monde; Dieu, voilà le principe de l'unité dans la science. » Telle est la conclusion de la première partie de ce travail dont nous espérons recevoir bientôt la continuation.

M. le professeur Baguet (séance du 6 Février) vous a lu un mémoire intitulé : *Réflexions sur l'enseignement moyen* (1). Il recherche les causes de la faiblesse qui a été signalée dans les études moyennes : il croit les découvrir en partie dans la marche suivie par les élèves, en partie dans la méthode d'enseignement. Il examine successivement ces causes et propose les

(1) Publié séparément par l'auteur, chez Vanlinthout et Vandenzande.

moyens qui lui paraissent les plus propres pour y remédier.

M. Denis (séance du 20 Février) nous a donné un travail qui nous présente le mouvement progressif que Platon imprima à la philosophie grecque. L'auteur, après avoir parcouru rapidement les différents systèmes des écoles orientales, trace un aperçu détaillé des écoles grecques antérieures au philosophe qui fait l'objet principal de son mémoire. Il s'attache surtout à faire sentir la diversité de leurs principes et les points de contact qu'ils ont entre eux. Arrivant à Platon, il donne une esquisse générale de ses doctrines, il nous en montre la source, les rattache à celles des philosophes antérieurs, puis choisissant parmi les écrits de Platon, le dialogue de Phédon, il analyse cet ouvrage en appuyant par des applications nombreuses les diverses assertions qu'il a émises dans le cours de son mémoire.

M. Gérard s'est occupé de *la comparaison de la philosophie de Platon et d'Aristote* (séance du 6 Mars) en caractérisant les doctrines de ces deux philosophes sur les divers points de la science, et il a fait ressortir ce qui les distingue l'un de l'autre surtout en psychologie et en métaphysique. Cet examen a servi à l'auteur pour esquisser et pour expliquer la marche des deux écoles philosophiques auxquelles ils ont donné naissance et qui ont suivi des routes si différentes.

Dans la même séance, M. le professeur Nève a donné lecture d'un mémoire de littérature sanscrite sous le titre de *Damayanti dans la forêt, tableaux tirés du*

Nala. L'auteur a fait choix dans ce célèbre épisode du Mahâ-Bhârata des passages les plus beaux où figure l'épouse de Nala, forte de sa fidélité au milieu des malheurs. Il a voulu montrer avec quelle délicatesse de pinceau la poésie épique a mêlé à ses riches tableaux la peinture des sentiments et des affections de l'âme. Il en a pris occasion de faire apprécier la haute vénération dont les femmes ont été l'objet dans l'Inde, tant que les lois religieuses ont conservé leur ascendant moral au sein de sa civilisation.

M. Asselberghs vous a présenté un travail ayant pour titre : *Exposé des principales conceptions formulées par les philosophes grecs sur l'origine de l'univers* (séance du 24 Avril). L'auteur trouve que ces doctrines se résument à admettre deux principes éternels, indépendants l'un de l'autre, la matière et Dieu, et qu'elles ne diffèrent que par le choix du principe passif, primitif, ou la reconnaissance plus ou moins formelle d'une cause intelligente qui domine la matière. Il conclut en faisant remarquer que sans la révélation la véritable notion de la production du monde, de la création, serait restée inconnue.

On vous a lu le même jour un second mémoire intitulé : *Essai sur le livre du Prince de Nicolas Machiavel*. L'auteur, M. Chon, membre honoraire de la Société, s'est proposé d'étudier le traité *du Prince*, auquel, suivant lui, on accorde ordinairement une trop grande importance philosophique. A part quelques jugements historiques sur les affaires de son temps où l'on trouve la pénétration d'un homme d'état, d'un

diplomate, Machiavel s'élève rarement au-dessus du médiocre dans les idées politiques que son livre développe; elles n'ont aucune profondeur, souvent même elles ne présentent d'autre caractère que la banalité. Ce qui les relève, c'est un imperturbable cynisme dont les justificateurs du secrétaire Florentin ont en vain essayé de déguiser l'horreur, en prétendant que l'on n'avait pas saisi la véritable pensée de l'écrivain. Machiavel s'est chargé lui-même de confirmer la sincérité des affreux préceptes qu'il donne aux princes, par une lettre authentique, où il explique son intention et où il indique le but qu'il veut atteindre ; l'analyse du *livre du Prince*, la critique des justifications qui en ont été faites, quelques observations sur le caractère moral du siècle de Machiavel, des rapprochements avec Philippe de Comines, Pétrarque, B. Franklin, une courte appréciation de l'Anti-Machiavel de Frédéric II, tels sont les compléments nécessaires de cet essai. L'auteur résume ainsi l'opinion qu'il s'est formée de Machiavel par le livre *du Prince* : « Ses adversaires
» n'ont pas exagéré l'immoralité de ces doctrines et
» ses apologistes ou des justificateurs ont généralement excusé ses écarts par ses raisons insuffisantes.
» D'un autre côté, amis ou ennemis, ont trop vanté la
» profondeur de l'écrivain ; on lui a trop légèrement
» attribué le génie. J'ai trouvé dans le *Prince* beaucoup d'audace, mais j'y ai cherché vainement ce que
» j'espérais y rencontrer sur ouï dire, j'entends de ces
» pages qui font réfléchir parce qu'elles renferment
» un sens profond ou des raisonnements adroitement

» spécieux qu'ils entraînent au doute les consciences » les plus fermes, etc. »

Dans les séances du 8 et du 22 Mai M. le professeur Tits a lu un travail ayant pour titre : *Théorie de la Création* (1). L'auteur s'est proposé pour but de ramener à leurs véritables principes et de présenter dans leur expression la plus simple toutes les grandes questions qui partagent de nos jours le rationalisme incrédule et la philosophie chrétienne. Il commence par comparer entre elles les vues opposées des deux écoles rivales sur l'objet propre, ainsi que sur le point de départ nécessaire des spéculations philosophiques, et il fait sentir de prime abord tout ce qu'il y a d'arbitraire, de faux, de radicalement vicieux dans la méthode suivie par le rationalisme. Passant ensuite des principes aux conséquences, il montre avec toute la précision possible par quel enchaînement rigoureux les diverses erreurs, professées aujourd'hui par les philosophes panthéistes sur la nature de Dieu et sur ses rapports avec le monde, découlent des principes posés il y a deux siècles par Descartes. Puis après avoir résumé en peu de mots les conséquences monstrueuses du panthéisme, il se demande si l'esprit humain est capable d'ajouter vraiment foi à d'aussi inconcevables extravagances ; question à laquelle il laisse répondre par une foule de passages le trop célèbre Schelling, ce patriarche du rationalisme du jour, à qui la vérité chrétienne a tant de fois arraché

(1) *Choix de Mémoires*, t. II, p. 1.

de ces aveux forcés qui sont tout à la fois la condamnation de ses propres doctrines et l'apologie de celle qu'il ne cesse de combattre.

La seconde partie du travail a pour objet les principes et les procédés de la philosophie chrétienne. En appliquant successivement ces principes et ces procédés à l'existence et aux divers attributs de Dieu, à l'origine et à la destination de l'univers, à la liberté qu'il considère comme la *loi suprême* de toute la création, et enfin à l'origine du mal, l'auteur fait voir comment le philosophe chrétien se trouve conduit de la manière à la fois la plus simple, la plus assurée et la plus scientifique à toutes ces grandes vérités, sans lesquelles notre existence entière serait sans but et sans intérêt; il prouve que la vraie science se présente, et doit se présenter en dernier lieu, comme l'*écho de la nature*, comme l'expression fidèle de ce qu'il y a de plus intime dans les lois de notre esprit. Enfin, par un dernier retour sur l'impuissance, les contraditions, les incertitudes souvent avouées du rationalisme, il fait ressortir de nouveau l'incontestable supériorité de la philosophie chrétienne même au point de vue purement scientifique.

M. le professeur Nève a communiqué à la Société (séance du 5 Juin) la première partie d'un travail qu'il a depuis étendu et terminé sur les *Hymnes du Rig-Véda* (1). Il s'attachait à établir l'importance qu'ont

(1) Publié par l'auteur sous le titre d'*Etudes sur les Hymnes du Rig-Véda*, chez Ansiau, à Louvain, 8o, p. VIII — 120.



les chants poétiques de ce livre parmi toutes les œuvres de la collection sacrée qui porte le nom de Védas, et, après des considérations sur l'âge, les auteurs et la forme de cette branche de la poésie sanscrite, il citait comme preuve la traduction de quelques hymnes.

La réunion du 19 Juin fut occupée par la lecture d'un mémoire de M. De Bullemont ayant pour titre : *Idée de la civilisation.* Il donna lieu à une discussion animée qui occupa la séance suivante. Nous sommes trop persuadés de la grande utilité dont seraient pour notre Société de semblables discussions pour ne pas y attacher le plus grand prix et pour ne pas faire appel à la bonne volonté de tous ceux qui voudraient les soutenir ou y répondre.

Dans un travail intitulé : *Études sur Reboul et Turquety considérés comme poëtes catholiques* (séance du 17 Juillet), M. C. Périn s'est proposé d'envisager ces poëtes au point de vue philosophique et littéraire. Après quelques considérations préliminaires su l'essence de la poésie en général, sur l'histoire de la poésie religieuse au moyen âge, sur ce qu'elle est de nos jours et sur ce qu'elle doit être, l'auteur s'est attaché à faire saisir les différences d'inspiration et de croyances qui séparent l'école poétique de Lamartine et de V. Hugo de celle dont Reboul et Turquety lui semblent être les principaux représentants. Passant ensuite à l'analyse des œuvres de ces poëtes il a fait remarquer dans leurs écrits le développement des idées catholiques, il a montré le but qu'ils se sont

proposé, la marche qu'ils ont suivie et l'influence, que les sources mêmes où ils ont puisé leurs inspirations ont exercé sur le mérite littéraire de leurs ouvrages. L'auteur termine ce travail en émettant l'espoir que la poésie catholique ne restera pas en arrière du progrès religieux de notre époque et que bientôt encore doit s'ouvrir pour elle une nouvelle ère de splendeur et de gloire.

Il nous reste pour compléter notre examen à mentionner deux pièces de vers de M. Wocquier : l'une *Hymne à Dieu*, a trouvé place dans les publications de la Société (1); l'autre, sous le titre *d'Élégie sur les ruines d'un vieux château*, imitation de F. Matthisson, nous retraçait dans notre langue cette mélancolie triste et douce de la poésie allemande.

Tel est en peu de mots le programme de nos séances pendant l'année 1841—1842, qui n'a pas été sans d'heureux résultats. Nos relations se sont étendues et multipliées dans notre patrie et en France. L'institut catholique de Lyon est entré avec nous dans des rapports qui ne peuvent manquer de nous être utiles. La Société a reçu de diverses personnes dont la bienveillance est un puissant encouragement l'hommage d'un certain nombre de leurs ouvrages dont quelques-uns se rattachent à notre histoire nationale.

La commission n'a rien négligé pour que le cabinet de lecture de la Société continuât à être fourni des

---

(1) *Choix de Mémoires*, t. II, p. 246.



neilleures revues dans tous les genres, et elle a re-
ardé autant qu'il lui a été possible l'heure de la fer-
neture de la salle. Elle est si profondément convaincue
le la haute utilité de cette institution qu'elle ne craint
pas d'appeler encore l'attention de la nouvelle com-
nission sur les moyens de la perfectionner, afin que
ous les membres de la Société puissent retirer du
abinet de lecture tous les avantages qu'il peut pro-
luire.

La Société avait vu accueillir avec trop de faveur le
remier volume de ses publications, pour qu'elle ne
ne crût pas de son devoir de montrer qu'elle était
ligne de cette estime et qu'elle continuait à la mériter.
a commission n'a cru pouvoir mieux terminer son
dministration qu'en publiant un second volume de
lémoires. M. le Recteur, toujours disposé à concourir
nos travaux, a bien voulu seconder notre entreprise
t nous mettre à même de la réaliser tout en conti-
uant les améliorations que l'intérêt de la Société
exigeait.

Avant de terminer, permettez-nous, Messieurs,
le revenir à une considération que nous vous présen-
ions en commençant, et qui portait sur la nécessité
de ne pas perdre de vue notre but. Elle s'applique
avec d'autant plus de justesse à l'état actuel de notre
Société que c'est à peine si nous comptons encore
parmi nous quelques-uns de ses membres fondateurs.
D'autres les ont remplacés, et c'est à cette génération
nouvelle, pour ainsi parler, que le passé doit être à
la fois un souvenir toujours présent et une exhor-

tation à mieux faire. Notre but, Messieurs, vous le connaissez tous; nous le proclamons hautement. C'est, comme on vous le disait dans le discours d'ouverture de la Société, comme on vous le répétait dans le rapport de 1840, c'est de mettre nos idées et nos études en commun, c'est de nous associer aux travaux de nos maîtres. de nous initier à l'art de la composition et du style, de généraliser et d'approfondir nos connaissances, et cela dans une pensée unique la défense de la vérité; c'est une noble tâche, Messieurs, et si comme tout ce qui est noble et généreux elle devait rencontrer bien des obstacles, nous pouvons nous avouer à nous-mêmes que ni la modération ni la constance ne nous ont fait défaut pour les surmonter. Garder une sage indépendance dans nos pacifiques travaux, marcher avec courage dans les voies, que nous nous sommes tracées, prendre part dans la mesure de nos forces, mais avec dévouement, aux progrès de la science religieuse: voilà, Messieurs, comment nous répondrons aux sympathies de nos amis, voilà comment nous assurerons l'avenir de notre Société, nous souvenant toujours de ce qu'on nous disait il y a deux ans, « qu'elle ne sera jamais que ce que nous serons nous-mêmes. »

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : MET TYD EN VLYT.)

Bescherm-lid.

P. F. X. De Ram, rector magnificus.

Werkende leden.

J. B. David, prof., *voorzitter.*
P. J. Haan, med. doct. en prof., *onder-voorzitter.*
L. J. Van der Molen, student, *geheimschrijver.*
J. C. Hoefnagels, id., *penningmeester.*
C. Metz, id.
J. Nolet de Brouwere van Steeland, litt. doct.
L. A. Preuveneers, student.
E. Van den Bosch, priester.
Van Diest, prof.
H. Van Gilse, student.
J. Van Loon, id.
F. Van Meerbeeck, id.
Baron K. Van Nispen van Zevenaar, id.
Emm. Van Straelen, id.
Verdeyen, phil. litt. et jur. doct.
P. Verduyen, student.

Buiten leden.

F. Blieck, notaris, te Wervich.
Ph. Blommart, jur. doct., te Gent.
K. J. Bogaerts, ss. can. lic. president der normaelschool, te Rolduc.
H. J. Bormans, prof. aen de Hoogeschool, te Luik.
F. Borrewater, med. doct., oud werkend lid, te Antwerpen..
C. Broere, prof. aen het seminarium, te Hageveld.
C. Clercx, advoc. te Hasselt, lid van den provincie-raed van Limburg.
Colins, lid van den provincie-raed, te Antwerpen.
L. Delgeur, oud werkend lid, prof. te Mechelen.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
J. De Jonghe, voorz. van het Nederd. letterk. Genootsch. te Brussel.
P. Heiderscheidt, prof. te Mechelen.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk bij Duurstede.
J. B. Hoofs, priester, oud werkend lid, te Rebecque.
C. Imbrechts, oud werkend lid, te Mechelen.
J. Jeanné, prof. te Rolduc.
A. Kempeneers, ss. can. doct., oud werkend lid, prof. te Luik.
J. B. Lauwers, s. theol. bac., oud werkend lid, te Mechelen.
K. Ledeganck, vrederegter te Somerghem, lid van den provincie-raed van Vlaenderen, enz.
A. Mertens, student, te Mechelen.

F. Messiaen, jur. doct., oud werk. lid, prof. te Brugge.
H. Peters, prof. te Rolduc.
J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere model-school, te Brussel.
P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend lid, te Brussel.
F. Rens, voorz. der maetsch. van vlaemsche letteroef., te Gent.
F. Schollaert, phil. litt. et jur. doct., oud werkend lid, te Brussel.
G. Schuermans, student, te Mechelen.
C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.
F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.
F. R. Sneiders, med. doct., oud werkend lid, te Turnhout.
F. A. Spijers, prof. aen het atheneum, te Gent.
K. F. Stallaert, oud werkend lid, te Brussel.
M. Theunis, oud werkend lid, prof. te Rolduc.
Mevr. Van Ackere, geb. Maria Doolaeghe, te Dixmuiden.
K. en L. Van Caloen, oud werkende leden, te Brugge.
Prud. Van Duyse, archivist der stad Gent, enz.
E. F. Van Huele, oud werkend lid, te Brugge.
P. J. Van Meerbeeck, med. doct., oud werkend lid, te Brussel.
W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend lid, te Antwerpen.
J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hertogenbosch.
J. F. Willems, lid der kon. Akad. te Gent.

Eerleden.

R. Aerts, student.
J. en F. Bethune, studenten.
K. Geerts, prof. aen de akad. van fraeije kunsten, e[illegible]
J. Moeller, hoogleeraer.
G. Pitsaer, president van het collegie ten Hooge Heuvele.
J. Vanlinthout, drukker der hoogeschool.
M. Verhoeven, hoogleeraer.
J. B. Waterkeyn, id.

VERSLAG OVER DEN TOESTAND DES GENOOTSCHAPS, GEDAEN IN ZITTING VAN 23 OCT. 1842.

MYNE HEEREN,

Op dezen zesden verjaerdag van het Leuvensch TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP, zoude het ons allen zeer aengenaem zyn geweest, indien wy niet alleen al de werkende Leden, maer tevens onze Eer- en Buitenleden hier hadden kunnen vergaderd zien. Wy hebben hen werkelyk, ieder in het byzonder, daertoe opgeroepen, hen aenmanende om zich by het jaerlyksch Verslag te komen onderrigten van den tegenwoordigen toestand des Genootschaps, en met een om de gevoelens van vriendschap, welke vroeger tusschen hen en ons geheerscht hebben, in deze zitting te vernieuwen.

Intusschen niet alle de Leden van ons Genootschap hebben aen die oproeping kunnen beantwoorden: velen, door hunne ambtspligten wederhouden, of door al te grooten afstand belet om deze vergadering persoonlyk by te woonen, hebben ons slechts by briefwisseling kunnen betuigen hoe zeer zy het Genootschap aengekleefd blyven, en hoe opregtelyk zy er den welstand en den altyd toenemenden bloei van verlangen.

Het ligt in den aerd van ons Genootschap, dat h jaerlyks den kring zyner leden ziet losgaen, en ge deeltelyk verstroeid wordt, ten gevolge van het ve trek veler studenten, die hunne scholen geeindig hebbende, de Akademie verlaten om in de onder scheidene deelen des ryks het beroep te gaen uitoefe nen waertoe zy zich aen de Hoogeschool hebben ge vormd. Deze verstrooijing, eenigzins smertelyk voo de overblyvende leden des Genootschaps, die teven boezemvrienden en vlytige medearbeiders in het vel der letterkunde verwyderen zien, heeft echter iet dat troost en moed geeft: namelyk de aftredende Le den dragen de zucht voor de moedertael en vaderland sche letteren, welke zy in den schoot des Genootschap gekoesterd hebben, met zich, en wekken door hun voorbeeld andere landzaten, met wien zy in betrek king komen, op, om de tael der vaderen te leeren kennen, beminnen en beoefenen.

Zoo werkt het Genootschap nog daer waer het onbekend is, zoo brengen nog zyne afgaende leden het hunne by tot het bereiken van het doel dat de vrienden-kring zich van eerst af heeft voorgesteld, het bevorderen van de nederduitsche tael en letterkunde, en het ontwikkelen van opregt vaderlandsche gevoelens.

Dit was, ja, het loffelyk doelwit van hem die, in 1836, al zyne krachten inspande om het Genootschap tot stand te brengen, en die er tot den huidigen dag een der yverigste, der werkzaemste en der verdienstelykste leden van is. Hy begreep dat de catholyke Hoogeschool,

[ge]ere van vreemd te blyven aen hetgeen men de vlaem-[sc]he beweging noemt (welke zich, sedert de gebeurte-[n]issen van 1830, alom in de nederduitsch-sprekende [p]rovincien van Belgie laet bespeuren, en die niets [an]ders is dan het opgewekt gevoel onzer nationaliteit [e]n onafhankelykheid), haer moest bevorderen niet al-[l]een, maer zich als 't ware er aen 't hoofd van stellen, [e]n ze uitbreiden door hare leerlingen.

Deze gedachte vond ingang by den hoogachtbaren [e]erevoorzitter des Genootschaps. Hy, wien de belgi-[sc]he kerkvoogden het bewind der Akademie hebben [to]evertrouwd, en die zich van die gewigtige en moeije-lyke taek met even zoo veel yver als voorspoed voort-durend kwyt, had dat verlangen reeds gedeeltelyk voorgekomen met, by de catholyke Hoogeschool, van het begin af, eene katheder van nederduitsche letter-kunde op te regten. Ook stemde hy niet slechts het ontwerp eens byzonderen genootschaps toe, maer on-dersteunde het in zyne opkomst, en bragt meer dan iemand by om het gedurig meer en meer te doen bloeijen.

Het Genootschap heeft nimmer opgehouden naer het voorgestelde doel te streven, en zyne werkzaemheden getuigen dat het geene ydele poogingen heeft gedaen.

Zekerlyk in eene Akademie, waer meesters en leer-lingen hunne schouders voelen buigen onder den overlast van pligtmatigen arbeid, daer kan men zich niet verwachten aen die menigvuldigheid van letter-vruchten welke de liefhebbery in de uren van uit-spanning voortbrengt; maer toch zyn de leesbeurten

in de veertiendaegsche vergaderingen des Genoot-schaps regelmatig vervuld geworden, en het hee[ft] daerby meer dan eens gebleken dat yver en vader-landsliefde, ook in het midden van gedurige bezighe-den en beslommeringen, den noodigen tyd weten t[e] vinden om niet alleen vlugtige dichtstukjes op te stel-len, maer zelfs om doorwrochte verhandelingen t[e] schryven, die aller goedkeuring en bewondering ver-dienden en verwierven.

Het tydschrift *de Middelaer* heeft er onderscheiden[e] opgenomen, waeruit het publiek heeft kunnen zie[n] dat het Leuvensch Genootschap, zyne zinspreuk ge-trouw, met tyd en vlyt gearbeid heeft en voortduren[d] arbeidt aen het daerstellen van eene opregt nationale[,] eene goede en gezonde Litteratuer, en dat het by ge-volg naer vermogen medewerkt aen den roem en de[n] luister van het gemeene, het nooit genoeg geliefd[e] vaderland.

Onder de letterkundige voortbrengselen welke d[e] Leden des Genootschaps in evengenoemd Maendwerk hebben gemeen gemaekt, mogen wy in de eerste plaets opnoemen de geleerde Bydragen van den eerw. heer Peters, die onderscheidene punten van tael en onderwys, deze, als een in zyn vak bedreven leeraer, gene, met de grondige kennis van een ervaren tael-meester, behandeld heeft.

Eene andere bydrage door den eerw. heer J. B. Lau-wers, getiteld *Beleg der stad Leuven in het jaer* 1542, *door Marten van Rossum*, heeft insgelyks de beoe-fenaers onzer vaderlandsche Geschiedenis ten zeerste behaegd.

In eene voorlezing over den hedendaegschen Prozastyl, mede in den *Middelaer* opgenomen, gaf de hoogleeraer Haan ons een treffend bewys hoe zeer hy zelf het sierlyke van dezen styl magtig was. Een tweede, nog onuitgegeven deel derzelfde verhandeling, blyft voor den aenstaenden bundel des Genootschaps bewaerd.

Verder gaven hoogleeraer Serrure van Gent, en professor Delgeur van Mechelen, de eerste een paer Bydragen getiteld : *Over de inrigting en samenstelling van een Algemeen Nederduitsch Woordenboek*, en : *Proeve van een Leuvensch Idioticon*; de tweede, een keurig bewerkt stukje, waerin hy aentoonde dat het Vlaemsch in dezelfde verhouding staet met het Hollandsch, als oudtyds by de Grieken het Dorisch met het Iönisch dialect, ten bewyze dat, even als Dorisch en Iönisch slechts ééne Grieksche, ook Hollandsch en Vlaemsch ééne Nederduitsche tael vormen.

Onder de stukken welke thans nog in de Archieven des Genootschaps berusten, en in den loop van het laetste schooljaer in onze vergaderingen voorgelezen werden, melde ik *het Gevecht tusschen de Burgers en de Philosophen van Leuven* in 1757 door den heer E. Van Straelen, als eene gewigtige Bydrage tot de Geschiedenis onzer stad. Eene verhandeling van prof. Delgeur over de oudheid der nederduitsche Tael, herinnert ons aen het geleerde werk van Dr. Bosworth over hetzelfde onderwerp, gelyk al verder eene breedvoerige rede van een onzer yverigste leden in betrekking tot *onze Dichtkunst* ons doet wenschen dat hy

onze letterkunde met een werk van meerdere uitgebreidheid op dit onderwerp verryken moge.

Buiten den kring dezer verpligte werkzaemheden, hielden eenige voorname leden zich met het opstellen en uitgeven van grootere werken onledig. Onder deze tellen wy het eerste Deel der lang verwachte vaderlandsche Geschiedenis van hoogleeraer David, een werk dat by eene nadere lezing des te vuriger naer het vervolg doet wenschen, als dezelfde schryver in eene byzondere uitgave van Bilderdyks *Geestenwareld*, ons door zyne geleerde en belangwekkende aenteekeningen een nieuwen blyk zyner ervarenheid heeft gegeven.

Ook de heer Nolet De Brauwere van Steeland heeft ons Genootschap vereerd door het uitgeven zyner *Dichtluimen* waer, naer het oordeel van alle kunstregters, zoo veel fraeije stukken in voorkomen; alsmede door de laetst verschenen berymde Legende uit de zesde eeuw, getiteld *Het Graf der twee Gelieven*, een werkje even verdienstelyk als letterkundig voortbrengsel en als gedenkstuk der christelyke deugden van den voortyd.

Gy ziet het, Myne Heeren, het Genootschap mag op de vruchten van het afgeloopen schooljaer zynen roem dragen : in en buiten onze vergaderingen, hebben onze medeleden rykelyk bygebragt tot het opbouwen onzer nationale litteratuer en tot den luister van België.

Met hetzelfde inzigt heeft het Genootschap in den loop des voorleden zomers, zich by middel van een

rekwest gewend tot den heer Minister van inlandsche zaken, om te bekomen dat het Nederduitsch, gelyk in het voorgaende jaer, zou blyven deel maken van de vakken waerover de leerlingen der scholen van middelbaer onderwys in den jaerlykschen wedstryd ondervraegd worden. Het heeft al mede een vertoogschrift aen Zyne Majesteit den Koning, en by de wetgevende kamers ingediend ten einde er in de wet over het hooger onderwys voorzien worde, opdat de nationale letterkunde in iedere van 's lands akademiën een byzonderen leerstoel moge hebben. Op deze aenvraeg is van 's Konings wege een Brief aen het bestier des Genootschaps gerigt geworden, waerby Zyne Majesteit antwoordt dat Zy het verzoek onzer taelminnaren in aendacht genomen, en het aen den Minister, die met de belangen van het openbare onderwys gelast is, ernstig heeft aenbevolen.

Het is wederom met dat zelfde inzigt, namelyk om zyn doel beter en zekerder te bereiken, dat het Genootschap in de laetste maenden van het afgeloopen schooljaer, zyn Reglement op nieuws beredeneerd en er eenige wyzigingen aen toegebragt heeft, op dat de vergaderingen door al de leden nauwkeurig mogen bygewoond worden, op dat ieder zyne leesbeurte zorgvuldig waerneme, en op dat de boekwerken welke ons van andere Genootschappen of van byzondere geleerden worden toegezonden, ieder der leden geregeld en tydig in de handen komen.

Met geen andere bedoeling werd ons van wege het Brusselsch-Tael en Letterkundig Genootschap het

3.

ontwerp medegedeeld, om, by het behouden onze eigene zelfstandigheid, als afdeeling op te treden va eene algemeene Maetschappy samengesteld uit de ve eenigde Maetschappyen van Brussel, Gent, Antwerpe en Leuven, en welker hoofdzetel te Brussel zou geves tigd zyn. Ontwyfelbaer is het nut dat zoodanige ve eeniging aen onze nationale letterkunde moet toe brengen : ook juichen wy dit ontwerp van herte toe en zyn thans met bovengemeld Genootschap in on derhandeling getreden, ten einde zoo spoedig al mogelyk wezen zal, den grondslag dier gewenscht unie te leggen.

Eindelyk, het is om tot den bloei der nederduit sche letteren zoo krachtdadig mogelyk mede te wer ken, dat het Genootschap meer dan eens Prysvrage heeft uitgeschreven, ten einde de nationale Dichter op te wekken om den roem der vaderen in hunn zangen te vereeren. Een dier Prysvragen is luisterly beantwoord geworden door den weledelen heer Pru dentius Van Duyse, in zyn Gedicht dat voor titel hee Albrade en Reinier zynde eene voortreffelyke Episod uit de Geschiedenis van Henegauw. De voorzitter i belast van wege het Genootschap om aen den hie tegenwoordig zynden Dichter, wien de prys met een parigheid van stemmen is toegewezen, het eermeta aen te bieden, met verzoek tevens, in den naem de Genootschaps, dat het bekroonde Dichtstuk door zy eigen opsteller in deze vergadering worde voorge lezen (1).

---

(1) Dit alles is in de vergadering gedaen geworden.



Het Genootschap wenschte ieder jaer denzelfden blyk van zynen yver voor de nationale letterkunde te mogen geven, door het uitschryven van soortgelyke prysvragen : doch deze wensch is meermalen verydeld geworden door de al te groote kosten welke het daervoor doen moet. Intusschen hoopt het eerlang in staet te zyn om de belgische dichters tot een nieuwen wedstryd in het veld der Vaderlandsche Letteren uit te noodigen.

Ziet daer, Myne Heeren, een kort verslag van het doel en de werkzaemheden van ons Leuvensch Tael- én Letterlievend Genootschap, waer wy thans den verjaerdag van beleven. Moge deze plegtige zitting nog meer den yver opwekken van al de vrienden die er deel aen nemen, moge zy een nieuwe waerborg zyn van den bloei der moedertael dien wy allen verlangen, en dien wy beloofd hebben door onze aenhoudende samenwerking te zullen bevorderen.

LISTE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1842.

Bacheliers en théologie (1).

1 Van der Hallen, Arnould, de Daelgrimby, prêtre du diocèse de Liége; 21 Mars.
2 Van Eerdewegh, François-Henri, de Diest, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
3 Baeten, Jean, de Turnhout, prêtre du même diocèse; id.
4 Claessens, Pierre, d'Anvers, prêtre du même diocèse; id.
5 Van Loo, Julien-Jacques, de Gand, prêtre du diocèse de Gand; 1 Août.
6 Verdeyen, Jean-Henri, d'Anvers, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

Bachelier en droit eanon.

1 De Beenhouwer, Bernard-Joseph, de Wetteren, prêtre du diocèse de Gand; 1 Août.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 Mars 1839, du 4 Mai 1837 et du 19 Juin 1841.

Licencié en théologie.

1 **Terwecoren, Henri-Lambert, de Vilvorde, prêtre de l'archevêché de Malines; 21 Mars.**

Licenciés en droit canon.

1 **Bogaerts, Constantin-Joseph, de Pael, prêtre du diocèse de Liége ; 21 Mars.**
2 **Delecœuillerie, Hippolyte, de Tournai, prêtre du diocèse de Tournai; Id.**
3 **Piessens, Séraphin-Jean, d'Eecloo, prêtre du diocèse de Gand; 1 Août.**

Candidat en philosophie et lettres.

1 **Breton, Charles-Joseph, de Blammont (France).**

Docteur en philosophie et lettres.

1 **Breton, Charles-Joseph, de Blammont (France); 1 Août (1).**

Docteurs en médecine (2).

1 **A Souza, François de Paule-Antoine, d'Itu (Brésil),** *avec distinction;* **26 Avril.**
2 **De Nagueira Sassetti, Richard-Raimond, de Cintra (Portugal),** *avec grande distinction;* **11 Juin.**

---

(1) Ses thèses étaient précédées d'une dissertation *Sur l'origine des idées, ou le principe générateur de la connaissance humaine;* 156 pag. in-8.

(2) Les grades de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements sont conférés conformément au règlement du 13 Février 1837.



3 **Van Kempen, Etienne-Michel, de Diest,** ***avec la plus grande distinction;*** **28 Juillet (1).**

Docteurs en chirurgie.

1 **Van Kempen, Etienne-Michel, de Diest,** ***avec la plus grande distinction;*** **28 Juillet.**

2 **De Nogueira Sassetti, Richard-Raimond, de Cintra (Portugal),** ***avec grande distinction;*** **30 Octobre.**

Docteur en accouchements.

1 **Van Kempen, Etienne-Michel, de Diest,** ***avec la plus grande distinction;*** **28 Juillet.**

Candidats en droit (2).

1 **Van Goidtsnoven, Eugène, de Bruxelles (Brabant),** ***avec grande distinction;*** **1 Avril.**

2 **Delrue, Alfred, de Gembloux (Namur),** ***avec grande distinction;*** **1 Avril.**

3 **Ghesquière, Émile, de Menin (Fland. Occid.),** ***avec distinction;*** **2 Avril.**

4 **Everarts, Joseph, d'Ernage (Namur); 4 Avril.**

---

(1) Ses thèses étaient précédées d'une dissertation ayant pour titre : *Essai expérimental sur la nature fonctionnelle du nerf pneumo-gastrique ;* 98 pag. in-8.

(2) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 Septembre 1835, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi; ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury, et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction*, ou avec *la plus grande distinction*.

5 Capelle, Martin, de Namur, *avec distinction ;* 7 Avril.

6 Schollaert, Marcellin, de Wetteren (Fland. Orient.); 9 Avril.

7 Duval, Arthur, de Bruxelles (Brabant); 18 Août.

8 Parmentier, Jules, de Nivelles (Brabant); 20 Août.

9 D'hanis, Antoine-Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction ;* 27 Août.

10 Tack, Pierre, de Courtrai (Fland. Occid.); 3 Septembre.

11 Lemaire, Pierre-Guillaume-Hubert, de Maestricht, *avec grande distinction ;* 6 Septembre.

12 Deneuter, Jacques, de Wilsele (Brabant); 9 Septembre.

Docteurs en droit.

1 Wenceler, Pierre, de Bruxelles (Brabant), *avec distinction ;* 31 Mars.

2 De Becker, François-Xavier, d'Ottignies (Brabant); 1 Avril.

3 Parmentier, Edouard, de Nivelles (Brabant), *avec distinction ;* 1 Avril.

4 Van Mons, Michel, de Bruxelles (Brabant), *avec grande distinction ;* 2 Avril.

5 Raepsaet, Henri, d'Audenarde (Fland. Orient.); 4 Avril.

6 De Wael, Norbert, d'Anvers; 6 Avril.

7 Bribosia, Félix, de Namur, *avec distinction ;* 20 Août.

8 Loomans, Charles de Lanaeken (Limbourg), *avec grande distinction*; 20 Août.

9 Schollaert, François, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; 23 Août.

10 Fallon, Jean-Baptiste, de Namur, *avec distinction*; 25 Août.

11 Perin, Charles, de Mons (Hainaut); 29 Août.

12 Devaux, Louis, de Lamal (Liége), *avec distinction*; 6 Septembre.

Candidats en médecine.

1 Plettinck, Prudent, de Thielt (Fland. Occid.); 31 Mars.

2 De Marneffe, Louis, de Niel (Limbourg); 6 Avril.

3 Coppin, Julien, d'Embresin (Liége); 6 Avril.

4 Vandenputte, Félix, de Putte (Anvers), *avec distinction*; 7 Avril.

5 Bauwens, Joseph-Pierre, de Bruxelles (Brabant); 1 Avril.

6 Deridder, Pierre-Jacques, de Breendonck (Anvers), *avec grande distinction*; 7 Avril.

7 Warlomont, Evariste, d'Aubel (Liége); 8 Avril.

8 Bouvier, Jean-Baptiste, de Louvain (Brabant), *avec grande distinction*; 24 Août.

9 De Ryck, Charles-Louis de Mersele (Fland. Orient.); 18 Août.

10 Tilly, Auguste-Dominique-Charles, de Louvain (Brabant); 18 Août.

11 Pollet, Frédéric, de Ledegem (Fland. Occid.); 25 Août.

12 Le Presvot de Basserode, Gustave, de Duffel (Anvers) *avec distinction*; 23 Août

13 Baugniet, Edouard-Joseph, de Jauche (Brabant); 2 Septembre.

Docteurs en médecine, 1er Examen.

1 Lepers, Jean-Louis, de Luingne (Fland. Occid.), *avec grande distinction*; 4 Avril.

2 Mennekens, Pierre-Léonard, de Vorselaer (Anvers); 5 Avril.

3 Willain, Georges-Louis-Edouard, de Forges (Hainaut), *avec distinction*; 5 Avril.

4 Beghin, Antoine-Joseph, d'Amougies (Fland. Orient.), *avec distinction*; 6 Avril.

5 Luytgaerens, Emeric, de Puers (Anvers), *avec grande distinction*; 6 Avril.

6 Netens, Henri-Désiré, de Bruxelles (Brabant); 7 Avril.

7 Hamer, Jean-Joseph, de Buret (Luxembourg); 18 Août.

8 Focquet, Florent-Louis, de Marienbourg (Namur), *avec distinction*; 19 Août.

9 Lamal, Pierre-Jean, de Campenhout (Brabant), *avec distinction*; 20 Août.

10 Wauters, Jean-Baptiste, de Dilbeck (Brabant), *avec grande distinction*; 26 Août.

11 Goetseels, Antoine, d'Herent (Brabant); 25 Août.

Docteurs en medécine, 2me Examen.

1 Van den Broeck, Frédéric, de Boucle-St.-Denis (Frand. Orient.), *avec grande distinction*; 12 Avril.

2 Janssens Adolphe, d'Ostende (Fland. Occid.), *avec grande distinction*; 12 Avril.
3 Bourgeois, Louis, de Papignies (Hainaut), *avec distinction*; 13 Avril.
4 Van Bever, Edouard, de Louvain (Brabant); 13 Avril.
5 Dever, Paul-Louis, d'Enghien (Hainaut), *avec la plus grande distinction*; 14 Avril.
6 Thémont, Charles, d'Ath (Hainaut), *avec distinction*; 14 Avril.
7 Truyens, Jean, de Courcelles (Limbourg), *avec distinction*; 15 Avril.
8 Vanderlinden, Honoré, de Marke (Fland. Orient.), *avec grande distinction*; 30 Août.
9 Willain, Georges-Louis, de Forges (Hainaut), *avec grande distinction*; 31 Août.
10 Beghin, Antoine-Joseph, d'Amougies (Fland. Orient.), *avec grande distinction*; 31 Août.
11 Luytgaerens, Emeric, de Puers (Anvers), *avec grande distinction*; 1 Septembre.
12 Netens, Henri-Désiré, de Bruxelles (Brabant); 1 Sept.
13 Mennekens, Pierre-Léonard, de Vorselaer (Anvers); 31 Août.

Docteurs en chirurgie.

1 Caigniet, Valentin-Joseph, de Chimay (Hainaut); 19 Avril.
2 Van Bever, Edouard, de Louvain (Brabant); 6 Sept.
3 Bourgeois, Louis, de Papignies (Hainaut); 13 Sept.

4 Truyens, Jean, de Courcelles (Limbourg), *avec distinction* ; 6 Septembre.

5 Willain, Georges-Louis, de Forges (Hainaut), *avec grande distinction* ; 7 Septembre.

6 Janssens, Adolphe, d'Ostende (Fland. Occid.), *avec grande distinction* ; 7 Septembre.

7 Van den Broeck, Frédéric, de Boucle-St.-Denis (Fland.Orient.), *avec grande distinction*; 12 Sept.

8 De Bruyn, Eugène, de St.-Trond (Limbourg), *avec la plus grande distinction* ; 13 Sept.

9 Ricquier, Auguste, de Warneton (Fland. Occid.), *avec la plus grande distinction* ; 13 Septembre.

Docteurs en accouchements.

1 Bourgeois, Louis, de Papignies (Hainaut), *avec distinction*; 29 Avril.

2 Caigniet, Valentin-Joseph, de Chimay (Hainaut), *avec distinction* ; 29 Avril.

3 Dever, Paul-Louis, d'Enghien (Hainaut), *avec la plus grande distinction* ; 2 Mai.

4 Vandenbroeck, Frédéric, de Boucle-St.-Denis (Fland.Orient.), *avec grande distinction*; 3 Mai.

5 Vandenschrieck, Martin-Joseph, d'Herent (Brabant) ; 3 Mai.

6 Debruyn, Eugène, de St.-Trond (Limbourg), *avec la plus grande distinction* ; 4 Mai.

7 Thémont, Charles, d'Ath (Hainaut), *avec distinction* ; 30 Avril.

8 Mennekens, Pierre-Léonard, de Vorselaer (Anvers).

9 Janssens, Adolphe, d'Ostende (Fland. Occid.), *avec grande distinction*; 15 Septembr.

10 Willain, Georges-Louis, de Forges (Hainaut), *avec distinction*; 16 Septembre.

11 Luytgaerens, Émeric, de Puers (Anvers), *avec grande distinction*; 19 Septembre.

12 Truyens, Jean, de Courcelles (Limbourg), *avec distinction*; 20 Septembre.

13 Vanbever, Édouard, de Louvain (Brabant); 20 Sept.

14 Beghin, Antoine-Joseph, d'Amougies (Fland. Orient.), *avec grande distinction*; 21 Sept.

15 Vanderlinden, Honoré, de Marke (Fland. Orient.), *avec grande distinction*; 21 Septembre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Voisin, Vulgise, de Frasnes-les-Buissenal (Hainaut); 12 Avril.

2 Bernaerts, Aimé, de Malines (Anvers); 12 Avril.

3 De Rouillé, Adhémar-Isidore-Désiré, d'Ath (Hainaut); 13 Avril.

4 Parez, Jules, de Termonde (Fland. Orient.) 14 Avril.

5 Letihon, Charles, de Spa (Liége); 19 Avril.

6 Goethals, Charles-Amand, de Bruges (Fland. Occid.), *avec mention honorable*; 21 Avril.

7 Marsigny, Gustave, de Ciney (Namur); 23 Avril.

8 Vanmeerbeéck, Ferdinand-Mathias, de Malines (Anvers); 26 Avril.

9 Vanstraelen, Jean-Emmanuel-Antoine, d'Anvers; 27 Avril.

10 Gilliodts, Émile, de Bruges (Fland. Occid.); 27 Avril.

11 Demoor, Désiré, de Gyverinckhoven (Fland. Occid.), *avec distinction;* 28 Avril.

12 De Bontridder, Henri, de Vilvorde (Brabant); 7 Septembre.

13 Cogels, Victor-Marie-Joseph-Ferdinand, d'Anvers; *avec distinction;* 9 Septembre.

14 Sacré, Charles-Louis, de Merchtem (Brabant); 15 Septembre.

15 Denis, Florimont-Henri-Antoine, de Malines (Anvers); 16 Septembre.

16 Carlier, Alphonse-Joseph, de Chimay (Hainaut); 16 Septembre.

17 Fallon, Augustin, de Namur; 17 Septembre.

18 Janssens, Charles, d'Ostende (Fland. Occid.); 17 Septembre.

19 Matthieu, Auguste-Louis-Joseph-Sévérin-Ghislain, d'Enghien (Hainaut); 21 Septembre.

20 Marsigny, Alphonse, de Ciney (Namur); 23 Sep.

21 Toussaint, Jules, de Boussu (Hainaut), *avec mention honorable;* 27 Septembre.

22 Carton, Hassan-Eusèbe-Rodolphe, de St.-Josse-ten-Noode (Brabant); 27 Septembre.

23 Dieden, Louis, d'Anvers; 28 Septembre.

24 Eeckman, Émile-Nicolas-Benoît, de Tournai, (Hainaut), *avec distinction;* 4 Octobre.

25 Stapleton, Albin, de Cruyshautem (Fland. Occid.); 4 Octobre.

26 Vandenbusch, François-Antoine, de Tongres (Limbourg); 12 Octobre.

27 Vinck, Michel-Édouard, de Malines (Anvers); 14 Octobre.
28 Durant, Jean-Adolphe-Hyppolite, de Bruxelles (Brabant), *avec grande distinction*; 14 Oct.
29 Lemaître, Henri, de Namur, *avec grande distinction*; 15 Octobre.
30 Gobert, Auguste-Jules; 18 Octobre.
31 Constant, Nicolas-Joseph-Lucien, de Marche (Luxembourg), *avec grande distinction*; 18 Octobre.
32 Verdussen, Édouard, dc Malines (Anvers), *avec distinction*; 18 Octobre.
33 Vandenhaute, Henri, d'Anvers; 20 Octobre.
34 Michiels, Edmond-Henri-Jean, de Bruxelles (Brabant); 20 Octobre.
35 Portman, Théodore-Bonaventure, de St.-Trond (Limbourg); 21 Octobre.
36 Quinet, Benoît, de Mons (Hainaut); 24 Octobre.
37 Debruyn, Pierre-Francois, de Malines (Anvers); 24 Octobre.
38 Wocquier, Léon-Louis-Alexis, de Habay-la-Neuve (Luxembourg), *avec grande distinction*; 24 Octobre.
39 Desneux, Joseph, de Mont-St.-André (Brabant); 25 Octobre.
40 Dehasque, Julien, de Montenaeken (Limbourg); 16 Avril.
41 Wiame, Édouard, de Namur; 20 Avril.
42 Leplae, Charles-Louis, d'Eessen (Fland. Occid.); 1 Septembre.

43 **Renson, Achille-Auguste, de St.-Trond (Limb.); 21 Octobre.**
44 **Nuzet, Alphonse, de Namur; 19 Octobre.**
45 **Moers, Jean-Julien-Louis, de Vilvorde (Brabant); 25 Octobre.**

Docteurs en philosophie et lettres.

1. **Gérard, Eugène, de Racour (Liége)** ***avec distinction*** **; 26 Octobre.**

Epreuve préparatoire à la condidature en sciences.

1 **Senesal, Pierre-Édouard, de Beveren (Fland. Orien); 19 Avril.**
2 **Godefroid, Gérard, de Horrues (Hainaut),** ***avec mention honorable*****; 31 Mars.**
3 **Vanderhaegen, Charles-Louis, deBoucle-St.-Blaise (Fland. Orient.); 1 Avril.**
4 **Tack, Charles-Louis, d'Elversele (Fland. Orient.); 1 Avril.**
5 **Lauwers, Camille, de Thourout (Fland. Occid.); 1 Avril.**
6 **Duerinck, Josse-Joseph, de St.-Gilles (Fland. Orient.); 2 Avril.**
7 **Bongaerts, Désiré-Pierre-Joseph, de Hamme (Fland. Orient.); 2 Avri**
8 **Dethier, Nicolas, de Namur,** ***avec mention honorable*****; 4 Avril.**
9 **Hovine, François, de Tournai (Hainaut) 18 Août.**

10 Bouckaert, Auguste-Rudolphe, de Waerschot (Fland. Orient.); 19 Août.

11 Goossens, Charles, de Brée (Limbourg); 20 Août.

12 Dechamps, Valentin, de Paturages (Hainaut); 22 Août.

13 Misonne, Aimé-Auguste-Joseph, de Gilly (Hain.); 22 Août.

14 D'Udekem, Jules, de Louvain (Brabant); 22 Août.

15 Goor, Désiré-Joseph, de Wesemael (Brabant); 22 Août.

16 Otte, Alexandre-François-Joseph, de Commanster (Luxembourg); 25 Août.

17 Vanderhaegen, Désiré, d'Anseghem (Fland. Occid.); 25 Août.

18 Debruyn, Édouard-Alphonse, de St.-Trond (Limbourg); 27 Août.

19 Boon, Henri, de Weert-St.-Georges (Brabant); 30 Août.

20 Thevelin, Henri, de Vlamertinghe (Fland. Occid.); 30 Août.

21 Froment, Désiré, de Nivelles (Brabant), *avec mention honorable;* 30 Août.

22 Preuveneers, Louis-André, de Louvain (Brabant), *avec mention très-honorable;* 30 Août.

23 Lesseliers, Édouard-Jean-Ghislain, de St.-Nicolas (Fland. Orient.); 31 Août.

24 Debeule, Jean-Augustin, de Sinay (Fland. Occid.); 31 Août.

25 Van Heteren, Eugène, de Sottegem (Fland. Orient.); 22 Septembre.

26 Huchant, Paul-Joseph, de Montigny-sur Sambre (Hainaut); 1 Avril.

27 Joly, Adolphe, d'Anvers; 1 Avril.

28 Hanoteau, Florent-Édouard, de Gilly (Hainaut); 23 Août.

Candidats en sciences physiques et naturelles.

1 Rasse, Antoine, de Houtain-le-Val (Brabant); 31 Mars.

2 Vandenstaepele, Julien-Adolphe, de Berchem (Fland. Orient.); 1 Avril.

3 Lefebvre; Ferdinand, d'Ohey (Namur), *avec distinction*; 8 Avril.

4 Michiels, François-Louis, de Keerbergen (Brab.); 15 Avril.

5 Riemslagh, Félicien-Prudent, de Zonderzeel (Brabant); 15 Avril.

6 Schoonboodt, J.-B. d'Aubel (Liége); 18 Avril.

7 Gossart, Louis, de Mons (Hainaut); 19 Avril.

8 Debuysscher, Victor-François, de Ninove (Fland. Orient.), *avec distinction*; 20 Avril.

9 Colibrant, Jean-François, de Malines (Brabant), *avec distinction*; 32 Août.

10 Peeters, Paul-Gilbert, de Neeroeteren (Limb.); 18 Août.

11 Dugauquier, Joseph-Pierre, de Grand-Reng (Hainaut); 25 Août.

12 Martin, Narcisse, de Frasnes-les-Buissenal (Hainaut); 30 Août.

13 Rihoux, Jean-Joseph-Édouard, d'Anthée (Namur); 1 Septembre.

14 Noulard, Louis-François-Joseph, de Fosse (Namur); 2 Septembre.

15 Minne, Jean-Baptiste, d'Ecaussines-Lalaing (Hainaut); 8 Septembre.

16 Baetens, Joseph-Jean, de Lokeren (Fland. Occid.); 15 Septembre.

17 Servais, Jean-Nicolas-Charles-Gustave-Laurent, de Wilts (grand-duché de Luxembourg); 16 Sept.

18 Huart, Henri, de Berghes (Brabant); 16 Sept.

19 Fassin, Jean-Matthieu, de Verviers (Liége); 19 Sept.

Candidat en sciences physiques et mathématiques.

1 Dugniolle, Maximilien, d'Ixelles (Brabant), *avec grande distinction*; 22 Septembre.

Docteurs en sciences physiques et mathématiques.

1 Snoek, Adolphe-Thomas, de Clermont (Liége); 13 Septembre.

2 Vanderstraeten, Jean, de Hasselt (Limbourg); 13 Septembre.



STATISTIQUE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction.	La plus grande distinction.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	181
TOTAUX	631	172	114	41	971

(1) V. ci-dessus p. 46, note 1.

INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1842-43.

Humanités	165
Philosophie, lettres et sciences, 1er année	146
Sciences, 2me année préparatoire à la médecine	78
Philosophie et lettres, 2me année préparatoire au droit	82
Médecine	68
Droit	136
Théologie	45
Total	720

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosoph. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35 *	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	4	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	747
TOTAUX	607	753	480	426	483	619	324	3694

(*) Pendant cette année on s'est borné aux Cours de première année Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. s Cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts anée suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois Octobre 1838.

4.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

1842.

6 Octobre. ERNST, JEAN-GÉRARD-JOSEPH, né à Aubel, professeur ordinaire à la faculté de droit, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, décédé à Louvain à l'âge de 60 ans.

13 Janvier. *Coenraets*, *Paul-Édouard*, étudiant en sciences, né à Anvers le 28 Avril 1820, décédé à Louvain.

18 Janvier. *Plateau*, *Hippolyte-Hilaire*, candidat en philosophie et lettres, décédé à Nieuwkerke, à l'âge de 22 ans.

2 Mars. *Henin*, *Léopold*, étudiant en philosophie, né à Ciney le 31 Janvier 1823, y décédé.

14 Septembre. *Simons*, *Victor-Godefroid-Jean-Hubert*, étudiant en droit, né à Maestricht le 22 Août 1822, décédé à Louv.

DISCOURS PRONONCÉ AU CIMETIÈRE DE L'ABBAYE DE PARC-LEZ-LOUVAIN, LE 10 OCT. 1842, PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, SUR LA TOMBE DE M. JEAN-GÉRARD-JOSEPH ERNST, PROF. ORD. A LA FACULTÉ DE DROIT.

Messieurs,

C'est un bien pénible devoir que celui qui nous réunit. Nous avons rempli ce devoir pour d'autres, d'autres à leur tour le rempliront pour nous; car nous mourons tous, et nos années s'écoulent sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus (1). Il y a à peine quinze mois que nous étions, dans ce même lieu, en présence d'un cercueil arrosé de nos larmes, arrosé des larmes de celui que la mort vient d'enlever à nos espérances, à notre vénération, à notre amour. La tombe du frère s'ouvre aujourd'hui pour recevoir la dépouille mortelle d'un frère (2); à la première perte succède si rapidement une perte non moins cruelle! une douleur ancienne se confond avec une douleur nouvelle... C'est beaucoup, ô mon Dieu! c'est beaucoup pour notre Établissement, beaucoup pour une famille que ces pertes pour ainsi dire simultanées! Il ne nous ap-

partient pas cependant de nous plaindre. Seigneur ! nous adorons les dispositions saintes de votre volonté ; nous ne nous attristerons pas comme font ceux qui n'ont point d'espérance après cette vie (3).

L'homme de bien que nous venons de perdre, connaissait toutes les espérances immortelles de la religion ; marqué du sceau de la piété, il pouvait s'attendre à trouver grâce auprès de Dieu (4). En jetant un regard sur la belle et glorieuse carrière qu'il a parcourue, nous trouverons à côté des motifs qui légitiment nos regrets, des motifs non moins puissants de consolation.

M[r] Jean-Gérard-Joseph Ernst naquit à Aubel le 12 Octobre 1782. Il acheva à Aix-la-Chapelle les études préparatoires qu'il avait commencées à l'abbaye de Sainte-Croix. Alors l'Université de Louvain n'existait plus. Cette ancienne institution nationale, couronnée de quatre siècles de gloire et de succès, venait de disparaître au milieu de la tourmente révolutionnaire, et M. Ernst fut forcé de commencer ses études en droit sous la direction de quelques anciens jurisconsultes réunis à Liége. Celui que la Providence destinait, pour un temps plus paisible, à contribuer si efficacement à la réorganisation de l'Université de Louvain, celui qui par la science et la vertu devait donner un nouvel éclat à cet Établissement, eut pour premier guide et pour maître un ancien élève de Louvain, M. Jean-Hubert Vincent, avocat distingué du

barreau de Liége, qui avait obtenu en 1783 la première place au concours général en philosophie (5).

La science et la religion déploraient les ravages que le vandalisme du dix-huitième siècle avait exercés sur le sol de la Belgique. L'organisation à Bruxelles d'une école spéciale de droit fut décrétée en 1806, et son installation eut lieu le 25 Mars de la même année (6). C'est ainsi que l'on tâcha de combler une des nombreuses lacunes qu'avait laissées la suppression d'une Université justement honorée dans l'Europe entière : quelque faible que fût cette compensation, elle n'en devait pas moins être considérée comme un bienfait.

M. Ernst fut un des premiers élèves de la nouvelle école; il y obtint le grade de licencié en droit le 21 Avril 1807. Bientôt on l'engagea à ouvrir lui-même un cours de répétitions, qui fut aussi généralement fréquenté que les cours principaux. Il se prépara ainsi aux épreuves sévères du doctorat auquel il aspirait, épreuves environnées de difficultés telles que personne avant lui n'avait osé les aborder. Mais déjà, avant qu'il obtînt ce grade, ses professeurs avaient senti le besoin d'associer à leurs travaux le disciple que son mérite rendait si éminemment recommandable. Dès le 10 Janvier de l'année 1810, le grand-maître de l'Université impériale l'avait chargé, sur la proposition des professeurs, de remplir les fonctions de suppléant, vacantes par la démission de M. Maurissens élevé à de hautes fonctions dans la magistrature (7).

M. Ernst prit rang parmi les professeurs dans l'ordre qui lui était assigné par le décret de sa nomination. Avant cette époque, il avait suivi les leçons prescrites par la loi, et subi avec distinction les examens du doctorat. Le 14 Juin 1810 il soutint, conformément à l'art. 48 du décret du 4 complémentaire an XII, un acte public sur plusieurs titres du droit romain et du droit civil français, ainsi que sur diverses positions du code de procédure, et sur divers points du droit public intérieur et du droit civil dans ses rapports avec l'administration publique. Toutes les difficultés, toutes les objections que la discussion publique de ces thèses firent naître, furent résolues par le récipiendaire avec cette précision et cette promptitude qui ne sont l'apanage que du véritable savoir. Son admission au grade fut votée à l'unanimité.

Il était certes bien mérité l'éloge public que le Recteur de l'Académie prononça dans cette circonstance solennelle, au milieu d'un nombreux auditoire. « Vous avez achevé, dit-il, en s'adressant au candi-» dat, vous avez achevé avec beaucoup de succès le » cours entier de vos études; vous avez voulu y met-» tre le complément, en ajoutant au grade de licencié » celui de docteur : dans tous les examens, dans tous » les exercices publics, vous avez donné de brillan-» tes preuves de votre capacité et de vos connaissan-» ces; aussi vos professeurs, en rendant justice à vo-» tre mérite, vous ont constamment placé au premier » rang... Un heureux caractère, une rare candeur,

» une grande modestie, compagne du vrai mérite, » relèvent les dons que vous avez reçus de la nature, » et ils y ajoutent un nouveau prix. Chéri de vos » professeurs autant que vous êtes aimé de vos con- » disciples et de vos élèves, vous ne voyez partout » que des amis qui applaudissent à vos succès. Pour- » suivez une carrière si heureusement commencée, et » rendez-vous de plus en plus digne d'occuper une » place à laquelle vos connaissances et vos talents vous » appellent. »

Cet éloge, Messieurs, fut confirmé dans un discours latin que le doyen de la faculté de droit adressa au candidat; il fut confirmé par les applaudissements réitérés de l'auditoire, et M. Ernst lui-même le confirma bien plus efficacement encore par trente-deux années consacrées à la pratique des plus belles vertus, et au dévouement le plus entier à la science...

Sur la proposition du professeur Tarte aîné, la faculté ordonna l'impression du procès-verbal de l'acte public. Le diplôme de docteur, conçu dans les termes les plus honorables, fut délivré par le grand-maître de l'Université le 6 Juillet suivant (8).

Élevé aux honneurs du doctorat, M. Ernst ne laissa point se ralentir son ardeur pour l'étude; par un travail pénible et non interrompu il se créa des ressources nouvelles et une position plus avantageuse. Et savez-vous, Messieurs, à qui il destine ces ressources,

et à quoi il consacre cette position ? C'est à venir en aide à une mère chérie, veuve chargée d'une nombreuse famille. Il se hâte de recueillir chez lui trois frères, dont l'honorable carrière atteste mieux que mes paroles combien ils répondirent noblement au noble dévouement de celui qui fut pour eux un père aussi généreux qu'un maître éclairé (9). Hélas ! cette pauvre mère était destinée à lui survivre ; avant de mourir elle devait voir s'arrêter si brusquement, avec les espérances de sa famille, la gloire et les succès de deux de ses enfants ! Mère infortunée ! famille si amèrement éprouvée ! notre douleur comprend votre douleur, nos larmes se confondent avec vos larmes... Si le sacrifice a été grand sur la terre, la récompense sera d'autant plus grande dans le ciel !

Messieurs, ce n'est qu'en faisant violence à des sentiments qui nous déchirent le cœur, que nous pouvons continuer à vous retracer les principaux événements de la vie de M. Ernst.

Une vacature se présenta à l'école de droit, par suite de la mort du professeur Cahuac, et l'ouverture d'un concours pour les places de professeur et de suppléant fut décrétée pour le 10 Mars 1813. Nous aimons à signaler ici une circonstance, qui en honorant davantage encore M. Ernst, honore également l'un de ses compétiteurs. Ce dernier, devenu le collaborateur de celui dont il avait été l'élève, voulait par déférence pour son ancien maître, restreindre

a participation au concours à la seule place de suppléant ; mais M. ERNST eut la générosité d'exiger formellement qu'il concourût avec lui pour l'une et l'autre place. La supériorité de M. ERNST sur ses deux compétiteurs fut bientôt reconnue dans toutes les épreuves, tant dans les leçons que dans la discussion publique des thèses ; au milieu des applaudissements unanimes il fut proclamé vainqueur dans cette lutte paisible et utile de la science (10). Sa nomination officielle au professorat fut signée par le grand-maître de l'Université le 8 mai 1813.

Le deuil qui nous environne, la tristesse qui est au fond de tous les cœurs, ne me permettent pas de vous décrire les fêtes brillantes données au lauréat du concours. Cependant parmi ces fêtes il en est une qui lui fut bien chère, c'est l'ovation cordiale que ses nombreux élèves, placés aujourd'hui dans les postes les plus éminents, se rappelleront encore avec bonheur.

Pendant que M. ERNST enseignait à Bruxelles, un empire vint à disparaître et un nouvel état à se former. Étranger à tout ce qui ne se rattachait point à ses études de prédilection et aux devoirs de son état, il continua paisiblement ses fonctions professorales, sans prendre un part quelconque aux événements qui amenèrent la création du royaume des Pays-Bas. Mais quoique notre probe et modeste savant se tînt à l'écart, le nouveau gouvernement n'en comprit pas moins l'importance de mettre à profit ses talents.

Lorsqu'en 1816 il fut question d'instituer une co
mission pour rendre aux familles et aux colléges
jouissance des anciennes fondations boursières, é
tournées pendant quelque temps au profit des écol
centrales, c'est à M. Ernst que le gouverneme
pensa d'abord pour lui confier cette mission délica
Il la remplit en effet avec tant de zèle et de probit
qu'en 1819 un ministre éclairé et savant ne c
pouvoir se dispenser de supplier M. Ernst de voul
accepter la qualité de membre de la nouvelle co
mission chargée d'aider le gouvernement dans
recherche et le rétablissement des anciennes fond
tions. M. Ernst était alors à Liége, son éloigneme
ne lui permettait pas d'assister à toutes les délib
rations de la commission qui avait son siége à Bruxe
les; cependant M. le ministre Falck déclara forme
lement qu'il tenait à le conserver, au moins comn
membre correspondant, pour l'exécution d'une mi
sion dont il ne voulait investir *que des personn
dignes de la confiance générale par leur probit
leur instruction et leur amour pour le bien p
blic* (11). Ce sont là les expressions mêmes de c
homme d'état, auquel on n'a jamais refusé une gran
connaissance des hommes et des affaires.

Lorsque le gouvernement, pour assimiler les pro
vinces méridionales aux provinces septentrionales
crut devoir arrêter l'établissement de trois Universités
M. Ernst, qui déplora cette multiplicité comme pe
favorable selon lui à la science, opta naturellemen

pour Liége qui le rapprochait de sa famille. Un arrêté royal du 3 Juin 1817 confirma sa nomination de professeur ordinaire à la faculté de droit.

La ville de Liége se glorifia de ce choix; elle prouva bientôt à l'ancien professeur de Bruxelles qu'elle l'adoptait de cœur, en l'appelant aux fonctions de membre de la régence : mission entièrement gratuite, mission de confiance, c'était assez pour qu'il n'osât refuser le mandat. Mais apercevant cependant, lui qui croyait en conscience devoir assister à chaque séance du conseil, qu'il ne pouvait rigoureusement, comme il l'entendait, remplir cette double mission, il se hâta d'abdiquer la fonction municipale pour se vouer, comme toujours, exclusivement à l'enseignement.

Maintenant, Messieurs, que nous avons entrevu l'homme public, arrêtons-nous quelque peu pour considérer M. Ernst renfermé dans l'enceinte de sa famille et dans les limites de la vie privée. Nous avons déjà parlé de sa tendre sollicitude à l'égard de ses frères; ce ne fut qu'après avoir terminé leur éducation et assuré leur avenir; ce ne fut qu'après avoir essuyé toutes les larmes d'une mère et ranimé son cœur par les charmes de la joie et de l'espérance, qu'il commença à s'occuper de lui-même et de ses intérêts privés. Le 30 Mars 1818, il trouva, par son mariage avec Mademoiselle Courard, cette épouse sage et fidèle qui, selon le langage de l'Esprit-Saint, est la récompense de l'homme de bien (12). Cette union si heureuse sous

5.

tous les rapports, amena cependant des résultats affligeants qui minèrent sa santé. La perte successive de deux enfants d'abord, puis celle d'une épouse chérie ébranlèrent trop vivement une constitution déjà affaiblie par le travail; il passait les nuits à veiller à la conservation de ses chers malades, sans interrompre pendant le jour ses leçons; il sortait de sa chaire pour s'envoler près du lit, où souffraient sa femme et ses enfants. Vain espoir! soins inutiles! la mort le frappa dans ses affections les plus intimes; il ne sembla renaître à la vie que par la tendresse qu'il portait à deux enfants, qui lui restaient encore (13).

Ce n'était pas par ses propres peines qu'il avait appris à compatir à celles des autres; la bonté de son cœur l'avait prévenu depuis longtemps. Quelle sensibilité et quelle constance pour ses amis! quel intérêt pour les souffrances de son prochain! A Liége comme à Louvain les ministres de la religion peuvent nous dire avec quelle généreuse charité il soulageait l'infortune, combien il aimait à répandre en secret des aumônes abondantes, avec quel zèle il contribuait à soutenir toute sorte de bonnes œuvres. L'application à ses devoirs et l'éloignement de tout intérêt personnel produisirent cette belle fleur de réputation qui répand sur toute la vie de l'homme une odeur plus agréable que celle des parfums. Un air doux et franc lui attirait l'estime et la confiance; je ne sais quoi d'honnête et de généreux, répandu dans ses traits et dans ses actions, laissait voir à découvert un de ces beaux caractères que l'antiquité idéalisait.

Ce qui me reste à dire sur la vie de M. Ernst, confirmera pleinement tout ce que je viens d'avancer.

En 1829, un nouvel appel fut fait à ses lumières ; un arrêté du 22 Février le plaça dans la commission chargée de rédiger un projet d'organisation d'instruction moyenne. Quoique affaibli par la douleur et l'étude, mais entraîné par un zèle qu'on ne pouvait modérer, il supporta à lui seul la plus grande partie du fardeau.

L'ancien gouvernement des Pays-Bas, nous pouvons le dire à sa gloire, vint surprendre par une faveur, justement méritée du reste, celui qui s'effaçait dès que l'utilité publique ne réclamait plus son concours. Par arrêté du 4 Juillet 1829, M. Ernst fut créé chevalier de l'ordre du Lion Belgique. Ne semble-t-il pas étrange, Messieurs, que ce mérite éminent n'ait pas été distingué également par le gouvernement belge ? Se pourrait-il, est-on en droit de demander, qu'un gouvernement auquel un frère du défunt a pendant cinq années prêté comme ministre de la justice un concours si loyal et si utile, qu'un gouvernement qui, comme le déclarait en 1831 un homme d'état, reconnaissait que M. Ernst se présentait le premier à l'esprit pour faire partie de la commission chargée de rédiger un projet de loi pour l'organisation de l'instruction publique (14), se pourrait-il qu'on eût, dans de semblables circonstances, négligé d'honorer l'ordre Léopold par l'agrégation de M. Ernst ? Non, Messieurs, il n'en est point ainsi :

soyons justes, et écartons loin de nous toute idée d
blâme. Accidentellement prévenu de la faveur que l
destinait la bienveillance royale, il en a spontaném
arrêté les effets; toujours trop rigoureux pour lu
même, il ne croyait pas avoir assez fait, sous l
nouvel ordre des choses, pour mériter une distinctio
particulière.

A l'époque de l'organisation de l'Université catholi
que, l'opinion générale désigna d'avance M. Ern
pour y occuper la chaire la plus importante de la facult
de droit. Le corps épiscopal attachait l'intérêt le plu
vif à pouvoir acquérir, pour son Université, un homm
si éminemment distingué par son savoir et par sa piété
Sa nomination, pour les cours de droit naturel et d
droit civil approfondi, eut lieu le 13 Octobre 1835.—Si
jamais il m'est permis de croire que j'aie rendu un servic
à l'Université; si jamais il m'est permis de rappeler u
titre qui puisse me donner droit à la reconnaissance des
élèves, à la reconnaissance de mes collaborateurs, j'al-
léguerai celui d'avoir déterminé M. Ernst à se fixer
parmi nous.

Il serait inutile de vous dire, Messieurs, quelle part active il prit à vos travaux et à la prospérité de notre Établissement. Vos larmes et vos regrets en disent bien plus que mes paroles. Il fut à Louvain ce qu'il fut à Bruxelles et à Liége, l'esclave de ses devoirs, l'ami de ses élèves et de ses collègues, l'objet d'une vénération générale.

Sacrifiant sans relâche tous les instants de sa vie à intérêt de ses élèves, jamais professeur ne conquit ur affection à un plus haut degré ; et cette affection 'est conservée même chez les hommes qui depuis bien ngtemps ont cessé d'être ses disciples. Quoique sur-hargé par le nombre des leçons qu'il donnait, il avait 'habitude de faire des conférences et de s'entretenir vec ses élèves comme un père au milieu de ses enfants. elui qui venait prendre ses conseils, était toujours ûr d'être écouté avec bienveillance et de ne s'en re-ourner qu'après avoir obtenu la solution de ses doutes.

Comme jurisconsulte, M. Ernst était parvenu à une upériorité presque sans égale. Il expliquait les plus grandes difficultés de la science du droit avec simpli-ité, et il savait les mettre tellement à la portée de ses uditeurs qu'on s'étonnait, après l'avoir entendu, qu'il y eût eu quelque difficulté. Il exerçait la critique avec un rare talent. Il était si profondément pénétré des principes de la science, qu'on retrouvait dans sa logi-que serrée cette raison, qui a fait dire des jurisconsultes romains qu'ils étaient la *raison écrite*. Son cours de droit civil, tel qu'il le donna d'abord, était déjà l'objet de l'admiration de ses élèves ; tel qu'il le développa ensuite, il fit l'étonnement du doyen de la faculté de droit de Paris, M. Blondeau, qui, lorsque nous eûmes l'honneur de le voir à Louvain, déclara qu'il ne com-prenait pas comment le savant professeur avait pu se livrer à un travail aussi consciencieux et aussi opi-niâtre que celui dont chacune de ses leçons portait l'empreinte.

Ce flambeau de science, voilà qu'il s'éteint dans la nuit du tombeau! Pourquoi son éclat n'a-t-il pas été perpétué en quelque sorte par de nombreuses publications? Ah! Messieurs, vous le savez, le modeste professeur n'ambitionnait pas la gloire de se voir imprimé; l'utilité, le succès de ses élèves, telle a toujours été sa pensée dominante. Presque tout ce qu'il y a en Belgique de plus distingué dans la magistrature, dans le barreau, dans les hautes fonctions administratives et dans l'enseignement se vante d'avoir été formé à l'étude du droit par le professeur Ernst : voilà des ouvrages qui peuvent tenir lieu des plus beaux titres littéraires, qui remplacent les plus utiles productions scientifiques (15).

Ajoutons un dernier trait au tableau si imparfait que nous venons de donner de la vie de M. Ernst, et parlons de sa piété simple et sincère, de ces vertus *qui* accompagnent l'homme au-delà de la tombe, lorsque les biens et la gloire de la terre l'abandonnent pour toujours. Dès sa plus tendre jeunesse il s'était fait une loi de consacrer la plus large part de ses instants de liberté à la prière et aux exercices de dévotion. Il ranimait continuellement sa ferveur par le fréquent usage des sacrements. Se renfermant soigneusement en lui-même, il tâchait de cacher ses bonnes œuvres aux yeux des hommes. La délicatesse de sa conscience était grande, sa modestie extrême, sa foi simple et solide comme son cœur. Les vertus les plus pures et les plus chrétiennes furent l'ornement de sa vie entière, de cette vie, hélas! trop courte pour nous.

Ayant toujours marché dans les voies droites de la justice de Dieu, doué de la science des saints, rempli de religion et de piété, M. Ernst allait recueillir des jouissances plus durables que celles de ce monde (16). Accablé par une infirmité qui fit des progrès rapides, son premier soin fut de s'environner de tous les secours et de toutes les consolations de la religion. Bientôt après il sentit l'approche du moment suprême et les étreintes de la mort; il remit avec résignation son âme entre les mains de son Créateur... Moment fatal pour l'Université, qui perd sa couronne et sa gloire! Moment heureux pour l'homme de bien, qui entre en possession de la récompense de ses vertus! Moment triste mais utile pour nous, si nous apprenons à vivre et à mourir comme lui (17).

Restes mortels d'un homme qui nous fut bien cher à tous, nous vous saluons pour la dernière fois! Restes mortels d'un ami qui me portait une affection si sincère, et que je vénérais comme mon père et mon guide, je vous salue pour la dernière fois! Que votre âme repose en paix; qu'elle repose dans la paix éternelle du Seigneur : Ave sancta anima!

NOTES

---

(1) Omnes morimur, et quasi aquae dilabimur in terram, quae non revertuntur. *II Reg. XIV.* 14.

(2) Le 17 Juillet 1841, l'Université rendit les derniers devoirs au frère du défunt, M. Antoine-Nicolas-Joseph Ernst, décédé à Boppart sur le Rhin le 10 du même mois, et inhumé à Parc-lez-Louvain.

(3) Nolumus autem vos ignorare fratres de dormientibus, ut non contristemini sicut et caeteri, qui spem non habent. *I. Thess. IV.* 12.

(4) Hi qui cum pietate dormitionem acceperunt, optimam habent repositam gratiam. *II. March. XII.* 35.

(5) Jean-Hubert Vincent, de Liége, fut proclamé premier du concours le 19 Août 1783. Après avoir pris le grade de licencié en droit civil et en droit canon, il se fixa à Liége, où il a joui d'une haute considération comme avocat et comme jurisconsulte.

(6) Des écoles de droit, instituées par la loi du 22 Ventôse an XII, furent établies à Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Coblence et Strasbourg. Le décret impérial, donné à Mayence le 4e complémentaire an XII, régla leur organisation.

Par décret du 23 Janvier 1806, l'empereur nomma les membres du corps enseignant de l'école de Bruxelles. C'étaient, comme professeurs, MM. *Tarte*, substitut du procureur-général à la cour d'appel de Bruxelles; *Van Gobbelschroy*, ancien docteur et professeur en droit à l'Université de Louvain; *Cahuac*, ancien docteur et professeur en droit à l'Université de Douai; *Vanhoogten*, qui avait été instituteur de l'archiduc Charles d'Autriche; et *Jacquelart*, ci-devant professeur de droit romain à l'Université de Louvain. Les deux suppléants, MM. *Maurissens* et *Heuschling*, avaient aussi enseigné à Louvain. Les fonctions de secrétaire-général de l'école furent confiées à M. Van Baviere. L'installation solennelle de l'école se fit, le 25 Mars 1806, par *M. Beyts*, inspecteur-général des écoles de droit et procureur-général à la cour d'appel de Bruxelles, qui prononça un discours, imprimé à la suite du procès-verbal de l'installation.

(7) C'est M. Maurissens qui fit imprimer à Louvain, en 1789, les *Recitationes in quinquaginta libros Digestorum*, 5 vol. in-8.

(8) Le procès-verbal, imprimé à Bruxelles, forme 10 pages in-4. Il renferme le discours du recteur de l'académie, M. Vanhulthem, et celui du doyen de la faculté de droit, M. Van Gobbelschroy. Ce dernier s'exprima de la manière suivante sur le mérite du candidat :

« Tu primus es, qui ad eum (*doctoris gradum*)

consequendum nos rogas, et utinam omnes qui in posterum ad eum impetrandum sese sistent, tam digni eo honore reperiantur, quam eo te dignum Facultas nostra judicat.

» Scilicet postquam humanioribus literis, eo quo par erat zelo incubuisses, et ex harum studio insignes fructus accumulasses, ad studium juris accedens, eo conatu huic operam dedisti, ut summam tam in jure gallico quam romano peritiam adquisieris. Et in hoc ultimi juris studio eo magis profecisti, quod ex ipsis fontibus seu jurisconsultorum romanorum fragmentis principia hujus juris haurire tibi licuerit, ob singularem latini sermonis, quae in te est, notitiam; quae et causa fuit, cur ad te in hac potius lingua quam in gallica verba facere decreverim.

» Caeterum non scientia tantum, quâ imbutus es, te commendat; ornat te singularis, quae te comitatur, modestia, ornat morum simplicitas et innocentia, ornat te animi candor, ornat avita pietas, quas omnes dotes, inter tot illecebras quibus civitas, in qua vivimus, abundat, incorruptas te servasse, non satis laudari potest.

» Macte igitur animo, Domine Candidate, et hanc spartam, cui te destinasse videris, eorum scilicet, qui ad jurisprudentiæ studium accedunt, institutionem, strenue excole. Est tibi aptissimum dicendi genus, est elocutio qua ea, quae mente percipis, in aliorum animos instillare tibi facile est; est in docend

methodus, per quam singulis quae dicenda sunt, eum, quem obtinere debent locum, tribuis; est denique in te aequitatis et honestatis, quarum praecepta trades, vividum exemplar, et illud ultimum certe proficit multum ut hae virtutes auditoribus reddantur cariores.

» Haec, quae dico et alia, non praeceptoribus tantum tuis, sed et omnibus condiscipulis te jam pridem gratum et acceptum reddiderunt, et ad eum modum Facultati nostrae Juridicae te commendaverunt, ut cum nuper vacaret Professoris Vicarii munus, eadem sollicitationibus suis effecerit, ut munus hoc, quamdiu vacuum esset, a te procurari posset.

» Gaudeo et ego, quod tam Facultatis ejusdem nomine, quam meo proprio, liceat mihi hodiernâ die gratulari tibi, non ob ea solum quae ante commemoravi, sed et ob nova scientiae et eloquii tui specimina, quae nobis et publico coetui, qui hic coram stat, praebuisti, eleganti, quam publice defendendam proposuisti, dissertatione, et tam docto quam concinno, quo in ea sustinenda usus es, modo.

» Non equidem fas nobis est insignibus gradus doctoralis, quem ambis, te condecorare; itaque non caput tuum doctorali pileo tegam, non annulo digitum circumdabo, non latus tuum aureo torque cingam, prout in multis Academiis et in ea praecipue quae Lovanii erat, in actu doctoratus solenni moris erat.

» Sed illud saltem mihi reservatur quod publice meo et Collegarum meorum nomine aptum te declarem, ut in Doctorum juris ordinem aggregeris, ejusque rei testimonium solenne tibi concedam, quo doctoratus gradum, quem omnium assensu meruisti, a Summo, ut vocant, Universitatis Magistro, consequaris.

» Id autem eo libentius facimus omnes, quod eo gradu te maxime dignum unanimi voce judicemus, et omnibus conatibus tuis quibus illum obtinere enixus es, ex corde applaudamus. »

(9) MM. Ulric-Antoine-Joseph Ernst, notaire à Aubel; Antoine-Nicolas-Joseph Ernst, ancien ministre de la justice et professeur à l'Université de Louvain, et Lambert-Joseph-Henri Ernst, ancien procureur du roi à Namur et professeur à l'Université de Liége, actuellement professeur de droit à Louvain.

(10) Quelques détails sur le concours de 1813, ne seront pas déplacés ici.

Le grand-maître de l'Université impériale fit annoncer que l'ouverture des concours publics, pour la chaire de code Napoléon et pour la place de suppléant dans la faculté de droit de Bruxelles, aurait lieu le 10 Mars.

Les qualités requises pour être admis au concours étaient, pour la chaire de code Napoléon, d'avoir atteint l'âge de trente ans accomplis (M. Ernst obtint

la dispense d'âge); pour la place de suppléant, d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans ; et pour les deux places indistinctement, d'avoir été reçu docteur en droit dans l'une des facultés de l'empire ou dans l'une des anciennes facultés, et de jouir de tous les droits de citoyen français.

Ceux qui désiraient concourir étaient invités à remettre ou à envoyer au secrétariat de la faculté, avec leur adresse, les pièces constatant qu'ils avaient les qualités requises pour être admis au concours, savoir : 1° l'acte de naissance ; 2° l'inscription civique ou tout autre acte équivalent ; 3° un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le recteur de l'académie dans l'arrondissement de laquelle l'aspirant résidait habituellement ; 4° le diplôme de docteur.

Parmi ceux qui se présentèrent, deux docteurs furent admis avec M. Ernst aux épreuves du concours, MM. Elie-Charles d'Engelbronner, d'Amsterdam, procureur-impérial à Ter-Goes, et Henri-Ferdinand De Coster, de Steynockerzeel.

Les séances publiques du concours, commencé le 10 Mars, eurent lieu dans la grande salle d'exercices de la faculté.

Les 24, 25 et 26 Mars furent consacrés à la première épreuve. Après le discours d'ouverture prononcé par M. Beyts, inspecteur-général de l'Université et président du concours, les trois candidats donnèrent suc-

cessivement une leçon sur les matières qui leur avaient été désignées par le sort. Chaque leçon était d'une demi-heure. Les 8, 10 et 12 Avril, les trois candidats soutinrent leurs thèses de droit romain, et les 20, 22 et 24 du même mois leurs thèses de droit français. Le 24 Avril, après l'acte public de M. De Coster, les juges du concours se retirèrent dans la salle des délibérations pour discuter et pour procéder au scrutin de nomination. Ils rentrèrent dans la salle des exercices publics, et le président proclama le triomphe de M. Ernst.

(11) Dépêche du ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies, du 13 Janvier 1819.

(12) Domus et divitiae dantur a parentibus ; a Domino autem proprie uxor prudens. *Prov. XIX.* 14.

(13) Madame Ernst, née Marie-Catherine Courard, mourut à l'âge de 26 ans, le 27 Décembre 1822.

(14) Une dépêche ministérielle du 30 Août 1834, adressée à M. Ernst, renferme le passage suivant : « Désirant » présenter à la législature une loi aussi parfaite et » aussi utile que possible sur l'instruction publique, » j'ai voulu m'éclairer, pour sa formation, des lumières de l'expérience d'hommes qui ont fait une » étude particulière de cette matière et dont les principes connus sont conformes à ceux que consacre » notre constitution. Vous êtes, Monsieur le professeur, le premier de ceux qui se sont présentés à mon » esprit. Je sais tout ce que l'instruction publique

» vous doit déjà et je me plais à espérer, d'après le
» dévouement dont vous êtes animé pour le bien pu-
» blic, que vous ne refuserez point la mission que
» je vous confie, et dans laquelle vous pourrez rendre
» de nouveaux et importants services. »

La commission, nommée par arrêté du même jour, pour l'examen du projet de loi sur l'instruction publique, présenté par M. l'administrateur-général, était composée de MM. C. Lecocq, président d'âge, D. Arnould, Belpaire, Cauchy, J. G. J. Ernst, et A. Quetelet, faisant les fonctions de secrétaire. Cette commission présenta au ministre un nouveau projet qui a été imprimé par ordre du gouvernement en 1832, à Bruxelles, chez H. Remy, vol. in-8° de 206 pages.

(15) Voici l'indication de quelques travaux imprimés et manuscrits de M. Ernst.

1. *Thèses proposées à la discussion publique, pour obtenir le grade de licencié en droit* (21 Avril 1807); Bruxelles, 8 pages in-4°.

2. *Thèses soumises à la discussion publique, pour obtenir le grade de docteur en droit* (14 Juin 1810); Bruxelles, 53 pages in-4°. Ces thèses sont dédiées à M. Deloë d'Imstenrath, sénateur, comte de l'empire.

3. *Theses juris civilis romani, de acquirenda vel omittenda haereditate, quas in certamine publico, ad obtinendum cathedram juris Napoleontei, aut vicarii munus, quae vacant in facultate juridica Bruxel-*

lensi, publicae disceptationi proponet Joannes-Gerardus-Josephus Ernst (10 Avril 1813); Bruxelles, 16 pages in-4°.

4. *Thèses sur les successions irrégulières*, soumises à la discussion publique du concours le 22 Avril 1813; Bruxelles, 28 pages in-4°.

5. *Oratio Joannis-Gerardi-Josephi Ernst, quam Rectoris magnifici munus deponens in aula academica dixit die* 2 *Octobris* 1820; imprimée dans les Annales de l'Université de Liége, tom. III.

Les anciens collègues de M. Ernst aiment à reconnaître que ce fut à lui surtout que l'Université naissante de Liége dut sa renommée. Nommé, malgré lui, recteur pour l'année académique 1827—28, il s'adressa au gouvernement pour être dispensé d'accepter ces fonctions. Le 26 Juin 1827 le ministre de l'intérieur lui répondit : « Je connais et apprécie, comme je le dois, » le zèle extraordinaire avec lequel vous n'avez cessé » de vous livrer à l'exercice de vos honorables fonc- » tions. Vous y avez rendu les plus grands services, » mais je ne puis que m'affliger que ce soit aux dépens » de votre santé. Malgré le tableau pénible que vous » m'en faites, je me plais cependant à espérer qu'elle » ne sera point un obstacle à ce que vous acceptiez » le rectorat de votre Université, pour lequel vous dé- » signe le choix de vos collègues, qui vous rendent par » là l'hommage le plus honorable et le mieux mérité. » Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous

» rendre cette charge la plus legère possible ; mais il
» importe essentiellement au bien de l'Université
» qu'elle soit remplie par vous. »

M. Ernst céda enfin aux instances du gouvernement qui l'autorisa, en vertu d'une décision spéciale, à ne commencer son cours qu'après la première quinzaine de l'année académique, et qui l'exempta des obligations imposées aux recteurs par l'art. 135 du règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales. De nouveaux efforts furent faits pour l'engager à continuer les fonctions du rectorat pendant l'année 1828—29.

6. *Titre XVIII du code civil; des priviléges et des hypothèques.* Il existe une centaine d'exemplaires des leçons de M. Ernst sur cette matière, sténographiés à Louvain par les soins de ses élèves.

Nous devons à M. le professeur Delcour l'indication des dissertations suivantes que M. Ernst a communiquées en manuscrit à ses élèves.

7. *Dissertation sur l'art. 6 du code civil.* Cet article est un de ceux qui offrent les plus grandes difficultés. La plupart des écrivains se réfugient dans des généralités lorsqu'il faut expliquer les mots *bonnes mœurs.*

8. *Dissertation sur le système du code relativement aux actions des mineurs.* L'auteur y passe en revue les actes des mineurs et des tuteurs, et il discute les opinions des principaux auteurs.

9. *Dissertation sur les obligations divisibles et indivisibles.* L'indivisibilité des obligations est une matière extrêmement difficile, et sur laquelle il y a eu dissentiment non-seulement parmi les auteurs anciens, mais aussi parmi les modernes; M. Ernst a rendu le système du code si simple et si naturel qu'on ne comprend plus ce dissentiment.

10. *Dissertation sur la résolution expresse et sur la résolution tacite des contrats.*

11. *Dissertation sur la nullité de la vente de la chose d'autrui;* travail non moins remarquable que les précédents, par la richesse des principes que l'auteur invoque et par la profondeur de ses vues.

Parmi les manuscrits de M. Ernst doivent se trouver ses notes sur le droit naturel et le droit civil. Chaque année il retravaillait ses leçons comme s'il donnait son cours pour la première fois.

Les notes qu'il donnait à ceux qui le consultaient, formaient souvent de véritables dissertations. Pour ma part je puis citer celles qu'il eut la bonté de me communiquer sur la législation des fabriques et des établissements religieux, sur les effets de la personnification civile, et sur l'utile distinction du cours de droit civil en cours élémentaire et en cours approfondi.

(16) Sapientia... justum deduxit per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei, et dedit illi scientiam sanctorum : honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius. *Sap. X*, 9, 10.

(17) Il succomba à une affection grave des poumons, le 6 Octobre 1842, vers quatre heures et demie du soir.

* * *

Un journal rend compte, de la manière suivante, des derniers devoirs qui ont été rendus à la mémoire de M. Ernst.

Les professeurs de l'Université, en costume, et tous les étudiants, qui se trouvaient à Louvain Lundi dernier, s'étaient réunis aux Halles, le matin, à dix heures et demie. Le cortége se mit en route à onze heures pour se rendre à la maison du défunt. A son arrivée, on procéda, en présence du clergé, à l'enlèvement du corps qui fut porté par les élèves en droit jusqu'en l'église paroissiale de Saint-Jacques. Sur le drap mortuaire étaient attachés la robe et le bonnet du Professeur, ainsi que sa croix du Lion Belgique. Les quatre membres les plus jeunes de la faculté de droit tenaient les coins du poêle. Le service funèbre fut célébré immédiatement, et après les obsèques, le convoi, accompagné d'une foule immense, se dirigea à pied, à travers la ville, vers le cimetière où devaient être déposés les restes de M. Ernst.

Malgré la grande distance à parcourir, MM. les élèves en droit ont désiré porter eux-mêmes jusqu'en sa demeure dernière leur respectable Professeur. Un reli-

gieux et suprême devoir a été rendu au défunt par les chanoines réguliers de l'abbaye de Parc, qui ont récité de nouveau sur son cercueil les prières des morts.

Quatre discours ont été prononcés au pied de la tombe de M. Ernst : le premier par M. le Recteur de l'Université qui traça la rapide esquisse de la carrière scientifique du grand jurisconsulte, et le touchant tableau des hautes vertus de l'homme privé et du chrétien fervent...

M. le professeur Quirini, au nom de la faculté de droit, a pris la parole après M. le Recteur pour témoigner de la profonde et pénible émotion de tous ses collègues devant la tombe de celui qu'ils étaient fiers de compter parmi eux.

Un juste et religieux hommage rendu à la mémoire de M. Antoine Ernst, l'effusion de la plus amère douleur et des plus vifs regrets sur la perte nouvelle et irréparable que vient d'essuyer encore l'Université catholique, l'éloge des belles et éminentes qualités, comme homme et comme savant, du frère qui allait rejoindre son frère dans un monde meilleur, tels sont les sentiments que M. Quirini a exprimés avec une énergie d'affliction qui a passé dans toutes les âmes, qui a profondément remué tous les cœurs. Il a terminé en adressant aux élèves et aux collègues du défunt ces nobles et touchantes paroles :

« Et vous, chers élèves, vous surtout qui avez eu
» le bonheur d'assister à ses dernières leçons, venez...

» J'aime à vous voir entourer la tombe de celui qui
» vous chérissait comme ses enfants ! Oui venez ! ver-
» sez des prières, accordez quelques larmes à ce maître
» vénéré ! venez, la reconnaissance vous y oblige !...
» Mais voulez-vous combler tous ses désirs et répondre
» dignement à ce qu'il attendait de vous? Eh bien !
» n'oubliez jamais ces maximes de probité, de vertu,
» ces principes de justice éternelle qu'il vous a donnés
» et qu'il a toujours mis en pratique. Oh ! suivez son
» exemple, ne séparez jamais l'étude des lois humaines
» des divins préceptes de l'Évangile; c'est en alliant
» ainsi l'étude de la jurisprudence avec la véritable
» philosophie qu'il voulait former de vous des hommes
» tout à la fois vertueux et instruits : croyez-moi, si
» vous suivez ces maximes, rien ne pourra vous dé-
» terminer à transiger avec vos devoirs : et c'est là le
» plus bel hommage que vous puissiez rendre à la
» mémoire de votre maître !...

» Venez aussi, vous tous collègues et amis, venez
» environner cette tombe, disons un dernier adieu à
» notre collègue, à notre ami : O Ernst ! la mort a pu
» te séparer de nous, mais jusqu'à ce qu'elle soit
» venue glacer nos cœurs, tu vivras dans notre sou-
» venir, ton image y restera gravée ! Adieu Ernst !...
» Adieu, il le faut, Dieu l'ordonne... Adieu !... »

M. Vanbockel a succédé à M. Quirini, et, comme ancien élève de M. Ernst, est venu déposer sur sa tombe un touchant tribut de vénération et de reconnaissance. Témoin des débuts et des premiers triom-

phes de son digne Professeur, il en retraça l'intéressant souvenir et montra M. Ernst, dès l'entrée de sa carrière, tel que lui-même s'est montré toute sa vie, un homme éminent et intègre n'ayant d'égal à son mérite que sa modestie et la pureté de son âme. A un autre titre encore que celui de son élève d'autrefois, M. Vanbockel rendit un éclatant hommage à la mémoire de Ernst; comme bourgmestre de Louvain, il se crut obligé de venir publiquement, au nom de la population pauvre de la ville, remercier sur sa tombe celui dont les aumônes, peu connues aussi longtemps qu'il vécut, allaient presque chaque jour chercher, pour les soulager dans leur misère, la veuve, l'orphelin et l'infirme...

Un quatrième discours a été prononcé par M. Schollaert, qui compte parmi les derniers disciples du grand Professeur, et qui a su, dans l'adieu suprême qu'il lui a adressé, se montrer digne de son maître par le talent comme par le cœur.

« Mes amis, a-t-il dit entre autres choses, mes bons, mes » fidèles compagnons, notre pauvre maître est là! — » Ses yeux se sont fermés pour toujours; ses lèvres » sont closes à jamais! — Son cœur ne bat plus, il » n'est plus de pensée qui traverse sa noble tête! — » L'infatigable Professeur est étendu dans la couche » étroite d'où l'on ne se relève pas! — Nous l'avons » perdu, irréparablement, et prématurément perdu... » Pleurons, pleurons, Ernst a cessé de travailler, de » veiller, de souffrir pour nous. Nous avons recueilli

» les derniers accents de sa voix qui tombait, et les » suprêmes lueurs de son intelligence qui fut toujours » jeune !...

» Ernst se repose, ô mes amis. — Ce mot vous » étonne, vous y croyez à peine, ô vous qui étiez ses » élèves et qu'il aimait comme ses enfants. — Il se » repose, celui qui résistait au nom de la science et » du devoir, quand ses proches, quand ses médecins, » quand la douleur physique elle-même le pressaient, » à grands cris, de modérer les inspirations de son » dévouement, et les généreux efforts de son zèle; » — il se repose enfin ! mais pour opérer ce prodige, » pour dompter son inébranlable volonté, pour apaiser » son dévorant enthousiasme, la nature n'avait qu'une » arme, Messieurs, cette arme était la mort, — et la » nature a tué notre maître !

» Un remède moins efficace n'eût servi de rien ; si » notre maître n'était pas mort il souffrirait peut-être, » mais il ne se reposerait pas !...

» Honneur à lui ! — Son dévouement fut immense. » Il appartenait à ces âmes d'élite, qui, poussées par » l'insatiable besoin de se rendre utiles, acceptent, » sans orgueil, les tortures d'un long martyre, et » finissent par tomber en victimes glorieuses d'un irré- » sistible et sublime instinct.

» Honneur à lui ! — Celui qui dort au fond de ce » cercueil est, pour la science du droit, le germe » d'un arbre plein de sève qui étend sur la patrie

6

» entière ses puissants rameaux, chargés de fruits et
» couverts de fleurs.

» Oh ! que ne puis-je rassembler autour de cette
» fosse tous ceux qui doivent à mon pauvre maître la
» fortune de leur famille et la renommée de leur
» personne ! Vous assisteriez à un beau concert de
» bénédictions et de larmes ; — c'est avec une orgueil-
» leuse douleur que je montrerais à mon pays la plus
» belle postérité scientifique que jamais professeur
» dût laisser après lui. — Oui, Messieurs, en con-
» templant cette grande famille d'hommes purs et dis-
» tingués, — vous seriez saisis d'une juste et religieuse
» stupeur, vous comprendriez l'inestimable valeur de
» celui que nous perdons ; — vous auriez de la peine
» à vous persuader que l'origine de tant de grandes
» choses, que l'auteur de tant d'illustres éducations,
» puisse tenir, dans cet étroit espace, entre ces quatre
» planches tumulaires ! »

Ils étaient donc bien mérités tous ces témoignages d'admiration et de douloureux regret accordés aux restes mortels de M. Ernst ; ils étaient le prix de cette vie si pure et si bien remplie par laquelle il avait payé sa rançon à son pays, à la société et à Dieu !... Mais ces honneurs terrestres ne seront pas sa seule récompense : « Ernst fut un juste et c'est de la tombe du
» juste que s'élèvent les divines promesses qui sou-
» tiennent et consolent devant les ruines les plus dé-
» plorables. »

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

TITRE I.

De l'Inscription et du Recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur Magnifique, et produire un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produiront un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans.

Le droit de première inscription est de 10 francs, celui de recensement ou de renouvellement de l'inscription est de 5 francs. La somme provenant des inscriptions est versée dans la caisse de l'Université. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs pour l'inscription, et autant pour le recensement.

ART. 3.

Les inscriptions et les recensements se feront annuellement dans la huitaine qui précède le premier Mardi d'Octobre jusqu'au Samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, nul ne pourra être inscrit ou recensé que pour des motifs graves, dûment justifiés.

ART. 4.

Pour être admis au recensement chaque élève doit présenter son acte d'inscription. En outre il devra être favorablement mentionné dans les rapports que le Vice-Recteur et les Facultés adressent au Recteur Magnifique à la fin de l'année académique (1).

ART. 5.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer les Statuts et Règlements académiques et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises et sans l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient, ne sera pas porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'Intérieur. En outre, s'il échoue à cet examen, il ne pourra plus être recensé.

Cette mesure est applicable aux jeunes gens qui auraient fait dans d'autres établissements une partie des études nécessaires pour l'examen qu'ils voudraient subir. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai et du* 14 *Octobre* 1839.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 6.

Les Autorités académiques sont : le Recteur Magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 7.

Les Professeurs de l'Université, convoqués par le Recteur Magnifique et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 8.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième Lundi de chaque mois. Lorsque le Lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 9.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier Lundi, Faculté des Sciences;
Le Mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le Mercredi, Faculté de Médecine;

Le Jeudi, Faculté de Droit;
Le Vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide ave une fête, la réunion est remise au Samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 10.

Tous les étudiants doivent professer la Religio catholique et en remplir les devoirs.

ART. 11.

Les étudiants internes et externes assisteront, le Dimanches et jours de fête, aux Offices de l'Univer sité qui se célèbrent en l'église paroissiale de Saint Michel, à neuf heures. Pour les Offices de l'après midi, les étudiants externes sont engagés à fréquenter une des églises de la ville.

ART. 12.

Les étudians externes, dans les trois jours de la prise de leur domicile, auront soin de faire remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils demeurent. Les mêmes indications devront être données en cas de changement de domicile.

ART. 13.

Ils devront être rentrés chez eux pendant le semestre d'hiver (qui commence le premier Mardi d'Octobre) à huit heures et demie, et pendant celui d'été qui commence le premier Lundi de Mars) à neuf heures et demie (1).

Les habitants de la ville, qui louent des appartements à des étudiants, prêteront spécialement leur concours pour le maintien de la présente disposition.

ART. 14.

Les étudiants internes observeront les Règlements particuliers des Pédagogies ou Colléges de l'Université.

ART. 15.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les étudiants de l'Université.

ART. 16.

Il y aura annuellement deux Vacances ; l'une du Mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au second Mardi qui la suit, l'autre, du premier Vendredi d'Août jusqu'au premier Mardi d'Octobre.

(1) La fréquentation du théâtre étant contraire à l'intérêt des mœurs et des études, et d'ailleurs incompatible avec l'observation de l'art. 13, qui prescrit l'heure de la rentrée du soir, il est rigoureusement défendu aux étudiants d'assister au spectacle. *Séance du Conseil rect. du 9 Mai* 1840.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 17.

Les peines académiques sont les admonitions, suspension du droit de fréquenter les Cours ou l'ı d'eux, la prorogation du temps fixé pour les exame en vertu desquels se confèrent les diplômes scient fiques, et l'exclusion de l'Université.

ART. 18.

Ces peines seront appliquées, selon l'exigence d cas, de la manière suivante : les admonitions par Professeur ou par les Autorités académiques; la su pension du droit de fréquenter un Cours, par le Pr fesseur de concert avec la Faculté; la suspension d droit de fréquenter les Cours et la prorogation d temps fixé pour les examens, par la Faculté de cor cert avec le Recteur Magnifique; l'exclusion de l'U niversité par le Sénat académique.

ART. 19.

Le Recteur Magnifique ou le Vice-Recteur pour ront aussi prononcer la suspension du droit de fré quenter les Cours et réprimer, dans certains cas par le *Consilium abeundi* les contraventions aux rè glements académiques.

---

(1) La remise proportionnelle des rétributions des cours est fait à l'étudiant qui aura reçu le *Consilium abeundi. Séance du Consei rect. du* 14 *Mars* 1837.



La suspension du droit de fréquenter les Cours aporte la défense de sortir de son domicile.

TITRE V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 20.

Toutes les faveurs, qui pourront être à la dispo-iion de l'Université, ne seront accordées qu'aux udiants qui se distingueront par la régularité de ur conduite et par leur application.

ART. 21.

Il sera annuellement accordé à cinq étudiants de iaque Faculté l'exemption des rétributions des Cours iées par les art. 25, 27 et 29. Ceux qui croient roir des titres à cette faveur devront, avant la fin ı mois de Juillet, adresser leur demande au Recteur agnifique (1).

ART. 22.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation u d'aptitude extraordinaire à l'étude qui sont exigés our l'obtention d'une bourse ou de toute autre fa-eur, ne sont donnés que par le Recteur Magnifique.

---

(1) L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continue as à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son ap-lication. *Séance du Conseil rect. du* 13 *Mai* 1839.

La demande de ces certificats doit être appuyée s une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'i soient délivrés.

Pour les étudiants internes, la déclaration sera do née par le Doyen de la Faculté et par le Président leur collége (1).

TITRE VI.

De la distribution et des rétributions des Cours

ART. 23.

Un programme annoncera l'ordre et la distributi des Cours de chaque semestre.

ART. 24.

Les Cours de la Faculté de Philosophie et Lettres de la Faculté des Sciences comprennent deux anné et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Introduction à la Philosophi la Logique, la Métaphysique générale et spécial l'Esthétique, l'Introduction à l'étude des Langu orientales, la Littérature grecque et latine, la Li

(1) La déclaration pour l'obtention des certificats d'aptitude e traordinaire à l'étude, mentionnés à l'art. 33 de la loi sur l'*ense* gnement supérieur du 27 Sept. 1835 et à l'art. 33 de l'arrêté roy du 9 Février 1836, ne sera délivrée par les Facultés qu'après un ex men préalable des étudiants qui désirent obtenir ces certificats. *Séan du Conseil rect. du* 10 *Juillet* 1837.

térature flamande, la Littérature française, l'Histoire ancienne, l'Introduction aux Mathématiques supérieures, la Physique et l'Astronomie physique.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, l'Economie politique, la Statistique, la Géographie physique et ethnographique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, l'Archéologie, les Antiquités grecques et romaines, et l'Histoire des Littératures modernes.

Seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine : la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée (1), la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique et la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Ces Cours se divisent en Cours *ordinaires* ou *obligatoires*, et en Cours *extraordinaires* ou *facultatifs*. Ils seront déterminés dans le programme, qui contiendra aussi l'indication des Cours exigés pour le doctorat en Philosophie et en Sciences.

Les Cours *extraordinaires* ou *facultatifs* de ces Facultés n'exigent de la part des étudiants aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre un ou plusieurs devront se faire inscrire chez les Professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

(1) Les Cours de Physique et de Chimie seront accessibles aux étudiants pendant la première et la seconde année.

ART. 25.

Les rétributions pour les Cours ordinaires et extraordinaires de la première année dans les Facultés de Philosophie, des Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs. Les mêmes rétributions sont fixées pour ceux de la seconde.

ART. 26.

Les Cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique, organogénésie, monstruosités (1)), la Physiologie et l'Hygiène (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique générale des maladies internes, la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des mêmes maladies, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Pathologie externe, la Clinique interne et la Clinique externe. (3).

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 Janvier 1836.

(1) Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année, sans être candidats en Sciences. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Sciences; ils demanderont à la Faculté des Sciences de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Médecine l'autorisation de fréquenter le Cours d'Anatomie. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

(3) V. le règlement pour les étudiants en Médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil, du 7 Nov. 1836.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, la Médecine opératoire, le Cours théorique et pratique des accouchements (1), la Médecine légale et la Police médicale, la Pharmacie théorique et pratique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

ART. 27.

Tous les Cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'art. précédent, sont obligatoires. Il sera payé 30 francs par Cours semestriel, et 60 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 150 francs, ceux de la deuxième à 240 francs et ceux de la troisième également à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année des Sciences, et qui désireraient fréquenter le Cours d'Anatomie comparée, payeront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 28.

Les Cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit Romain, les Institutes du Droit Romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les Eléments du Droit civil moderne (2).

---

(1) V. le Règlement pour les étudiants en Médecine admis à l'hospice de la Maternité, du 7 Novembre 1836.

(1) Les étudiants, qui se proposent de prendre des grades devant

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public interne et externe, et le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, le Droit administratif, l'Histoire du Droit coutumier de la Belgique et les Questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

ART. 29.

Tous les Cours de la faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il sera payé 40 francs par Cours semestriel, et 80 francs par Cours annuel. Les rétributions de tous les Cours de la première année s'élèveront ainsi à 200 francs (1), ceux de la deuxième à 240 francs, et ceux de la troisième à 230 francs.

---

le Jury, ne pourront être inscrits pour les Cours de première année sans être candidats en Philosophie et Lettres. Ceux qui, après avoir fréquenté pendant deux années les Cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui à cause d'une circonstance particulière n'auraient pu se présenter aux examens, seront réinscrits en Philosophie : ils demanderont à la Faculté de Philosophie et Lettres de pouvoir jouir de la disposition de l'art. 34, et à la Faculté de Droit l'autorisation de fréquenter le Cours de Droit naturel. *Séance du Conseil rect. du* 19 *Décembre* 1836.

(1) Les Cours d'*Encyclopédie du droit* et d'*Histoire du droit romain* ayant été réunis en un seul Cours semestriel depuis le commencement de l'année académique 1842-43, la somme de 240 frans, fixée, pour tous les Cours de la première année, a été reduite à 200 francs.



Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les Cours de la deuxième année de Philosophie, et qui désireraient fréquenter les Cours de Statistique, d'Economie politique et d'Histoire politique moderne, payeront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces Cours.

ART. 30.

La distribution des Cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier (1).

ART. 31.

Les rétributions, fixées par les art. 25, 27 et 29, seront payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remettra aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indiquera la place à occuper dans les auditoires.

ART. 32.

Les Facultés pourront accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants, qui auront obtenu un dé-

(1) Les étudiants en Théologie, qui désirent fréquenter un Cours facultatif ou ordinaire d'une autre Faculté, devront, après avoir obtenu le consentement de la Faculté de Théologie, adresser par écrit une demande au doyen de la Faculté dans laquelle ces Cours sont donnés. *Séance du Conseil rect. du 12 Novembre* 1838.



lui, se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 33.

Les étudiants, qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs Cours, devront adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 34.

L'étudiant, qui aura payé la rétribution pour un Cours ou pour les Cours d'une année, pourra être autorisé par la Faculté à frequenter les mêmes Cours, les années suivantes, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la fréquentation des Cours.

ART. 35.

La durée des leçons est d'une heure au moins, et d'une heure et demie au plus; personne ne pourra sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée (1).

ART. 36.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les Cours ordinaires et obligatoires mentionnés dans le programme; la même obligation s'é-

---

(1) Les Professeurs s'assureront des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement. *Séance du Conseil rect. du* 6 *Août* 1837.

tend à ceux qui se font inscrire pour des Cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 37.

Les étudiants ne pourront s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans une permission spéciale du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 38.

Les étudiants externes, qui, pour cause de maladie, seront empêchés d'assister aux leçons, devront en informer de suite le Vice-Recteur. Ils auront également soin de faire connaître quand cet empêchement aura cessé.

ART. 39.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui aura été assignée. Pendant les leçons, le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés; si quelqu'un se permettait de les troubler, le Professeur pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

ART. 40.

Ne seront admis à fréquenter les Cours académiques que ceux qui auront été portés au rôle des étudiants, conformément aux art. 1, 2, 3, 4 et 5, et

seront munis d'une carte d'entrée délivrée par le receveur des Facultés (1).

ART. 41.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister à une leçon, en feront la demande directe au Professeur ou par l'entremise de l'appariteur. Ceux qui voudront suivre un Cours s'adresseront par écrit au Professeur qui transmettra leur demande au Recteur Magnifique. Le Professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait et revisé à Louvain, le 19 *Novembre* 1835 *et le* 30 *Juillet* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

---

(1) Les étudiants, qui auront obtenu le grade de candidat pendant la première session du Jury d'examen, doivent se faire inscrire pour les Cours de la première année du doctorat, immédiatement après les vacances de Pâques. La fréquentation des Cours ne pourra être accordée qu'à ceux qui se seront conformés à cette disposition. *Séance du Conseil rect. du* 18 *Février* 1841.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les Dimanches, les jours de fête et les Samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entré des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

7..

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'Août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collection de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *Mai* 1837.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *Avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire,* BAGUET.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt, ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno circa festum Nativitatis Domini in Sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant, Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, nihil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit, quàm habere probè instruc-

tum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ità Alumni die ac nocte in lege Domini meditare non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini congruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scillicet tonsuram suo

ordini et gradui consentaneam eamque semper con spicuam, togam talarem, colare Archidiæcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap. 2 et 4 et Ord Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas, aut quavis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestris projicet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit à Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit, ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut antè horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli Præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideò hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante antè quintam ; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa Præsidis, quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pasche surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; antè prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ, et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacelum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Universitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei; tùm in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini

icebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè existus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis, horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 mensis Julii 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S, BAGUET, *a Secretis.*

COLLÉGE DES HUMANITÉS, DIT DE LA HAUTE-COLLINE. — EXTRAIT DES DISPOSITIONS RÉGLÉMENTAIRES.

I. *Objet de l'enseignement.*

Cet établissement d'instruction moyenne est destiné à préparer les jeunes gens aux études académiques et à procurer des connaissances utiles à ceux qui se destinent aux professions commerciales ou industrielles.

L'enseignement comprend les Langues grecque, latine, flamande, française, allemande et anglaise, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Tenue des livres et le Dessin linéaire.

II. *Conditions d'admission.*

Pour être porté au rôle des élèves, on doit : 1° produire un certificat de bonne conduite ; 2° connaître les éléments de la langue française et les quatre premières règles de l'arithmétique sur les nombres simples. En outre, lors de son admission, l'élève doit contracter l'obligation d'observer les règlements de l'établissement.

III. *Internat.*

Le prix de la pension est de 465 francs, payable par anticipation et en trois termes fixés respective-

ent au premier Lundi d'Octobre, au premier Lundi e Janvier et au premier Lundi après les vacances de âques, jours de la reprise des Cours. On ne paie rien our l'entrée dans l'établissement ni à l'occasion d'aucune fête.

Il y a dans l'établissement une infirmerie; un Proesseur de l'Université y donne, sans frais pour les arents, ses soins aux élèves malades.

Les leçons de Dessin et de Musique, les frais extraordinaires d'infirmerie, les ports de lettres, le accommodage et le blanchissage du linge sont à la harge des parents.

Il n'est fait aucune remise sur le prix de la pension our les absences, ni dans le cas où l'on se retirerait vant l'échéance d'un terme; cependant les élèves, qui, pour cause de maladie ou autre motif de force majeure, auraient été absents pendant plus de trois semaines consécutives, auront droit à une remise proportionnée au temps écoulé entre ces trois semaines et le jour de leur rentrée.

Les élèves doivent être pourvus : 1° d'un habillement à volonté, consistant en chapeau et casquette, habit ou redingote, pantalon, gilet, etc.; 2° d'un couvert d'argent, d'un couteau, de serviettes et d'essuie-mains; 3° d'un literie composée de couvertures, draps de lit, traversin, oreiller, matelas et paillasse; la longueur de ces deux derniers objets ne peut excéder 6 $\frac{1}{2}$ pieds ni leur largeur 3 pieds.

Les effets de chaque élève doivent être marqués du numéro qui lui aura été assigné.

Le collége fournit les assiettes, le gobelet, la tasses pour le déjeûner, le bois de lit, les rideaux et un coffre à roulettes.

L'établissement est pourvu d'une bibliothèque ; les élèves ne devront se procurer que des livres classiques.

Ils ne peuvent recevoir ou envoyer de lettres que par l'entremise du Président. Ils ne sortent de l'établissement qu'avec leurs parents ou tuteurs, et seulement les Mardis et Jeudis ; les sorties et les visites n'ont jamais lieu pendant les heures de classe.

IV. *Externat.*

Les élèves externes sont tenus de fréquenter les leçons avec exactitude. Ils assistent aux offices et aux instructions religieuses qui ont lieu les Dimanches et Fêtes dans la chapelle du collége ; une Messe y est célébrée tous les jours, avant le commencement des classes ; les élèves externes doivent y assister.

L'entrée des cafés et des estaminets leur est interdite d'une manière absolue ; l'élève qui contreviendrait à cette disposition sera, la première fois, averti par le Président ; la seconde fois, le Président en informera les parents ; la troisième fois, l'élève cessera d'appartenir à l'établissement.

Il est défendu aux élèves externes de sortir le soir après huit heures, depuis l'ouverture des Cours jusqu'aux vacances de Pâques ; et, après neuf heures, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les rétributions annuelles, à payer par les élèves

externes, sont fixées à 60 francs pour ceux dont les parents sont domiciliés à Louvain, et à 90 francs pour ceux qui sont étrangers à la ville. Le paiement de ses rétributions se fait par tiers, entre les mains du Président, aux époques fixées pour les élèves internes.

V. *Dispositions générales.*

Il y a annuellement deux vacances : l'une depuis le Mercredi de la Semaine-Sainte jusqu'au second Lundi après la fête de Pâques; l'autre, depuis le second Mardi d'Août jusqu'au premier Octobre. Pendant l'année, les classes vaquent les Mardis et Jeudis après midi.

L'ouverture des Cours est précédée d'une Messe solennelle du Saint-Esprit; l'année scolaire se termine par des exercices publics et par la distribution des prix.

Vers la fin de chaque semestre, le Président adresse aux parents un bulletin indiquant l'état de santé, la conduite, le degré d'application etc. de leurs enfants.

Fait à Louvain le 15 Juillet 1838.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.

L. † S.

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 Juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 Mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 Mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine ;* 13 Février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection ;* 15 Janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil ;* 7 Novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité;* 7 Nov. 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 Novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 Novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 Déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico*; 19 Juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

SÉRIE HISTORIQUE DES DOCTEURS DE LA FACULTÉ DE DROIT ; SUPPLÉMENT AUX FASTES ACADÉMIQUES DE VALÈRE ANDRÉ.

La dernière promotion au doctorat en droit civil et canon, mentionnée par Valère André (1), est celle du 24 Octobre 1646. Les deux récipiendaires étaient *François de Baillencourt* et *Hugues Brady.*

Le docteur Van de Velde, dans son *Synopsis Monum. tom. III, p.* 771, a donné une courte notice sur François de Baillencourt, qui naquit à Nivelles en 1611, et qui fut sacré évêque de Bruges le 28 Juin 1671. Il mourut le 3 Novembre 1681, et fut enterré dans l'église de St.-Donatien, où on lisait l'épitaphe suivante :

H. S. E.

Franciscus de Baillencourt,
in academia Lovaniensi
C. C. et L. L. doctor,
in concilio Mechliniensi senator,
Brugensium episcopus XI,
justitiæ domicilium, gymnasium,
propugnaculum,
præsul forma gregis factus,

(1) Fasti Acad. p. 209.

SÉRIE HISTORIQUE DES DOCTEURS DE LA FACULTÉ DE DROIT ; SUPPLÉMENT AUX FASTES ACADÉMIQUES DE VALÈRE ANDRÉ.

La dernière promotion au doctorat en droit civil et canon, mentionnée par Valère André (1), est celle du 24 Octobre 1646. Les deux récipiendaires étaient *François de Baillencourt* et *Hugues Brady*.

Le docteur Van de Velde, dans son *Synopsis Monum. tom. III, p.* 771, a donné une courte notice sur François de Baillencourt, qui naquit à Nivelles en 1611, et qui fut sacré évêque de Bruges le 28 Juin 1671. Il mourut le 3 Novembre 1681, et fut enterré dans l'église de St.-Donatien, où on lisait l'épitaphe suivante :

H. S. E.

Franciscus de Baillencourt,
in academia Lovaniensi
C. C. et L. L. doctor,
in concilio Mechliniensi senator,
Brugensium episcopus XI,
justitiæ domicilium, gymnasium,
propugnaculum,
præsul forma gregis factus,

(1) Fasti Acad. p. 209.

virtutibus apostolicis luxit,
labore et munificentia singulari
ecclesiam suam fulcivit;
vixit patriæ semper,
sibi numquam,
sede suæ annos X menses VI,
devixit anno ætatis suæ LXX,
tertia Novembris MDCLXXXI.
defuncto viator apprecare.

Hugues Brady, irlandais, mourut président du collége de Ste.-Anne, en 1669. Voyez la notice *sur ce* collége.

7 *Octobre* 1659.

Martin Bredael, d'Alost, nommé professeur extraordinaire de droit en 1648, et chanoine de la seconde fondation à la collégiale de St.-Pierre, devint professeur ordinaire en 1659. Il fut recteur en 1651 et en 1659. En 1653, il obtint la présidence du collége des Bacheliers, qu'il quitta au mois d'Août 1656 pour remplir celle du collége de Winkeli. En vertu des priviléges académiques, il avait obtenu un canonicat de l'église de Ste.-Croix à Cambrai, et ensuite de la cathédrale de St.-Omer. Bredael mourut à Louvain vers la fin de Décembre 1665.

Même jour et même année.

Paquot, dans ses *Mémoires*, tom. XI, p. 309—338,

a donné une notice étendue sur la vie et les écrits du célèbre docteur en théologie, *Thomas Stapleton*, que l'on confond assez souvent avec le docteur en droit du même nom.

Le buste en marbre de ce dernier se voit encore à l'église de St.-Pierre, dans la chapelle de St.-Charles Borromée, avec l'inscription suivante :

D. O. M.

et memoriæ
viri clasiss. D. Thomæ Stapletoni,
Fidardiensis Herni, presbyteri,
Juris utriusque doctoris et SS. Canonum
professoris ordinarii, hujus ecclesiæ canonici
senioris,
ac collegii Myliani præsidis,
academiæ vicibus plus denis
rectoris magnifici,
hic sepulti;
hæredes et executores testamenti
et piæ fundationis ejus
p. p.
Obiit septuagenario major,
XIX Kal. Septemb.
CIC. IϽC. XCIV.
requies cat in pace. Amen.

Stapleton était chanoine de Termonde, lorsqu'il prit le bonnet de docteur. Il fut nommé professeur le 11 Juin 1663, et en cette qualité chanoine de la

première fondation à Saint-Pierre. En 1676, il obtint un canonicat de la cathédrale de Gand, qu'il résigna, l'année suivante, en faveur de Guillaume Fabricius. Stapleton se distinguait par son savoir et sa modestie. Dénué de toute fortune, il se soumit, pendant sa jeunesse, aux privations les plus dures; étant parvenu dans la suite à un état d'aisance, il fit revêtir d'argent la jatte dont il s'était servi pour mendier, et il en fit une coupe qu'il remplissait pour ses meilleurs amis. En mourant il fonda diverses bourses d'études qui ont été rétablies par arrêté ministériel du 13 Mars 1821. Ces bourses ont été créées, pour les humanités et les études supérieures, en faveur 1° des parents du fondateur, et 2° des Irlandais, surtout ceux de Sittard (Mommon) et des environs; à leur défaut, elles peuvent être conférées à de jeunes Belges.

Même jour et même année.

David Hugo, de Louvain, professeur royal des institutes du droit romain, mourut peu de temps après sa promotion au doctorat.

Même jour et même année.

Noël Chamart naquit en 1621 à Gaurin ou Sorin, près d'Ath. En 1681, il renonça à ses fonctions académiques et à ses bénéfices ecclésiastiques et se retira chez les prêtres de l'Oratoire pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de piété. Il mourut le 10 Septembre 1699. Chamart était un homme d'un

désintéressement admirable. Lorsqu'en 1656, il eut été nommé président du collége des Bacheliers, il trouva cet établissement dans le plus grand état de dénuement; il épuisa sa bourse et toutes ses ressources pécuniaires pour y remédier. Peu de temps avant sa mort il vendit sa bibliothèque qui était fort belle, et il donna le prix de la vente au collége de Baius pour y fonder plusieurs bourses d'études dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui.

Chamart composa un grand nombre d'écrits sur le droit civil et canonique. Il n'en fit imprimer qu'un seul : *Institutiones juris civilis scripti et non scripti, collectæ partim ex textu Justiniani, partim ex usu Belgii*; Louvain 1684, in-4°.

Même jour et même année.

Jean Van Liser ou *De Liser* naquit à Trèves le 13 Juillet 1625, d'une famille noble au sujet de laquelle on trouve des renseignements dans le *Nobiliaire des Pays-Bas*; *Liége* 1780, *p.* 170. Précepteur du jeune comte d'Althan, il vint avec son élève à Louvain vers l'année 1650, et il y continua lui-même ses études. Après sa promotion au doctorat, il obtint une chaire de droit. Il mourut le 27 Octobre 1704.

2 *Mars* 1666.

Hilaire Van Werm, de Maestricht, neveu du docteur en théologie, Gérard Van Werm mourut à Malines le 4 Juin 1688; il était membre du grand conseil depuis l'année 1678.

Même jour et même année.

Jean-Guillaume Blanche, né à Daelhem le 6 Avril 1634, recteur de l'Université en 1666 et en 1693, président du collége de Ste.-Anne en 1670, mourut à Louvain le 3 Novembre 1696. L'éditeur de la *Basilica Bruxellensis*, *part.* 2, *p.* 17 *et* 18, rapporte des inscriptions sépulcrales relatives à la famille de ce docteur.

Même jour et même année.

Jean-Antoine Philippi, né à Louvain le 12 Septembre 1638, fut obligé de soutenir un procès pour obtenir la jouissance de la chaire primaire de droit, à laquelle il fut nommé en 1673 après la mort d'Antoine Perezius. Il mourut en 1701.

Même jour et même année.

Renier-Guillaume De Graty, de Maestricht, mort en 1669. Il était de la même famille noble à laquelle appartenait Matthieu de Graty dont on lit la notice dans la *Bibliotheca Belgica*, *tom. II*, *p.* 873. Voyez aussi le *Nobiliaire des Pays-Bas*, *p.* 553.

22 *Octobre* 1675.

Pierre Govaerts, de Turnhout, vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Nous avons publié la notice de sa vie et de ses écrits en tête d'un recueil intitulé : *Petri Govaerts opuscula adversus Espenii doctrinam de placeto regio quoad bullas dogmaticas ; aliaque mo-*

numenta huc spectantia, pro majori parte ante hac inedita; Louvain 1830, in-12. Voyez aussi Coppens, *Nieuwe beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, tom. I, p. 283—291.

Même jour et même année.

Zeger-Bernard Van Espen. La vie et les écrits de ce célèbre canoniste sont suffisamment connus; mais pour se faire une idée exacte de ses malheureuses relations avec les jansénistes d'Utrecht, on doit consulter l'écrit de Backhusius, *Acta Zegeri Bernardi Van Espen*, réimprimé deux fois à Malines en 1827, et l'*Histoire des révolutions de l'Église d'Utrecht*, par Mozzi; Gand 1829, 3 vol. in-8.

Même jour et même année.

Ignace-François De la Hamayde, né à Hirchonville près d'Ath, le 27 Janvier 1648, devint professeur primaire de droit en 1686, lorsque Henri Loyens quitta sa chaire et fut placé à la tête de la magistrature de la ville de Louvain. Il mourut le 21 Mars 1712, et fut enterré dans l'église de St.-Pierre, près de l'autel du St.-Sacrement, dans la tombe du docteur Henri De Charneux, dont il avait épousé la sœur, Anne-Jeanne De Charneux.

Outre les *Responsa et Consilia juris*, De la Hamayde a publié un ouvrage qui avait autrefois une grande vogue dans les tribunaux : *Commentarius ad edictum regium de recusationibus judicum, datum Bruxellis 25 Maii* 1769; Louvain 1606, in-4°.

Même jour et même année.

Jean Huens, de Louvain, syndic de l'Université, professeur des Pandectes, mort à Malines le 25 Juillet 1694.

14 *Novembre* 1690.

Jean-Baptiste Wauckier, né à Bruges en 1651. On lui érigea en l'église de St.-Pierre un monument sépulcral avec l'inscription suivante : *Hic jacet vir Clarissimus Joannes-Baptista Wauckier, Brugensis, Presbyter, renunciatus primus Artium an.* 1672, *deinde philosophiæ professor in pædagogio Liliensi, J. U. doctor et SS. Canonum professor ordinarius, Præses collegii S. Annæ, hujus ecclesiæ Canonicus, nec non ecclesiæ cathedralis S. Donatiani Brugis canonicus. Vivere desiit* 2 *Julii* 1710 *ætate* 59. *Requiescat in pace.*

Même jour et même année.

Jean-Adolphe Tonsern, de Munster en Westphalie. Voyez sa notice dans les Mémoires de Paquot, tom. XVIII, p. 363.

Même jour et même année.

Jean-François Herys, de Mechele, près de Maestricht. Paquot en parle, loc. cit. p. 365 note *d*.

Même jour et même année.

Jean-Antoine Van Goedenhuyse, né à Louvain en 1662, nommé professeur de droit romain le 26 Octo-

bre 1694. Il fut enterré au petit cimetière de l'église de St.-Pierre, et on lui fit l'épitaphe suivante : *Hic sibi sepulchrum elegit clarissimus Dominus Joannes Antonius Van Goedenhuyse, Lovaniensis, J. U. Doctor et Professor ordinarius; qui scientia, religione, zelo justitiæ, veritatis et boni publici inter Academicos celebris, obdormivit in Domino, cui cœlebs vixerat, anno salutis MDCCXIX, ætatis suæ LVII, die* 23 *Septembris. Tu dormienti precare. R. I. P.*

Même jour et même année.

Le cinquième docteur promu en 1690 était *Lambert De Loneux*, né à Gurné, près de Herve, en 1662. Le 22 Novembre 1696, il succéda au docteur Blanche dans la chaire primaire de droit canon. Ce professeur était renommé pour son éloquence et pour son zèle. Une hydropisie de poitrine l'enleva le 23 Février 1710. L'inscription suivante fut placée sur sa tombe à l'église de St.-Pierre, près de l'autel du St.-Sacrement : *D. O. M. In hoc monumento jacet Clarissimus Dominus Lambertus de Loneux, Herviensis, J. U. D. et SS. Canonum Professor primarius, Toparcha de Vliegersberghe, Van der Delft, S. Peeters-Damme etc., vir insignissimus et vere academicus; obiit* 23 *Februarii MDCCX.*

13 *Octobre* 1705.

Jean-François Herthals, de Louvain. Voyez sa notice dans les Mémoires de Paquot, tom. VII, p. 306.

Même jour et même année.

Laurent Hacquius ou *Haack*, né à Herve le 8 Octobre 1672, commença ses études à Cologne et les termina à Louvain au collége de la Trinité. Après avoir achevé son cours de philosophie, il s'appliqua à l'étude de la théologie et du droit, et prit le grade de licencié ès droits le 21 Mai 1709. En 1710, il fut nommé à la chaire des pandectes, et en 1714 il remplit les fonctions de recteur. Avant sa promotion au doctorat, il avait été ordonné prêtre, et il s'était chargé de la direction spirituelle du couvent des Dames-Blanches. S'étant rendu à Anvers, où il avait un canonicat à la cathédrale, il y mourut le 11 Août 1740. Par son testament, il consacra tout son avoir à des œuvres de charité et à la fondation de plusieurs bourses d'étude.

Hacquius jouissait d'une grande considération comme professeur; ses leçons attirèrent à Louvain un nombre considérable d'étudiants. Les cours de justice avaient toujours recours à ses lumières et à son expérience, chaque fois qu'il s'agissait de la révision des procédures ou d'une question difficile de droit.

Même jour et même année.

Jean-Antoine Brenart, né à Louvain le 14 Octobre 1672, professeur ordinaire de droit, mort le 30 Décembre 1730. Voyez *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 669. Son fils, Félix-Guillaume-Antoine, fut sacré évêque de Bruges le 29 Juin 1777.

28 *Octobre* 1711.

Amand Bauwens, de Gavere près d'Alost, succéda au docteur Herthals dans la chaire primaire de droit. Il donna en outre le cours de droit public que le gouvernement venait de fonder. Il mourut le 7 Décembre 1724.

Même jour et même année.

Libert Wirix, né à Beausart, près de Louvain, le 23 Avril 1678, professeur ordinaire de droit, mort le 2 Mars 1746. Voyez *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 775.

13 *Octobre* 1722.

Arnould-Joseph Van Buggenhout. L'épitaphe suivante se trouvait autrefois à l'église de St.-Pierre : *D. O. M. Sub hoc lapide condi voluit Magnificus, Amplissimus ac Prænobilis Dom. Arnoldus Josephus Van Buggenhout, natus Lovanii e stirpe patricia, Juris Utriusque doctor et SS. Canonum Antecessor primarius, cum decimo-octavo rector academiæ fulget, obiit* 19 *Julii* 1756. *R. I. P.*

Même jour et même année.

Jean-Baptiste Hony, de Bruxelles, obtint en 1712 la troisième place au concours général en philosophie. Après avoir terminé son cours de théologie, il fut ordonné prêtre; il prit ensuite le grade de licencié ès droits, et devint en 1720 professeur de droit canon et chanoine de la première fondation à St.-Pierre. En 1721, il fut nommé président du collége du Roi, et recteur de

Alost et de St.-Pierre à Louvain. Professeur ordinaire à la faculté de droit, il se fit un nom par la solidité de son enseignement. Il mourut le 23 Mai 1777. Son frère, Egide-François, d'abord professeur royal de droit à Louvain et ensuite chancelier de Brabant, mourut le 5 Mars 1769.

Même jour et même année.

Charles - Antoine Majoye naquit à Louvain le 6 Mai 1706. Le caractère le plus aimable, les talents les plus distingués le firent nommer professeur de droit canon et chanoine de St.-Pierre en 1728. Peu de temps après il obtint une leçon primaire de la faculté de droit et une prébende de premier rang à St.-Pierre. Il fut nommé recteur en 1738, et président du collége de Winkeli en 1739. Epuisé par l'étude, il mourut à l'âge de trente-cinq ans, le 25 Mars 1741.

10 *Décembre* 1743.

Jean-Martin Poelsma, de Gauthem, près de Leeuwaerden en Frise, mort à Louvain le 9 Février 1772.

Même jour et même année.

Philippe Van Billoen naquit à Berthem, près de Louvain, le 11 Novembre 1704. En 1725, il remporta la deuxième place du concours général en philosophie. Après avoir enseigné pendant quelques années à la pédagogie du Faucon, il commença ses études de droit. Le docteur Bombaye étant venu à mourir, il obtint la

chaire des pandectes, et ensuite, après la mort du docteur Robert, il devint professeur primaire. Pendant plus de vingt-cinq années, il remplit les fonctions de *dictator*, et il rendit en cette qualité des services immenses à l'Université. Il mourut le 14 Mai 1775 avec la réputation d'avoir été un des professeurs les plus distingués que l'Université eût à cette époque.

24 *Février* 1761.

Henri Goossens, de Aelst, près de St.-Trond. Son frère, Egide Goossens, licencié en médecine, remporta en 1747 la première place au concours général de la faculté des Arts ; il avait obtenu la deuxième en 1744. Après avoir fait sa licence en droit, il fut chargé d'expliquer les pandectes, et il fit l'ouverture de son cours en prononçant un discours qui n'a été imprimé qu'à un petit nombre d'exemplaires.

Le gouvernement méditait depuis longtemps d'introduire des réformes dans l'Université. Il nomma quatre commissaires chargés de faire les examens du doctorat. Ces commissaires conférèrent le diplôme de docteur à Goossens, le 24 Février 1761. Au mois de Février 1771, il prit possession de la chaire primaire de droit, et en 1788, lors de la translation de la faculté de droit à Bruxelles, il s'y rendit pour se conformer aux ordres du gouvernement. Attaché à la maison d'Autriche, Goossens émigra pendant la révolution brabançonne, et mourut à Prague le 27 Mars 1797.

16 *Juin* 1761.

Jean-Pierre Heuschling, né à Luxembourg, mort

à Louvain le 16 Juillet 1797. Il prononça un discours, qui a été imprimé, en prenant possession de la chaire des pandectes.

17 *Juin* 1766.

Dominique-Joseph-Hyacinthe Nelis, né à Malines le 3 Janvier 1738, décédé à Louvain le 5 Février 1828. Il était frère du savant évêque d'Anvers Corneille-François de Nelis. Ce docteur jouissait d'une grande réputation de savoir et de probité. Le discours qu'il prononça à l'ouverture de son cours de droit romain, le 6 Juin 1775, a été imprimé. Il concourut avec le docteur Van de Velde à la rédaction des réclamations que l'Université fit contre les réformes de Joseph II.

15 *Juillet* 1766.

Josse Le Plat, né à Malines le 19 Décembre 1732, mort à Coblence le 6 Août 1810. M. Picot a publié dans le IVe volume de ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*, et dans le tom. XXIVe de la *Biographie universelle*, une notice sur ce docteur si tristement célèbre par ses écrits et par ses rapports avec les ennemis de l'Église. Le Plat était savant, mais il avait pris une fausse route, et ses études, qui auraient pu être utiles à la religion et à l'Eglise, ne servirent qu'à leur être préjudiciables. Presque tous les ouvrages qu'il a publiés ne tendent qu'à affaiblir l'autorité auguste du vicaire de Jésus-Christ.

20 *Juillet* 1773.

Arnould Van Elewyck, né à Louvain le 12 Juillet 1741. Après la mort du docteur Streithagen, il enseigna le droit romain. En 1793 il devint membre du conseil de Brabant.

16 *Juillet* 1776.

Jean-Henri-Willebrord Collignon, né à Luxembourg le 31 Janvier 1743, mort le 24 Novembre 1783. Le docteur Nelis prononça son éloge funèbre.

Collignon enseigna le droit civil et canonique. Il était chanoine de Saint-Pierre et président du collége de Luxembourg. En 1774, il quitta cette présidence pour diriger le collége de Ste.-Anne.

Même jour et même année.

Michel-Joseph Van Gobbelschroy, naquit à Louvain le 30 Mars 1745. Il devint professeur primaire de droit en 1793. Sous le régime impérial, il fut nommé doyen de l'école de droit à Bruxelles. Le roi Guillaume I le nomma conseiller d'état. Il mourut à Bruxelles le 14 Mars 1825.

13 *Novembre* 1782.

Charles-Joseph-Mathieu De Lambrechts, né à Namur le 20 Novembre 1753, mort à Paris le 4 Août 1823. La *Biographie universelle*, *tom. LXX*, *p.* 85, a consacré à ce ministre de la justice sous le gouvernement directorial, une notice peu complète.

Quoique né dans la religion catholique, il mourut en léguant une partie considérable de sa fortune pour fonder à Paris un hospice en faveur des protestants. Il laissa à l'Institut de France un legs pour le prix d'un discours sur la liberté religieuse.

9 *Juillet* 1793.

Le dernier docteur de l'ancienne faculté de droit a été *Philippe-Engelbert Van Billoen*. Il enseigna le droit canon et civil, et fut recteur de l'Université en 1795 et 1796. Au cimetière de Hérent-lez-Louvain, lieu de la sépulture de cet homme de bien, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.

Ante hunc lapidum jacet heu! par nobile fratrum verè germanorum, quorum natu major

Joannes-Josephus Van Billoen

S. R. E. Presbyter, *J. U. L.*, *Ecclesiæ Cathed. Gandav. ab anno* 1781. *Canonicus : vir multâ prudentiâ variâque doctrinâ conspicuus, ac præsertim exemplari in Deum pietate, profusâque in egenos liberalitate insignis. Diem extremum clausit Lovanii* 21 *Septembr.* 1819. *A° ætatis suæ* 69°.

alter Philippus-Engelbertus,

qui optimi ac longè clarissimi viri patris sui in priscâ ac celebri universitate Lovan., dum viveret, Doctoris

et legum Antecessoris primarii vestigiis insistens, ipse pariter, raro exemplo, juris utriusque Doctor ac legum professor ordin. in ead. priscâ universitate claruit, cælebs Lovanii obiit 17 Junii 1824, annum agens 71m.

Quos juxta hic quoque humari voluit
Domina Anna-Maria Van Billoen,

Utriusque soror itidem germana, femina lectissima parentum fratrumque virtutum, et in his in pauperes liberalitatis æmula, quin fortassis victrix, quæ innupta Lovanii decessit 4 Junii 1821. A° ætatis suæ 72°.

Siste gressum viator,
et piè defunctis benè apprecare.

NOTICE SUR HUBERT COLLIN, DERNIER RÉGENT DU COLLÉGE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

Hubert Collin enseigna successivement la poésie et la rhétorique au collége des Humanités de la Trinité à Louvain. Le 25 Février 1790 il fut nommé régent de cet établissemont, et il conserva ces fonctions jusqu'à la dispersion de l'Université en 1797. Quelque temps après cette époque, le 21 Novembre 1798, le régent et les professeurs du collége, auxquels on avait permis de continuer leurs cours, furent tout-à-coup arrêtés et enfermés à la porte de Halle à Bruxelles. Collin sortit de la prison le 21 Décembre de la même année. De retour à Louvain, il trouva son collége entièrement supprimé. Il passa le reste de ses jours dans la retraite et mourut le 15 Juillet 1811.

Collin était un homme d'un grand savoir et d'une haute piété; l'aménité de son caractère donnait du relief à ces qualités. Après la suppression de son collége, il resta privé de toute fonction publique, et il se trouva dans un état de gêne; mais toujours gai et content, il supporta les rigueurs de la fortune avec une patience admirable, et il sut se résigner à vivre des bienfaits de la Providence, *sua contentus vivere quadra*, comme il le dit lui-même dans une note

écrite de sa main. La lettre, qui fait suite à cette notice, prouve jusqu'à quel point ses anciens élèves lui étaient attachés. Ce n'était pas son âge ou les habitudes de la vieillesse, mais bien la bonté de son cœur qui lui avait fait donner parmi les étudiants le surnom de *Peke Collin*.

Il a publié les écrits suivants :

1. *Heineccii Fundamenta styli cultioris*, Lov. typis Academicis, in-4. Collin ajouta un grand nombre de notes à cet excellent traité de rhétorique qui a été longtemps classique dans les écoles et les Universités allemandes ; il dédia son travail à Paquot.

2. Une édition, avec des notes, de quelques discours choisis de Cicéron, à l'usage du collége de la Trinité; Louvain 1772, in-8.

3. *Kalendarium anni bissextilis* 1796, *ad usum studiosorum Universitatis Lovaniensis ;* in-12. Cet almanach est curieux, puisqu'il présente l'état de l'Université vers l'époque de sa dispersion.

4. *Prces ad usum alumnorum collegii SS. Trinitatis* ; in-18.

5. *Manuale pietatis*, *e Wilhelmi Nakateni*, *Cœlesti Palmeto*, *Paradiso animæ*, *aliisque concinnatum*; *in usum studiosæ juventutis Gymnasii SS. Trinitatis*; Lovanii typis academicis 1791, in-18.

6. *Memoria postuma*; *Xeniolum in an.* 1811. Voyez ci-dessous la lettre de M. Raepsaet.

7. Un nombre considérable de pièces de circonstance en vers latins que Collin composait avec une facilité étonnante. On lui doit aussi des pièces de théâtre,

imitées de Térence et de Sénèque; les étudiants les représentaient à l'occasion de la distribution des prix.

Pour compléter ce qui précède, nous ajouterons ici la notice nécrologique publiée en 1811.

« Anno Domini 1739 die 26ª mensis Septembris natus est Venerabilis Dominus HUBERTUS COLLIN, S. R. E. Diaconus, olim Canonicus Antoniensis, in pago Marneffe duabus leucis Hoio distante : qui literarum humaniorum cursum maxima cum laude Trudonopoli emensus, Lovanium venit Philosophiæ certamen subiturus, ex quo non sine gloria, primus in tertia linea promotus exivit anno 1758; hinc in Collegio majori sacræ Theologiæ studio se tradidit, ad annum usque 1762, quo, ex parte venerandæ artium facultatis, Menenas mittitur professor syntaxeos; unde ab eadem facultate Lovanium ad Rhetoricæ præcepta tradenda in Gymnasio S. S. Trinitatis revocatur 17ª Maii 1765. Ast, ob vocis tenuitatem, Cathedram eloquentiæ anno 1774 cum Parnassi sede commutavit, in qua quantis cum meritis, quantoque cum fulgore sederit usque ad annum 1790, quo factus est istius Gymnasili Regens, testantur non innumeri tantum, quos Ecclesiæ et statui inclytos formavit discipulos, sed et Collegæ omnes, et ipsi, si quos habere meruerit, inimici; ast testantur præcipuè et seræ testabuntur posteritati innumerabilia cujuscumque generis poëmata, seria, jocosa, grandia, parva, linguâ tum latinâ tum gallicâ confecta, in quibus omnibus tam felix facilisque detegitur vena, tanta sententiarum gratia, tanta in rebus omnibus concinnitas, ut ab ipso (liceat poëticè dicere) Apolline,

comite virtute, dictata potius, quam a Musarum amico singulari et eximio producta esse videantur. Quid dicam de summa ejus in adversis patientia? Semper sui similis, sorte sua contentus vixit. Quid de prudentia? Summa in eo fuit. Quid de humilitate? Solus videbatur ignorare insignem suam in omni literarum genere scientiam. Quid tandem de admirabili erga omnes obsequio? In eo difficile est similem reperire. Hanc præclaram animi dotem in ipso laudabit patria, sed inprimis prædicabit Lovaniensium Civitas, quæ Jure suo luget ademptum sibi *virum bonum et prudentem*, civem obsequiosum, literaturæ omnis *Aristarchum*. Quam rectè igitur felix notavit chronographus! « oCCIDIt InsIgnIs poëtarUM prInCeps » scilicet 15a Julii omnibus Ecclesiæ Sacramentis maxima cum pietate susceptis, et morbi doloribus christiana cum patientia toleratis, obdormivit in Domino; cujus animam precibus vestris commendamus, ut quantocyus æterna requiescat in pace. »

LETTRE DE M. RAEPSAET A SON ANCIEN PROFESSEUR M. COLLIN HOMMAGE RENDU PAR M. DE FONTANES A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

L'ancien régent du collége de la Trinité publia en 1811 un petit opuscule intitulé : *Memoria postuma. Xeniolum in annum MDCCCXI*; Louvain, 36 pagg. in-18. C'est le catalogue de tous les élèves de poésie et de rhétorique qui avaient remporté des prix depuis 1764 jusqu'en 1797. Collin adressa ce souvenir à ses anciens disciples, et entre autres à M. Raepsaet qui se trouvait alors à Paris comme membre du corps législatif et qui avait conservé le plus tendre attachement pour son professeur.

Ce savant, auquel nous devons tant de travaux importants sur notre histoire nationale, écrivit à Collin, au mois d'Avril de la même année, la lettre suivante qui est aussi honorable pour le maître que pour l'élève.

« Monsieur — J'ai reçu, il y a quelques jours, votre *Memoria postuma*. Je vous en remercie beaucoup, et je ne doute pas qu'elle n'ait été accueillie par tous vos disciples avec autant de gratitude qu'elle ne l'a été par moi. Je compte parmi mes plus chers souvenirs de

vous rappeler constamment dans mes souvenirs. Il est impossible pour moi de vous oublier, lorsque je ne saurais rédiger un seul plaidoyer sans que les règles, que j'y suis, me rappellent le maître respectable qui me les a enseignées.

» Permettez-moi, Monsieur, de vous apprendre une anecdote à cet égard, dont tout l'honneur vous appartient. J'ai harangué Sa Sainteté, pendant son séjour à Paris. Je l'ai haranguée en latin dans le style de l'oraison *Pro Marcello.* Notre président du corps législatif, M. De Fontanes, un des hommes les plus éloquents de la France, s'était procuré une copie de mon discours, et me dit : *Nous ne savons plus de tel latin, c'en est encore de l'Université de Louvain. Ah! que les études y étaient bonnes.*

» Vous ne cessez de songer à vos disciples; et certes, vos disciples pensent aussi à vous. M. Willems, mon bon ami, m'a communiqué à Paris un projet pour vous donner une marque efficace de notre reconnaissance. Il me tarde de le voir mettre à exécution; j'y coopérerai efficacement pour la Flandre. C'est une dette sacrée que nous devons à celui qui nous a faits ce que nous sommes.

» Tels sont, Monsieur, les sentiments que j'ai pour vous, et que je conserverai jusqu'à la fin de ma vie. Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur : *Raepsaet.* »

NOTICE SUR M. LE PROFESSEUR G. BUESEN.

Le dernier représentant de l'ancienne faculté de médecine de l'Université de Louvain, M. le professeur Gérard Buesen, vient de mourir, à l'âge de 84 ans. Il était né à Zichen, près de Maestricht ; il avait fait son cours de philosophie à Louvain à la pédagogie du Porc, et en 1780 il avait obtenu la quinzième place du concours général de la faculté des Arts. Inscrit comme élève de la faculté de médecine, il eut des succès si brillants dans ses études, que ses condisciples le choisirent pour diriger leurs exercices scientifiques et pour présider les réunions des bacheliers en médecine : celui qui était revêtu de ces fonctions, portait le titre de *Medicinæ Baccalaureorum Fiscus et Decanus*. Le 12 Août 1783 il fit sa licence et publia à cette occasion une dissertation inaugurale qui est intitulée : *Dissertatio medica de Ischuria, quam pro adipiscenda Medicinæ laurea sub auspiciis Ampl. ac Clar. Viri Dom. Martini Van der Belen, med. et prof. prim., defendet Gerardus Buesen, etc.*, et qui a été réimprimée, en 1796, dans le tom. III, p. 65—84, de la *Collectio dissertationum medicarum in Alma Universitate Lovaniensi multorum annorum curriculo publice defensarum*, recueil qui peut servir à constater quel

était l'état des doctrines médicales à Louvain pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Après avoir obtenu le grade de licencié, il alla exercer la médecine à Schyndel, près de Bois-le-Duc. Dès l'année 1792 l'Université fit des démarches pour l'engager à revenir à Louvain. La chaire de botanique, devenue vacante par la mort du professeur Michaux, lui fut confiée au mois de Septembre de l'année suivante (1), et lorsque le docteur Vounck devint professeur primaire de médecine, il lui succéda, au mois de Janvier 1794, dans la chaire d'anatomie et de chirurgie.

La dotation de ces deux chaires avait été faite, ou pour mieux dire complétée par le gouvernement, qui s'était attribué de cette manière la nomination des titulaires. Les lettres-patentes de la nomination de M. Buesen pour l'enseignement de l'anatomie sont datées du 17 Janvier 1794. Cet acte renferme des détails qui semblent n'être pas dépourvus d'intérêt. Après avoir mentionné, en général, les droits et les devoirs du professeur, conformément aux lois et constitutions de l'Université, on lui prescrit les conditions suivantes :

« 1° Il dressera, sitôt que possible, un catalogue » exact de tous les instruments, préparations anatomiques et ustensiles qui sont du département du » théâtre anatomique, tels qu'il les y trouvera ou » qu'ils lui seront remis, en reléguant ces divers

(1) Les lettres-patentes portent la date du 11 Septembre 1793.



» objets dans leurs classes respectives, et dont il re-
» mettra une exacte copie, qu'il aura signée, à ceux
» de l'étroite faculté.

» 2° Il sera tenu de faire tous les ans les démon-
» strations de tous les viscères du corps humain au
» théâtre anatomique ; ce qui sera d'autant plus avan-
» tageux que ces démonstrations ne pouvant s'achever
» sur un seul cadavre, il pourra changer de méthode
» en démontrant successivement tous les viscères et
» fixera mieux par là l'attention de ses auditeurs.

» 3° Il démontrera successivement tous les os, tant
» secs que frais, et ce qui leur appartient, comme
» les cartilages, les ligaments et les glandes, ensuite
» tous les muscles ; puis les vaisseaux, comme les
» artères, les veines et les nerfs : mais les démon-
» strations mentionnées en cet article 3me ne devront
» être exécutées que dans le terme de trois ou quatre
» ans et cela en conséquence du nombre des cadavres
» qu'il pourra se procurer.

» 4° Outre la dissection des cadavres, il s'attachera
» à disséquer des animaux vivants, pour autant que
» le temps le permettra.

» 5° Il devra fournir tous les ans au théâtre anato-
» mique quelques parties préparées pour y être con-
» servées, dont il dressera un catalogue exact et relatif
» aux parties qui seront numérotées. Il formera éga-
» lement un catalogue particulier des parties qui ne
» seront pas conformées selon l'ordre de la nature,
» et dont on pourra faire l'acquisition.

» 6° Il devra remettre chaque année, vers les gran-

» des vacances, à l'étroite faculté de médecine, un » mémoire raisonné, contenant le détail des démon» strations qu'il aura faites, et attesté et signé au » moins par six étudiants en médecine, qui auront » assisté auxdites démonstrations afin que ceux de » cette faculté soient d'autant plus à même de savoir » si ledit professeur a rempli ses devoirs et obligations.» — Ces détails prouvent au moins que l'étude de l'anatomie n'était pas complétement négligée à la fin du dernier siècle, comme on s'est plu à le dire avec beaucoup de légèreté, dans l'école qui eut l'honneur de compter parmi ses élèves et ses professeurs le grand Vésale et le célèbre Verheyen.

L'invasion des armées françaises vint bientôt interrompre les succès du jeune professeur. Détenu d'abord comme otage à la porte de Halle à Bruxelles et menacé d'être déporté en France, privé ensuite de ses fonctions, M. Buesen partagea courageusement les souffrances et les persécutions que les membres les plus distingués de l'Université éprouvèrent pendant cette époque de troubles.

Après la dispersion de l'Université en 1797, M. Buesen se fixa à Louvain comme médecin. Homme vertueux et modeste, il y jouit constamment d'une haute considération; le riche et le pauvre, chacun aimait à lui accorder sa confiance. Exact et ponctuel dans tous les actes de sa vie, il partageait sa journée entre la visite des malades, les exercices de piété et l'étude.

La réputation dont il jouissait parmi les hommes

de l'art engagea les sociétés medico-chirurgicales de Bruxelles et d'Anvers à l'inscrire sur la liste de leurs membres. D'autres sociétés savantes lui accordèrent le même honneur. La société des sciences de Haarlem, dans sa réunion du 23 Mai 1791, lui décerna une médaille d'argent et vota l'impression de son mémoire en réponse à la question suivante : *Is het Heulsap in den Persloop uit besmetting niet alleenelyk een hulpmiddel ter verzagting en stilling van toevallen, mitsgaders ter voorkoming van derzelver gevolgen; maar bovendien een hoofdmiddel, waar van men de geneezing der ziekte, tot eenen aanmerkelyken trap aanweezig, in eenig tydperk der zelve, met genoegzame veiligheid mag afwagten? Zo ja; welk is dat tydperk, ofte die bezondere staat der ziekte, hier toe geschikt? En welke is alsdan de bekwaame toediening, hoeveelheid en herhaaling, in het aanwenden van dit middel, ten deezen einde in acht te neemen? Zo neen; wat moet men alsdan houden van de redenen ter staving der .verschillende leere opgegeeven?* En 1809 il publia l'ouvrage suivant: *Tractatus de Dysenteriæ popularis pathologia et medicina genuinis, habitâ multigenæ complicationis ratione*, de 230 pages in-12. Cet ouvrage, dont les médecins apprécieront le mérite scientifique, se distingue par cette bonne latinité que la science moderne semble avoir complétement répudiée. M. Buesen était partisan des doctrines médicales qui régnaient à la fin du dernier siècle ; sans rester entièrement étranger au mouvement de la science, il croyait pouvoir accorder quelque préférence aux doctrines

qu'il avait puisées et enseignées lui-même à l'ancienne faculté de médecine de Louvain ; il pensait que la médecine moderne eût pu avoir plus de déférence pour l'ancienne école. A ce sujet, il avait l'habitude d'appliquer une sentence d'Hippocrate, qu'il avait prise pour épigraphe de son traité sur la Dyssenterie : *Inventa absque ratione calumniari vel ignominiose rejicere, aut maligni est aut ignorantis.*

L'Alma Mater était l'objet des affections et des regrets de M. Buesen. Le 27 Mai 1814 il s'empressa de signer, avec ses anciens collègues, l'acte par lequel on chargea MM. Van de Velde et Van Audenrode de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir le rétablissement de l'Université (1). Il ne cessa de prêter à ces deux professeurs le concours le plus efficace afin de réaliser les vœux de tous les catholiques de la Belgique. L'arrêté royal du 25 Septembre 1816 fit disparaître les espérances qu'on avait conçues ; un nouvel établissement académique fut substitué à l'Université fondée en 1425, et dans cette organisation on prit en quelque sorte pour base d'écarter de l'enseignement tous ceux qui avaient montré le plus de dévouement à l'ancien ordre des choses. L'inauguration de l'Université catholique à Louvain (1 Décembre 1835) combla les vœux de M. Buesen ; ce fut pour lui une véritable époque de restauration. Si son âge avancé n'y eût mis obsta-

(1) Voyez les Documents concernant les démarches faites en 1814 et 1815 pour le rétablissement de l'Université, dans *l'Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, de 1838, p. 199—254.

cle, il serait rentré dans la carrière de l'enseignement et il se serait associé au corps qui seul, à son avis, représentait complétement celui auquel il avait appartenu lui-même.

Un affaiblissement de forces, survenu depuis environ cinq mois, termina les jours de ce vénérable vieillard. Une fin édifiante couronna sa vie pleine de vertus et de bonnes œuvres ; il mourut, après avoir reçu les saints Sacrements, le 26 Décembre 1841. Deux fils, qui s'étaient consacrés à l'état ecclésiastique, le précédèrent dans la tombe, victimes du zèle qu'ils avaient déployé dans les hôpitaux militaires pendant l'épidémie de 1813. L'arrondissement de Louvain honora les vertus du père et les talents d'un troisième fils en conférant le mandat de représentant à M. le général Buesen, ministre de la guerre (1).

---

(1) L'infortuné ministre écrivit, peu de jours avant le malheureux événement qui termina sa carrière, une lettre de remercîments à l'auteur de cette notice; lettre qui témoigne de la vénération [illegible] le fils consacrait à la mémoire de son père. M. Gerard a donné un [illegible] de cette notice dans son mémoire justificatif du général Buesen, p. 6, not. I.

NOTICE SUR M. P. B. VANDERLINDEN, ANCIEN PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1).

PIERRE-BERNARD VANDERLINDEN naquit à Hoeylaert, village situé entre Bruxelles et Wavre, le 17 Février 1766. Les heureuses dispositions de son esprit et de son cœur se montrèrent de bonne heure et le firent destiner aux études. Le collége de la Ste.-Trinité à Louvain se distinguait alors parmi les nombreux établissements d'enseignement moyen dont la Belgique était dotée; c'est là que le jeune Vanderlinden fut envoyé par ses parents. Il y fit ses humanités avec un rare succès, remportant les premiers prix dans presque toutes ses classes. Il s'appliqua ensuite avec ardeur à l'étude de la philosophie et à la fin des deux années, il fut proclamé troisième de la première ligne dans le concours général de toutes les pédagogies en 1787. Il commença la même année son cours de théologie, et avant de l'avoir terminé, il fut nommé professeur au collége de la Sainte-Trinité. Le 24 Septembre 1791 il reçut la prêtrise des mains du cardinal de Frankenberg, et deux années plus tard il fut appelé à la chaire de philosophie à la

(1) Extrait du *Journal hist. et litt. tom. IX, p.* 110.

pédagogie du Porc. Il occupa cette charge jusqu'en 1797, époque où la célèbre Université fut supprimée par ordre de la république. La persécution, qui pesait alors sur le clergé, le contraignit de se tenir caché ; il se retira à Hoeylaert, où il chercha sa consolation dans la prière et dans l'étude qui avaient fait jusque-là le charme de sa vie. Lorsque la tourmente révolutionnaire commença à s'apaiser, le professeur Vanderlinden ne put contenir plus longtemps son zèle et il ouvrit à Louvain un cours de théologie pour plusieurs jeunes gens qui aspiraient à l'état ecclésiastique ; il continua à donner ces leçons avec d'autres anciens professeurs, jusqu'à la réouverture des séminaires, et il prit ensuite la direction du couvent des Sœurs-Noires à Louvain. Sa prudence et son zèle y furent mis à de rudes épreuves ; mais l'habile et courageux directeur surmonta toutes les difficultés et fit de son couvent une communauté vraiment modèle, par sa sagesse autant que par l'exemple d'une vie pieuse et retirée ; il sut y établir la régularité et la concorde ; la maison prospérait autant sous le rapport matériel que sous le rapport spirituel, et les religieuses rendaient de grands services par leur zèle et leur charité dans le soin des malades. M. Vanderlinden se plaisait dans ces modestes fonctions ; mais malgré son goût pour la retraite, il fut nommé après le concordat de 1801, examinateur synodal pour l'arrondissement de Louvain. Les circonstances rendaient cette charge fort difficile alors ; il la remplit conjointement avec celle de directeur jusqu'à la fin de sa vie. Là ne se bornaient pas ses occu-

pations ; il s'intéressait encore activement à d'autres communautés religieuses surtout au pensionnat de Mle Paridans, aujourd'hui les *Filles de Marie*. Il jouissait d'ailleurs à un haut degré de la considération publique, et le clergé en particulier avait la plus grande confiance dans ses lumières et dans sa prudence. Aussi avait-on toujours recours à ses conseils dans les cas difficiles et dans les affaires importantes. En 1830, Mgr. de Méan joignit à ses autres fonctions celle de vice-doyen ; et la même année il fut élu membre du congrès national par le district de Louvain. Il était alors âgé de 64 ans ; il avait d'ailleurs une santé faible et était sujet à de fréquentes indispositions ; cependant son dévouement au bien public lui fit accepter le mandat de ses concitoyens ; mais il ne put le garder longtemps. Pendant tout le temps qu'il siégea au congrès, il fut un des membres les plus assidus et les plus actifs, et ses lumières furent plus d'une fois utiles dans les graves questions qui se débattaient alors ; cependant il n'essaya qu'une fois de prononcer un discours dans une séance publique ; mais il avait la voix si faible qu'il ne put parvenir à se faire entendre (1). Il donna sa démission quatre mois après l'ou-

(1) Ce discours n'a jamais paru dans les journaux. M. Vanderlinden y combattait l'art. 25 de la constitution sur l'origine du pouvoir, et il y démontrait, d'une manière très-solide, l'absurdité du principe de la souveraineté du peuple, telle que l'entendait l'école philosophique et révolutionnaire du dix-huitième siècle. Il croyait que les termes de cet article excluaient l'autorité de Dieu ; la plupart de ses collègues ne partageaient point cet avis ; et en disant que le pouvoir

verture du congrès et il put ainsi de nouveau s'employer entièrement à ses fonctions ecclésiastiques. Sa santé se raffermit peu à peu et il sembla avoir repris une nouvelle vie ; cette circonstance lui permit d'accepter au commencement de 1833, la charge de doyen de la ville et du district de Louvain. La même année, Mgr. Sterckx, archevêque de Malines, le nomma son vicaire-général ; cette nomination fut accueillie par les applaudissements unanimes du clergé dont il était un des membres les plus anciens et les plus considérés. Cette nouvelle position augmenta considérablement ses occupations ; il continua cependant à demeurer à Louvain : mais il se rendait toutes les semaines à Malines pour assister au conseil. Il resta en même temps doyen de Louvain et il rendit en cette qualité d'importants services à cette ville. Les communautés religieuses, les établissements de bienfaisance et d'enseignement furent surtout l'objet de ses soins assidus. Nous ne pouvons nous empêcher de faire mention ici du zèle qu'il déploya lors de l'érection de l'Université catholique en 1834, et principalement l'année suivante lorsqu'il fut question de transférer cet établissement à Louvain. Il avait conservé pour l'ancienne Université une estime qui allait jusqu'à la vénération ; et comme il la voyait revivre dans l'Université catholique, il désirait vivement que celle-ci pût s'établir dans la ville

émane de la nation, ils admettaient cependant qu'il vient primitivement de Dieu ; c'est dans ce sens que les députés catholiques l'adoptèrent.

même que l'autre avait tant illustrée et où ses principaux édifices subsistaient encore ; aussi n'épargna-t-il aucune peine pour atteindre ce but ; il contribua par ses conseils et par ses démarches à doter Louvain d'une si précieuse institution, et il en fut jusqu'à la fin de sa vie un des protecteurs les plus dévoués. Cependant son grand âge commença à lui rendre ses fonctions trop fatigantes, surtout celles de vicaire-général, et il demanda à en être déchargé. Après deux années d'instances, Mgr. l'archevêque consentit enfin en 1837 à lui donner sa démission, mais en lui laissant le titre de vicaire-général honoraire. Il n'en eut pas moins jusqu'à la fin une vie fort active par les occupations que lui donnaient sa charge de directeur des Sœurs-Noires et celles de doyen. Sa santé s'était fort-bien soutenue lorsqu'il fut attaqué d'une maladie de poitrine qui le conduisit au tombeau. Dès le commencement il sentit la gravité dc son mal, et il se résigna avec une piété exemplaire à faire à Dieu le dernier sacrifice. Au bout de peu de jours, il fut réduit à un état désespéré, et on lui administra les sacrements des mourants ; il eut aussi la consolation de recevoir la bénédiction du vénérable archevêque, Mgr. le cardinal Sterckx, qui l'estimait beaucoup, et qui, après l'avoir honoré de son amitié pendant sa vie, voulut lui donner encore cette dernière marque de son attachement. Il termina enfin le 15 Avril 1842, une vie pleine de bonnes œuvres devant Dieu et devant les hommes. Il mourut à Louvain au couvent des Sœurs-Noires où il demeurait depuis quarante et un ans. —

Le convoi funèbre se fit au milieu d'un concours considérable de toutes les classes de la population qui témoignaient d'une manière non équivoque leurs regrets et l'attachement qu'elles avaient pour le sage et vertueux vieillard. Le clergé a perdu en lui un guide prudent et éclairé, les pauvres un bienfaiteur dont les abondantes aumônes soulageaient leurs misères ; tous, un modèle de vertus chrétiennes et sacerdotales.

NOTICES SUR MM. VAN BRABANT, ET BAYARD, ANCIENS PROFESSEURS A LOUVAIN.

I.

Jean-François Van Brabant, ancien professeur de syntaxe au collége de la Trinité, est décédé à Bruxelles le 28 Novembre 1841. Il était né à Hasselt. Il fit ses études en philosophie au collége du Porc, et au concours général en 1786 il obtint la 23e place. Pendant qu'il étudiait la théologie au collége du St.-Esprit, il fut nommé professeur au collége de Menin. Le 4 Juillet 1793, l'Université l'engagea à revenir à Louvain pour y enseigner la syntaxe et il fut admis comme membre du conseil de la faculté des Arts.

A l'époque de la tourmente révolutionnaire, Van Brabant partagea le sort des prêtres déportés à l'île de Ré. Revenu de l'exil à Bruxelles en 1800, il remplit les fonctions de chapelain des dames de Berlaimont, fonctions qu'il a continuées jusqu'à sa mort. Il était en même temps directeur de l'école dominicale, à laquelle il vouait des soins tout paternels. Une profonde piété, l'austérité de ses mœurs, une bonté et une douceur qui donnaient du charme à ses discours, sa grande charité envers les pauvres, dont il était le

père, tout a fait regretter ce prêtre vénérable qui avait consacré sa vie entière à l'utilité du prochain et au salut des âmes.

M. Van Brabant a écrit quelques pièces de circonstance, entre autres les *Epistolæ Magistri Joannis* qui se rapportent aux affaires du collége philosophique.

II.

Un autre membre de l'Université est décédé à Bruxelles le 4 Janvier 1841, M. Charles-Joseph Bayard, né à Chimay le 10 Janvier 1769. En 1793 il fut nommé professeur primaire de philosophie à la pédagogie du Porc. Les renseignements nous manquent pour compléter la notice de ce respectable ecclésiastique qui avait été à Louvain le condisciple de Mgr. Delplancq, évêque de Tournai, et qui fut toujours un de ses amis les plus intimes.

ADRIANI VI PONTIFICIS MAXIMI PRÆCONIUM, ORATIO QUAM IN SOLEMNI PRÆMIORUM DISTRIBUTIONE COLLEGII LIT. HUM. ALTICOLLENSIS, DIE NONA MENSIS AUGUSTI 1842, HABUIT ALPHONSUS DE BECKER RHETORICES ALUMNUS (2).

Magnifice hujus Academiæ Rector gravissime, honoratissime;

Qui hujus urbis commodis invigilas, Consul de hâc Academiâ optime merite;

Qui rebus civilibus et sacris præestis, viri summo honore habendi;

Præses professoresque doctissimi;

Commilitones dilectissimi;

Cæterique quotquot adestis, cives et hospites, auditores exoptatissimi.

Quum dimidium prope jam effluxisset sæculum post Lovaniensem Academiam conditam; quum magno doctissimorum hominum in hanc urbem concursu, jam

(1) Il a été établi, depuis la réorganisation du collége des humanités, que le discours latin de la distribution des prix aurait pour objet l'éloge de l'un des hommes célèbres qui ont illustré l'Université de Louvain.

æstimarent omnes, quantas spes animo fovere possent de hâc novâ studiorum palæstrâ; quum futuris sæculis magnos illa jam tunc polliceretur fructus innumeris adolescentibus virtutem et omnes honestas artes ex hoc fonte certatim haurientibus; earum erat in hâc Academiâ quam maxime assiduus cultor, qui pauper primùm, deinde quùm ad summos pervenisset honores, unâ suâ doctrinâ et præclaris dotibus fretus, tunc actu perfecit quod ei adolescenti in animum succurrerat consilium : hujus scilicet studiorum sedis, hujus ipsius gymnasii in quod hodie convenimus majoris nobiliorisque efficiendi; ut ita magis aperta foret via juventuti litterarum studiis devotæ. Hic vir quis tandem ille sit jam omnes percepistis. Ipsius nomen hujus ædificii frontem condecorat; huic domui præsidio adhuc et gloriæ est. Quis enim, quum Adrianum VI nominaverit, non se nominasse existimet maximum Academiæ nostræ lumen, virum, inter tot sæculi decimi sexti præclaros homines præcipuo quodam loco ponendum et honore habendum.

O utinam possem summi illius viri meritis parem orationem afferre! Utinam saltem manifestum utcumque facere possem nostrum in eum gratum animum!

Verum, Auditores ornatissimi, si vobis videor, præceps suscepisse consilium, quum debili et inconditâ voce magnum illum Adrianum celebrare aggredior, spero quidem mihi excusationis loco futuram pietatis atque acceptorum beneficiorum memoriæ professionem.

Natus est Adrianus apud Batavos, in urbe Trajecto,

die vigesimâ octavâ Februarii anni millesimi quadringentesimi quinquagesimi noni; Adriano pater fuit Florentius, vir animi probitate et civili industriâ, potius quam honestis opibus insignis: nam quamquam vetere et illustri familiâ ortus, angustâ adeo re familiari utebatur ut, quum in filio à primis statim pueritiæ initiis miram indolem, nobileque ingenium deprehenderet, et ob id eum altius omnino erudiendum arbitraretur, pecuniam, vel in frugalissimæ vitæ sumptus, suppeditare non posset. A primis igitur annis, Adrianus inopiâ circumventus, omnibus egens rationibus ad nativas dotes evolvendas, quanto tamen ardebat studio comparandæ sibi doctrinæ, quam caligine licet circumfusam jam tunc mens præ oculis habebat! Unum erat in votis, literas nempe discere: Pater vero, et si desiderare debuisset filium suum laborum participem efficere, ut reliquæ familiæ aliquatenus subsidio sic esset, tamen non potuit non suâ de filio spe commoveri, ipsiusque filii lacrymis, ut sibi scholas adire per patrem liceret exorantis. Bono esto animo, pater optime! hujus amoris, hujus in filium devotionis, nunquam te pœnitebit. Labores sudoresque tuos sat superque compensabit.

Adriani precibus ergo, Auditores ornatissimi, benignam tandem præbuerat aurem pater; Adrianus spei compos, scholas adire potuit. Tunc ut avis quædam per longum tempus servituti addicta, si quando servitutis vincula ruperit, statim inconsideratâ pennâ per omne vagatur spatium, nullum curans periculum, sic juvenis ille statim atque animo litterarum studio-

sissimo morem gerere potuit, omnes, remisit ardoris sui habenas: acerrimo atque inconsiderato cursu, in hanc novam sibi apertam irruit viam. At mox illud indomitum studium mitigavit ratio; et sumens in manibus has primum remissas habenas, prudentiori cursu direxit ingenium.

Pluribus verbis vos detinere non est animus, intra primos hos annos quos in variis natalis soli scholis transegit Adrianus; hoc unum addam, præcocis ingenii speciminibus ab ipso datis, jam tunc præsensisse ejus magistros, quantam suî exspectationem moveret, et jam tunc non ambigue declarâsse parentum spes omnes, quantæcumque forent, ab ipso Adriano vincendas ac superandas esse.

Adolescentem nostrum comitemur nunc, Auditores ornatissimi, Lovanium migrantem, hanc nostram Academiam ingredientem, toties antea votis suis expetitam. Ibi, ut ita dicam, nova Adriano incipit vita. Quum a primis statim diebus egregium suî periculum fecisset, facile impetravit, ut in Collegio Porcensi gratuito aleretur. Hoc itaque modo, Adrianus, patre Florentio annuæ impensæ metu liberato, sese ita liberalibus studiis exercuit, ut nemo eo attentius aut ardentius studiis operam navare diceretur. Nulla fere eum unquam a scholis juvenilis voluptas evocabat. Erat in eo tanta discendi felicitas, ut, quæ aliis et essent obscura, vel nimiâ commentantium subtilitate abstrusiora, ea jucunde rimanti apprehendentique longe facillima viderentur. Ita paucis annis singulas scholarum classes ingenio et doctrinâ facile princeps,

secundissimo cursu percucurrit. Quanta, rogo, Auditores ornatissimi, Adriani nostri fuit alacritas! Quam incitatus litterarum amor! Quantum studium! Quoties a templis, imo etiam mediis in civitatis viis ad nocturnas lucernas noctem integram litterarum studiis impertiit.

Jam vero adventabat dies, quâ primum tot tantisque exantlatis laboribus præmium Adriano obventurum erat. Ecce enim anno millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, Primus apud philosophos in eximiâ illâ celebrique concertatione renuntiatur. Effingite vobis animo, Auditores ornatissimi, Adriani victoris gaudium ac delectationem. Cogitate parentum ac propinquorum lætitiam! Intuemini omnes illas in Adriani honorem ornatas vias! hos alacres vultus! populi concursum, triumphalem pompam! Audite æs campanum undique sonans! hæc omnia ora Adrianum celebrantia, Adriani nomen in cœlum ferentia!

At forsitan, fortunâ suffragante, sese insolenter extulit Adrianus? Quot enim alii viri, humili etiam loco nati, postquam ipsis arriserat fortuna, insanâ laboraverunt deinde ambitione patriæque fuerunt perniciei? Sed ab Adriano nihil hujus modi exspectandum erat. Quin potius hunc sequamur juvenem in paternam domum redeuntem et ad pedes parentum palmas illas, præteritorum laborum pretium, sicut et futurorum honorum auspicatissimum omen, deponentem. Quid tandem hic majorem nobis movere debet admirationem? Utrum discipuli progressus, an filii pietas? Imo vero, utrumque nostram admirationem concitaturum censeo: ambo hæc enim nobis etiam hujus

magni viri pulchrum eximiumque animum depingant. Perinde ut quum intuemur ex marmore pretioso egregiam statuam, quid nobis præsertim laudandum sit primum nescimus, aut marmoris splendor, aut opus eximiâ arte elaboratum.

Nullus exinde conspiciebatur honoris gradus, quo non dignus appareret Adrianus; Philosophiæ mox professor delectus est; non illius utique philosophiæ, quæ nunc non uno in loco adeo non juvenem rectis præceptis imbuit, ut contra ejus animum non modo a virtute sed etiam ab omni verâ rerum cognitione detorqueat. Hæc nunquam Lovaniensis Academiæ fuit philosophia, nunquam fuit Adriani; probos ille atque eruditos dabat patriæ cives, omni vi atque operâ allaboraturos, ut florentem efficerent religionem, magnam felicemque efficerent patriam.

Non multo post hanc morum et doctrinæ acceptam mercedem, sacerdotum omnium suffragiis, Lovanii in templo maximo decanus est effectus, qui tunc ut hodieque in hâc nostrâ urbe inter sacratos homines erat summæ dignitatis locus. Id quoque sacerdotium alium honorem secum traxit; is fuit in Academiâ præcipuæ potestatis præcellentiæ magistratus. Vice-Cancellarium vocabant, in scholis collegiorum omnium cuncta moderantem; tanto hujus magistri moderamine, qui discipuli non in omnibus artibus profecissent? Dignum te Adriano professore præbuisti, Erasme, tu vere omni retro posteritati ostendisti, quid tandem efficere possint solertis magistri impensæ curæ, quum his respondeat diligentis discipuli aptum et accomodatum ingenium.

Hùc usque intra scholarum parietes sese continuerant Adriani virtutes; sed majus iis aperiendum jamjam erat exemplorum spatium. Per id tempus, Philippus-Pulcher, Hispaniæ rex, Maximiliani Cæsaris filius, apud Burgos morbo correptus interierat, relicto Carolo septenni filio, imperii amplitudine et Cæsaris nomine potituro.

Huic ipse avus Maximilianus quum præceptorem esset daturus, unum Adrianum præcipuâ quæsitum curâ delegit, repudiatis, qui se ambitiose obtulerant vel, amicorum studio producti, ingenium variis artibus ostentabant. Enim vero, gravis ille et pius imperator, non modo optimarum litterarum magistrum, sed optimorum etiam morum egregium formatorem tantæ indolis et fortunæ puero adhibendum existimabat. Nec Adrianus Cæsaris opinionem fefellit. « Quum nemo » (sunt verba Pauli Jovii, in nostrum Adrianum alias » non semel iniqui) fere ipso solidæ doctrinæ opinione » celébrior, nemo sobrietatis et castimoniæ laude or» natior, nemo vitæ modestiâ, innocentiâ, religione » præclarior haberetur. »

His enim exactæ disciplinæ præceptis Carolum adolescentem, per se naturâ docilem et ingenio pacatum, ad has, quas in ipso maximo atque optimo imperatore nos Belgæ præsertim agnoscimus et admiramur, incomparabilis justitiæ, probitatis et clementiæ laudes provexit.

Sed non, auditores ornatissimi, Belgarum tantum gratus esse debet in Adrianum animus; dic nobis, infelix Hispania, quis fuerit ille vir, qui, quum in

summo versareris discrimine, quum Caroli Quinti respuerent auctoritatem Hispani, quum jam Hispana terra Civium suorum sanguine redundatura esset, dic nobis, inquam, quis fuerit ille vir qui te conquassatam procumbentemque erexerit, te in pristinum restituerit statum, qui pacem inter diversas illas furentesque partes reconciliaverit? Quis fuerit ille vir, qui prudentissimis legibus delapsa ac dissoluta revinxerit, qui te gravissimo modo afflictam jacentemque reposuerit teque paulo post universis gentibus monstraverit felicissimâ pace fruentem divitiisque enitescentem?... Adrianus ille fuit, Adrianus, Lovaniensis Academiæ eximius ille professor, Caroli Quinti magister... Et quibus munitis viis usus est ille ad tanta conficienda miracula? Quid tandem ipsi fuit adjumento?... Divinum tantum ingenium. Cætera omnia ipsi contraria.

Ferdinandus, imperio adhuc utens, Adriano adversatus erat; insitas enim menti Carolo infestas habebat opiniones, et tamen ut has ipse abjiceret, ut etiam hæredem totius imperii Carolum institueret, effecit Adrianus. Erat enim ad temperandas regis affectiones tunc exulcerati et ad vindictam vergentis ingenii vehementer accommodatus, tum ipsâ morum sanctissimorum existimatione, tum suavissimis Philosophiæ Christianæ præceptis, quibus rex ipse prudentiæ et religionis laude insignis facile obtemperabat.

Ferdinando autem mortuo omnes fortasse eluctatum esse Adrianum existimatis difficultates. Neutiquam tamen res ita se habuit, Auditores ornatissimi. Quum

avi sui Ferdinandi hæreditas Carolo evenisset, minima laborum perfecta pars erat : nunquam sane exercitatior magisque in ambiguo fuit Hispania. Adrianus finem bellis civilibus imposuit, quamvis viri, tanto omnium Hispanorum in odio, præstaret vicem; quamvis ipse alienigena diversis ab Hispanorum utens moribus eorum iram potius quam fiduciam in se ipsum concitaturus videretur; quamvis Hispania jam tota imperium Caroli detrectavisset. Ac tanto furore ardebant in Belgas Hispani, ut omnes cives nostros in Hispaniâ versantes crudelissimâ morte mactaverint. Atque in hoc infelicissimo rerum cursu, Adrianus non modo odium a se removit, sed etiam reverentiam sibi peperit, hocque apud ipsos rebellionis principes, cæterorum Belgarum sanguine perfusos, sufficiat allegasse unum hoc exemplum.

Erat tum Vallesoleti Adrianus, regiis copiis evocandis et parandis intentus, quum ad hanc urbem rebellium exercitus accedit. Adrianus urbe egressus, dum abire contendit, hostium duces habet obvios. Ii summo cum honore verborum eum cohortantur ut redire in urbem et conquiescere velit; « satis superque enim » perspectam esse omnibus Hispanis ipsius virtutem, » innocentiam, moderationem ; atque ita ipsum atque » ipsius nomen omni tempore propensissime culturos ; » se et tum Cæsaris nomini parere, et perpetuo fidem » servaturos ; sic decrevisse bene meritas de regum » nomine civitates; nolle eas turpissimæ servitutis » compedes diutius perferre, quos avarissimi et ini- » quissimi viri adolescentis regis præsides nihil tale

» exspectantibus innexuissent. » Adrianus itaque, tranquillo vultu, postquam ita necesse erat, armatis hostibus paret. Verum quum noctu clam aufugisset ejusque fugam graviter tulissent Vallesoletani, tamen familiam cum universo apparatu ad eum inviolatam postero die, præclarâ venerationis ac observantiæ testificatione demiserunt... Paucis post diebus, Adrianus, qui eloquentiâ ad persuadendum efficacissimâ proximioris Hispaniæ partis incolarum accenderat animos et ad *suam* sententiam perduxerat omnes, exercitum informare, ad pugnam procedere, rebellantes devincere, atque in Hispaniâ totâ pacem reconciliare.

Ita, fatente Jovio, pristinam tranquillatem Hispaniæ perturbatæ redintegratam stabilitamque in eâ suam potentiam lætus agnovit Carolus.

Interea temporis, renuntiatus fuerat Adrianus Dertunensis episcopus, paucisque post annis, puniceo pileo a summo pontifice Leone decimo ornatus. Verum, Auditores ornatissimi, nondum ad summum honorum fastigium ascenderat Adrianus; infimo enim loco natus, supra omnes erigendus erat ille; frons *triplici* coronâ redimenda. Summi pontificatûs dignitate ornatus fuit die nonâ Januarii anni millesimi quingentesimi vigesimi secundi, quum nemo unquam, ab ullâ sacrorum comitiorum memoriâ, vel minore suâ ambitione, vel tenuioribus amicorum studiis supremum hunc pontificatum adeptus fuisset.

Longum est, Auditores ornatissimi, ea omnia enumerare, quæ brevissimo unius anni spatio in hâc Petri cathedrâ gessit Adrianus; maximos in ecclesiasticâ dis-

ciplinâ restaurandâ impensos labores ; in avertendis a Christianorum regionibus, æternis illis religionis, litterarum, verbo, omnium bonarum artium hostibus ; in propagandâ apud sylvestres illos recentis orbis incolas Christi salvatoris fide, unàque cultioris ingenii litterisque subacti beneficiis.

Sed quod omnino silentio præterire non possumus, Belgii sui, Lovanii sui non oblitus est Adrianus ; imo vero sæpe professus est sibi fuisse jucundius Lovanii gymnasium cum studiorum laude moderari, quam Romæ pontificiâ in sede Christianam rempublicam administrare.

Erasmum, iteratis vicibus, Romam advocavit, enixuque affectuque plenissimis precibus eum exoravit, ut calamum in hos ecclesiæ falsi nominis reformatores converteret. « Pro eâ, » aiebat, « quâ te prosequimur charitate, proque famæ et veræ gloriæ » tuæ desiderio, te hortari non omittimus, ut contra » novas istas hæreses, stylum istum qui tibi, Dei be» nignitate, felicissimus contigit, exerceas, quum » multis de causis tu provinciam hanc tibi potissimum » a Deo reservatam reputare merito debeas. Inest » enim tibi magna ingenii vis, varia eruditio, scri» bendi promptitudo, quanta, nostrâ memoriâ, pau» cissimis aliis, ne dicamus nullis ; quibus sane doti» bus ad ejus honoris et fidei Ecclesiæque defensionem » uti debes, qui eas tibi solâ suâ benignitate elargitus » est... Quæ eum ità sint, non debes, fili Erasme, » tu qui, a puero ad hoc ætatis, quasi per omnes gradus » eas artes, quascumque tractavisti, semper aliquid

» meditando et scribendo juvisti, ad hanc rem isti
» professioni, isti ætati debitam, diutius subsistere,
» cum idem in te ad scribendum vigeat tenor, judi-
» cium longe sit firmius, doctrina vero etiam locuple-
» tior accesserit quam priùs. »

Ab omnibus ergo nationibus, Auditores ornatissimi, sed a nobis præ cæteris, maximæ referendæ sunt Adriano gratiæ; Adriano illi, qui Lovaniensem Academiam beneficiis ornavit, qui huic Lovanio gloriæ præcipuus auctor fuit, qui hanc sedem de suo instituit ac dotavit. Itaque si aliæ gentes majora fortasse ab illo beneficia accepta oblivione delevisse videntur, nos aliter sentire ostendamus; beneficia Adrianum non apud immemores Lovanienses collocavisse monstremus. Adrianus, Auditores ornatissimi, Adrianus e vitâ excessit, non e nostrâ utique memoriâ.

Quoties hoc intuebimur monumentum, Adriane, te in eo sedem elegisse recordabimur : tuam in Lovaniensem Academiam beneficentissimam mentem memoriâ recolemus : tuoque exemplo, tuo ardore inflammati, honestæ æmulationis studio provocati, dignos Adriani beneficiis nos præbebimus, dignos etiam magistrorum nostrorum curis.

Vos igitur, Commilitones dilectissimi, qui nunc mecum humanitatis studiis finem imposuistis, qui his studiis philosophicis, quorum Adrianus quondam palmam eodem in loco reportavit, vos dedituri estis, summi illius viri vestigiis ingredimini. Via certe nobis munitior aperta est ut ad hunc perveniamus terminum, quem per summas difficultates tantùm invenit Adria-

nus. Enim vero, non ille hos habuit magistros, qui a primis studiis prudentissimâ manu ingenii nostri habenas direxerunt; non vigilantissimi professores eum in omnibus instituerant artibus.

Frustrà ego, professores meritissimi, frustrà conarer grates vobis persolvere, pro omnibus curis quas in nostram educationem felicitatemque impendistis, ut mentem nostram optimis præceptis atque institutis imbueretis. Nulla verba hæc exprimere possent quæ in animo hodie agitantur meo. Itaque hoc unum addam, nos deinceps omnem etiam daturos esse operam ut agendi ratio nostra vestræ sollicitudini respondeat ac consentiat, ut tot curæ non inutiles evadant.

Vos etiam, Carissimi Commilitones, qui nondum integrum hoc humaniorum studiorum curriculum emensi estis, omnibus contendite viribus, ut et vos aliquando has consequamini palmas quæ studiorum amantes manent discipulos. Omnia pectora honesta instiget certatio; Lovaniensis gymnasii estote decus, Academiæ hujus dulcissima spes. Habeant in vobis sanctissima religio, dilecta patria, bonæ litteræ, alumnos omnibus vinculis sibi devinctos, propugnatores imperterritos.

DIXI.

UNE LEÇON DE JUSTE-LIPSE.

Loquela prompta nec sine venere in publico.
Baron De Reiffenberg.

Il y avait, à l'hôtel de ville de Louvain, le 28 Novembre de l'année 1599, une cour étincelante et nombreuse. C'était celle de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, sa royale épouse. Enfin la Belgique voyait en eux, non plus des gouverneurs-généraux, mais des souverains. Le vieux Philippe II tenait d'autant plus aux Pays-Bas qu'ils lui avaient coûté plus de peines. Quarante ans de guerres et de troubles sanglants n'avaient pu en effet remettre les Belges sous son obéissance. En 1596, il avait confié à l'archiduc Albert, son neveu, cardinal de Tolède, le soin de pacifier ces malheureuses contrées. Déjà, quoique fort jeune, dans sa vice-royauté du Portugal nouvellement conquis, Albert avait montré de la sagesse et des talents politiques. Ces talents ne suffirent pas en Belgique, où il fallait combattre à chaque instant. Dans le but tardif de contenter les esprits qui ne pouvaient s'accoutumer au gouvernement espagnol, Philippe II se décida en 1598 à détacher les Pays-Bas catholiques de sa couronne. Il en fit un état à part, indépendant, qu'il donna pour dot à sa fille Isa-

belle-Claire-Eugénie, et il se résolut à la marier à l'archiduc Albert. Ce prince avait besoin pour une telle union de doubles dispenses; il épousait sa cousine, et il était cardinal. Le roi d'Espagne obtint tout de Rome, pour une disposition qui devait mettre fin à tant de guerres. Albert, relevé de ses vœux, déposa sa robe et son chapeau de cardinal aux pieds de Notre-Dame de Hal; après quoi, reprenant le costume de chevalier et laissant au cardinal André d'Autriche le soin de gouverner les Pays-Bas en son absence, il partit pour la célébration de son mariage, qui eut lieu à Valence le 18 Avril 1599.

L'archiduc Albert avait quarante ans; sa figure était froide et réservée. L'infante Isabelle venait d'entrer dans sa trente-troisième année. Elle était grande, un peu maigre, mais elle avait des yeux noirs expressifs et la peau très-brune; du reste une beauté plus qu'ordinaire. C'est elle que la satyre Ménippée représente dans ces vers :

Pourtant, si je suis brunette,
Ami, n'en prenez émoi;
Car autant aimer souhaite
Qu'une plus blanche que moi.

Mais malgré sa peau basanée, et quoique déjà surannée, comme disaient les rimeurs d'alors, l'infante Isabelle était une princesse recommandable par sa sagesse, sa piété profonde et ses vertus. Elle était accoutumée à la guerre, aux expéditions, à la chasse, à la fatigue et aussi aux travaux de cabinet. « C'était, dit Brantome,

» une princesse de gentil esprit, qui faisait toutes
» les affaires du roi son père et y était fort rompue.
» Aussi l'y nourrissait-il fort. » Philippe II l'appelait la lumière de ses yeux. Longtemps il avait espéré la voir reine de France. Il avait même proposé au roi de Navarre (depuis Henri-le-Grand) de répudier Marguerite de Valois pour épouser l'infante, qui, alors (en 1584) avait dix-huit ans. Mais les Français ne se montrèrent pas disposés à entrer en quelque sorte sous la protection de l'Espagne; et après bien des négociations, des guerres, des efforts divers, Philippe II, comme nous l'avons dit, s'était décidé à la marier enfin à son cousin Albert et à l'employer comme instrument politique à la soumission des provinces belges, qu'il renonçait à réduire par la force.

Mais il fallait toute la constance d'Albert et d'Isabelle, à qui du moins cette qualité était commune, pour ramener le calme dans nos belles contrées. Les premières années de leur règne furent de longues et furieuses guerres. Albert, quoiqu'il eût été homme d'église, était brave; plusieurs faits le témoignent; et sa cuirasse, que l'on conserve au musée de Bruxelles, porte l'empreinte de quatre coups de mousquet, qu'il reçut au long siége d'Ostende. C'est pendant ce siége, que l'infante, compagne assidue de son époux jusque dans les camps, donna ses diamants aux soldats qui se révoltaient parce qu'on ne les payait point; c'est là aussi que, fatiguée de la résistance que lui opposait Ostende, et comptant sur un surcroît de forces qui lui était parvenu, elle fit vœu de ne point changer de linge

qu'elle ne fût maîtresse de la place; elle tint le serment, et le siége ayant duré plus de trois années, le linge que portait la princesse acquit cette couleur fauve, qui de son nom est appelée encore *couleur Isabelle.*

Mais en empiétant sur l'avenir, pour faire connaître les personnages qui nous occupent, nous nous écartons de l'époque que nous avons posée. Mariés le 18 d'Avril 1599, Albert et Isabelle avaient fait leur entrée à Bruxelles avec magnificence, le 6 de Septembre. Quoique nommés souverains par Philippe II, il fallait dans ce pays de liberté qu'ils fussent reconnus comme tels; les Etats, attentifs au maintien des priviléges publics, avaient mis du temps à la rédaction de la formule du serment réciproque que devaient se prêter les souverains et les peuples. L'inauguration des archiducs, c'est le nom que prirent Albert et Isabelle, ne fut célébrée à Louvain qu'à la fin de Novembre. Elle n'eut lieu à Gand qu'en 1600.

Isabelle et son époux aimaient les sciences et les arts ; ils se montraient favorables à l'industrie et au commerce. Mais leur piété rigide et la sévérité de leurs mœurs promettaient de leur part un gouvernement austère. Beaucoup d'hérétiques et de coupables gémissaient dans les prisons. Ils pouvaient attendre des nouveaux souverains une justice complète, selon les lois d'alors, mais point de grâces; et dans les circonstances qui entouraient le naissant pouvoir des archiducs, il eût fallu de l'indulgence surtout, pour fermer toutes les plaies.

La cour des archiducs était donc rassemblée après la messe, ce qui était un devoir de tous les jours, dans la plus grande salle de l'hôtel de ville de Louvain. C'était, comme on le dit, le 28 de Novembre. Le temps était sombre et pluvieux; il était neuf heures du matin; et la nombreuse assemblée, avec des princes peu amusables, contemplait la perspective d'une journée d'ennui, lorsqu'Albert demanda doucement : — Qu'y a-t-il à connaître dans cette ville?

— Mais l'Université, Monseigneur, répondit le bourgmestre de Louvain. Elle a vu Charles-Quint sur ses bancs.

— Et maintenant, ajouta le comte de Fuentès, elle compte, parmi ses professeurs, Juste-Lipse.

— Je connais ce grand nom, dit Isabelle. Mon père lui a conféré le titre de son historiographe. N'est-il pas de Brabant?

— Oui madame, répondit le bourgmestre. Il est né à Isque, entre Louvain et Bruxelles, il a maintenant cinquante-deux ans. Sa famille était noble et riche; son oncle Martin fut l'ami d'Erasme. A dix ans, au collége d'Ath, il fit des vers latins qui eurent de l'éclat.

— A dix-neuf, poursuivit le comte de Berg, il publia son livre des diverses leçons, *variarum lectionum*, où l'on admire une latinité pure, une élégance de style qui semblent appartenir aux beaux temps de la langue des Romains.

— Je l'ai lu, dit Isabelle. On le croirait de Cicéron. Ce livre n'était-il pas dédié au révérend cardinal de Granvelle?

— Précisément, madame.

— Je fais cas, dit Albert de son commentaire sur Tacite.

— C'est un prodige que cet ouvrage, répliqua le comte de Fuentès. Aussi l'a-t-on déjà réimprimé dix fois.

— Je lui préfère pour mon compte, dit Isabelle, le traité *De Militiâ Romanâ;* mais sa *politique* ne me paraît pas excellente.

— Il en a fait cependant, répondit Cabbeliaw (c'était un capitaine flamand). N'a-t-il pas pris parti pour le duc de Leicester, quand la reine Elisabeth nous envoya ce seigneur, avec l'espoir que nous nous ferions anglais ?

— Oh ! dit Albert, ce sont des choses qu'il faut oublier. Nous sommes persuadés que Juste-Lipse ne se souvient guère lui-même de ses petits égarements.

— Il a pourtant bonne mémoire, dit en souriant le comte de Berg. Car on dit qu'en étudiant Tacite il est parvenu à le savoir par cœur tout entier. On conte même qu'un jour il s'obligea à réciter, mot pour mot, tous les passages qu'on lui désignerait de cet écrivain célèbre, consentant à être poignardé, dans le cas où il ne les rapporterait pas fidèlement.

— De tels hommes font de si hautes exceptions, qu'on ne saurait trop les ménager, dit l'archiduchesse.

— C'est l'honneur du pays, madame, continua le comte de Fuentès. Aussi voyez tout ce qu'on a fait pour nous le ravir ! A Vienne, on n'a pas épargné les séductions ; à Iéna, où il professait, il y a vingt-cinq

ans, l'éloquence et l'histoire, les princes de Saxe-Cobourg lui ont fait les offres les plus honorables. A Leyde, on lui proposait pour le retenir *des montagnes d'or*. Il y a six ans, pendant qu'il était à Liége, le pape Clément VIII à Rome, le sénat de Vénise, le roi Henri IV à Paris, Ferdinand de Médicis à Florence, l'académie de Pise lui envoyèrent des ambassadeurs, c'est à peu près le mot que je dois employer. L'amour de la patrie l'emporta dans le cœur de Juste-Lipse. Il préféra une chaire d'histoire ancienne à l'Université de Louvain; et il l'occupera jusqu'à sa mort.

— Et sans doute, dit Albert, il est revenu de ses erreurs religieuses?

— En doutez-vous, répliqua l'Infante? N'a-t-il pas abjuré à Mayence tout qui pouvait se trouver entaché d'hérésie dans ses écrits et dans ses actions, du temps qu'il vivait au milieu des hérétiques? Et n'écrit-il pas à présent l'histoire des miracles de Notre-Dame de Hal? Quand se donnent les leçons d'histoire ancienne?

— A l'heure qu'il est, madame, répondit le bourgmestre Muyen de Louvain.

— Messieurs, reprit Isabelle, en élevant la voix, nous allons visiter ce qui est plus rare qu'un monument, un grand homme. Notre désir est que toute la cour assiste avec nous à une leçon du docteur Juste-Lipse, sur les mêmes bancs où s'est assis Charles-Quint, notre aïeul auguste.

L'assemblée salua tout entière avec satisfaction; elle voyait là du moins une distraction d'une heure. Les

archiducs et leur suite, les chevaliers de la Toison d'or, les ducs, les marquis et les comtes, les dames d'honneur et les capitaines, le bourgmestre et les notables de la ville, deux cents personnes environ, plus ou moins chamarrées de soie, d'or et de velours, ornées de plumes, de colliers, de diamants et de dentelles, se rendirent à l'Université, précédées par un corps de musique, escortées de la foule curieuse.

Les portes du temple des sciences, fondé par Jean IV, duc de Brabant, s'ouvrirent tout entières devant le noble cortége, et la cour d'Isabelle pénétrait dans l'enceinte, alors silencieuse, quand Juste-Lipse, à qui la musique faisait mal, demanda la cause de tout le bruit qu'il entendait?

Pour toute réponse, il vit paraître les archiducs et leur suite nombreuse. Le bourgmestre lui dit que leurs altesses désiraient assister à sa leçon. Le silence de l'école ne fut pas autrement troublé. Isabelle et sa cour saluèrent sans dire un mot; le professeur, sans descendre de sa chaire, se leva et posa sa toque. Il savait que les hommes supérieurs allaient alors de pair avec les souverains. Il se rappelait que, dans une cérémonie publique, l'empereur Charles-Quint avait donné la droite au recteur magnifique de Louvain. Il salua cependant, en inclinant la tête vers ses nobles auditeurs, pendant que ses nombreux élèves qui chérissaient leur maître, se pressaient pour faire place à la cour.

Juste-Lipse était d'une taille moyenne; il avait le front large et élevé, l'œil vif; il maigrissait en vieil-

lissant, la couleur de son teint révélait le commencement de la maladie de foie qui devait bientôt le mettre au cercueil. Il était vêtu d'une simple robe à larges manches. Il avait devant lui, dans un petit vase blanc, une tulipe; car il se plaisait à cultiver ces fleurs; son chien Saphir était assis avec recueillement au pied de sa chaire.

La leçon de Juste-Lipse n'avait été arrêtée que par un léger mouvement de quelques minutes; tout était redevenu calme; seulement l'auditoire avait changé de face.

Au moment où la cour avait paru, le professeur expliquait à ses élèves la belle retraite des dix mille, écrite par Xénophon, qui en avait été le héros. Au lieu de poursuivre cette matière devant les archiducs, il se leva de nouveau, et prenant en main le livre de Sénèque *De la Clémence*, il lut ce passage remarquable où la vertu qui pardonne est présentée avec chaleur comme capable d'élever l'homme jusqu'aux dieux. Lipse en public parlait avec âme, avec éloquence, avec grâce; tout le feu de son génie l'inspira, il commenta magnifiquement un texte si convenable à la circonstance; il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui pût distinguer les grands des autres hommes: — Eux seuls ont le bonheur de pouvoir l'exercer, dit-il, eux seuls peuvent vaincre leurs ennemis à force de bienfaits!

Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs, et la bonté qui les gagne, la justice qui glace les peuples, le pardon qui les réjouit et les ranime. Il fit un suave



tableau de la sérénité qui entoure une âme douée de clémence, du doux sommeil qui repose un cœur bienfaisant ; il montra la mort sans agonie, sans épouvante, sans effroi, sans laideur, au terme d'une vie généreuse. Il releva encore la sublime morale du philosophe païen, en la renforçant de la doctrine surhumaine et des paroles augustes de l'Évangile.

— Dieu ne serait pas Dieu, dit-il, si sa clémence n'égalait son immensité ; et Satan ne serait plus le démon, si la clémence pouvait entrer dans son cœur. Aussi parmi les souverains, ceux-là seuls seront grands devant les hommes et seront élus devant Dieu, qui auront mesuré leur clémence à l'étendue de leur pouvoir...

Le professeur s'arrêta. La leçon était terminée ; la cour se retira, pénétrée, grave, sérieuse. Le soir de ce jour là, l'archiduc Albert nomma Juste-Lipse membre de son conseil d'état. Il signa, avec Isabelle, les lettres de grâce de trois cents Brabançons condamnés, qui le lendemain virent s'ouvrir, émerveillés, les portes de leurs prisons ; le 30 Novembre, ils allèrent en corps remercier Juste-Lipse ; tous les ans, à pareil jour, ils lui portèrent jusqu'à sa mort un bouquet de tulipes éclatantes. — Mais en l'année 1606, ils le déposèrent sur son tombeau.

COLIN DE PLANCY.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.



APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.







